

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Evolution monétaire et financière de l'économie belge, de septembre 1951 à juin 1952 — La politique suisse des changes — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques

ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'ÉCONOMIE BELGE, DE SEPTEMBRE 1951 A JUIN 1952

Dans un article précédent (1), on a retracé les lignes générales de la situation économique de la Belgique au cours de cette période de neuf mois, et on a souligné, une fois de plus, l'incidence des mouvements des prix mondiaux sur le comportement des agents économiques belges. A ce sujet, on a fait observer que la baisse des cours des matières premières des industries de consommation s'est arrêtée dans les derniers mois de 1951; que l'effritement des prix a repris ensuite et a tendu à se généraliser; mais qu'à partir de mai, l'allure est redevenue plus incertaine et les fluctuations peu homogènes.

Le niveau général des prix de gros intérieurs également a passé par cette phase de redressement, suivie de la réapparition des tendances régressives; néanmoins, l'intensité et le moment des mouvements différent suivant les produits: c'est ainsi que dans la métallurgie, le repli est tardif et pas encore général.

Sans doute, les effets sur les importations de l'Union économique du relèvement des prix dans les derniers mois de 1951 sont accentués par des phénomènes saisonniers et accidentels: l'activité reprend après la période des congés payés et les mesures de restriction aux importations payables en dollars précipitent tout d'abord les achats des importateurs. Mais il semble qu'il y ait bien à ce moment, un gonflement de la demande du public et des entreprises;

que les anticipations s'améliorent et que les stocks, ramenés antérieurement à un niveau assez bas, font dans l'ensemble l'objet d'une certaine reconstitution. Dès lors, les courants d'importations, qui fléchissaient depuis le second trimestre, s'élargissent dans les derniers mois de 1951. Mais ces dispositions ne paraissent pas s'être maintenues plus que quelques mois: les hésitations des importateurs reprennent avec plus de netteté et elles affectent surtout les achats de biens de production. Elles reflètent une détérioration plus générale des anticipations des entreprises. Sans qu'on puisse mesurer les oscillations de la demande intérieure, ni *a fortiori* de ses composantes, on peut estimer que le rythme des investissements en capitaux fixes se maintient assez bien; de même, que la consommation des particuliers est en progrès en 1952, mais que toutefois, en volume, cette consommation ne dépasse pas son niveau d'avant la guerre de Corée, malgré l'augmentation du revenu national. Quant aux investissements en capitaux circulants, on en est réduit à des hypothèses; celle d'un déstockage s'impose par sa cohérence avec l'ensemble des phénomènes observés par ailleurs.

Dans la production industrielle, on constate toujours une divergence entre l'activité des industries lourdes d'équipement et d'armement d'une part, et celle des industries légères, et notamment de consommation, d'autre part; mais le nombre des industries qui bénéficient de la conjoncture caractérisant le pre-

(1) Cfr. *Bulletin d'Information* de septembre 1952.

mier groupe se réduit et se limite de plus en plus aux secteurs métallurgiques.

Le chômage s'aggrave d'ailleurs au cours de la période envisagée — si l'on fait abstraction de l'amélioration saisonnière —, sans que cet accroissement présente encore aucune gravité, dans ses aspects économiques.

On observe également, à partir du deuxième trimestre de 1952, un recul des exportations, général pour tous les secteurs, provoqué en partie par les restrictions adoptées par la Grande-Bretagne et la France vis-à-vis des fournitures belgo-luxembourgeoises. Mais la position sur les marchés extérieurs des divers secteurs d'activité demeure fort inégale : la métallurgie maintient des courants d'affaires extrêmement favorables et la détérioration du deuxième trimestre est très relative, tandis que les chiffres des ventes des industries de consommation sont fort bas.

La diminution des ventes à l'étranger dans le second quart de 1952 a réduit l'excédent de la balance commerciale, mais sans le faire disparaître; le maintien quasi ininterrompu depuis juin 1951 d'un surplus dans les échanges internationaux de marchandises est une des données les plus caractéristiques de la situation économique du pays. Il se manifeste en dépit de l'aggravation du déficit des transactions avec les pays dollars.

Déterminant pour une bonne part l'état de la balance des paiements avec l'étranger, l'allure des transactions internationales sur marchandises a exercé — en raison de la réglementation imposant l'obligation de céder les devises aux banques — des répercussions très importantes sur les réserves de change bancaires et, par là, sur le rythme de création de monnaie.

Aussi paraît-il logique d'entreprendre l'analyse des phénomènes monétaires en décrivant la physionomie des comptes internationaux de l'Union économique. On rappellera ensuite comment s'est présentée la situation du Trésor, cette autre donnée importante des éléments monétaires; puis comment l'économie privée a réagi pour provoquer l'adaptation de la masse des moyens de paiement à ses besoins de liquidités; dans ce chapitre, on aura l'occasion de s'arrêter à quelques aspects de la situation des banques, des marchés des capitaux et de l'argent.

* * *

Le financement du solde final des paiements extérieurs

L'excédent des règlements internationaux, qui avait atteint un niveau exceptionnel pendant le troisième trimestre de 1951, s'est réduit pendant les trois mois suivants; il s'est à nouveau élargi au premier semestre de 1952, particulièrement pendant les trois premiers mois.

TABLEAU I

Mouvement des avoirs extérieurs nets du système bancaire (en milliards de francs)

Période	Montants
1951 1 ^{er} trimestre	— 0,5
2 ^e trimestre	—
3 ^e trimestre	+ 0,3
4 ^e trimestre	+ 1,9
1952 1 ^{er} trimestre	+ 4,7
2 ^e trimestre	+ 3,1

La documentation actuellement disponible ne permet pas d'établir une balance des paiements complète et précise couvrant l'ensemble de la période sous revue; il est possible cependant de donner, dès à présent, quelques indications sur l'allure générale des comptes internationaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

On vient de faire remarquer que les fluctuations des réserves de change s'expliquaient dans une large mesure par l'évolution du commerce extérieur.

D'après les statistiques douanières, l'excédent des exportations f.o.b. sur les importations c.i.f. a atteint successivement 1,5, 2,3 et 0,9 milliards au cours des trois trimestres sous revue.

Les règlements effectifs résultant des opérations sur marchandises — donc à l'exclusion des dépenses de transport correspondant aux frets à l'importation — se sont clôturés par un boni de 2,4 milliards pendant le dernier trimestre de 1951, de 5,2 milliards et de 3,3 milliards au cours des deux trimestres ultérieurs.

Si l'on tient compte des dépenses de frets à l'importation, les données fournies par les deux séries statistiques deviennent plus comparables (2); les paie-

(2) Même si l'on y inclut les frets à l'importation, les opérations sur marchandises recensées dans la balance des paiements globale ne se confondent pas exactement avec les transactions qui figurent dans les statistiques douanières du commerce spécial de l'U.E.B.L.

Celles-ci englobent les opérations sur or et les fournitures de provisions de bord — qui ne sont pas comptabilisées dans la balance des paiements sous la rubrique « Opérations sur marchandises »; en outre, les données douanières enregistrent à l'entrée et à la sortie les marchandises importées en U.E.B.L. ou expédiées à l'étranger pour y être soumises à un complément de main-d'œuvre, alors que la valeur du travail à façon effectué est seule portée dans la balance des paiements.

Par contre, les statistiques douanières ne tiennent compte ni des fournitures d'énergie électrique et de gaz, ni des opérations d'achat et de vente de marchandises demeurées en territoire étranger ou entrées en territoire belgo-luxembourgeois sous régime d'entrepôt ou de transit.

Ces différences de contenu entre les deux séries statistiques donnent lieu à des écarts importants dans les montants des entrées et des sorties qui y sont comptabilisés; leur incidence sur le solde des opérations est généralement moins accentuée car les mouvements inclus dans les relevés douaniers au titre du travail à façon s'équilibrent dans une large mesure; il en est de même des transactions sur marchandises demeurées à l'étranger, recensées uniquement dans les statistiques des paiements.

En outre, les statistiques douanières enregistrent les transactions au moment où elles s'effectuent, la balance des paiements au moment où elles donnent lieu à un règlement international. Le jeu des prépaiements et des crédits commerciaux constitue généralement le principal facteur explicatif des écarts de quelque ampleur que l'on relève entre le solde des opérations sur marchandises, tel qu'il se dégage de la balance des paiements globale, et le solde du commerce spécial recensé dans les statistiques douanières.

ments se soldent successivement par un mali de 0,9 milliard et deux bonis de 2 et de 0,4 milliards. L'écart avec les données de la douane n'est sensible que pour le dernier trimestre de 1951 : il semble que l'étranger ait effectué, au cours du troisième trimestre de 1951, des prépaiements à valoir sur fournitures ultérieures; ces prépaiements auraient contribué à la constitution de l'excédent important observé au cours de ce trimestre et expliqueraient que, pendant les périodes suivantes et principalement pendant les trois derniers mois de l'année, les recettes effectives soient demeurées sensiblement au-dessous de la valeur des livraisons.

TABLEAU II

**Principales composantes
de la balance des paiements globale de l'U.E.B.L. (1)**
(en milliards de francs)

	4 ^e tri- mestre de 1951	1 ^{er} tri- mestre de 1952	2 ^e tri- mestre de 1952
1. Solde des opérations sur marchandises (2).....	+ 2,4	+ 5,2	+ 3,3
2. Solde des autres transac- tions courantes..... (dont frets à l'importation)	- 1,0 (- 3,3)	- 1,1 (- 3,2)	- 1,2 (- 2,9)
3. Balance des transactions cou- rantes.....	+ 1,4	+ 4,1	+ 2,1
4. Mouvement des capitaux privés.....	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,2
5. Mouvement des capitaux officiels.....	-	+ 0,6	+ 0,5
6. Erreurs et omissions.....	+ 0,4	- 0,2	+ 0,3
7. Solde général de la balance des paiements correspondant au mouvement des réserves de change bancaires.....	+ 1,9	+ 4,7	+ 3,1

(1) Chiffres provisoires susceptibles de rectifications ultérieures.

(2) Exportations et importations évaluées f.o.b.

Les opérations courantes autres que les transactions sur marchandises et les dépenses de transport se sont soldées par un surplus de l'ordre de deux milliards pour chacun des trois trimestres sous revue : l'activité portuaire et celle des transporteurs belges ont procuré des ressources appréciables; des recettes nettes ont également été enregistrées au titre des revenus du travail et du capital; les transferts unilatéraux effectués par les particuliers — principalement par les résidents coloniaux — et les dons officiels (3) ont fourni un appoint non négligeable; par contre, les dépenses de tourisme ont dépassé assez nettement les recettes encaissées au même titre.

Au total, l'excédent de la balance des transactions courantes a été de 1,4 milliard au cours du quatrième trimestre de 1951; il a atteint 4,1 milliards au pre-

(3) L'U.E.B.L. a reçu, pendant la période sous revue, des dons conditionnels à imputer sur les allocations de l'*Economic Cooperation Administration* pour l'exercice 1950-1951. Les montants effectivement reçus ont été de 103 millions pendant le quatrième trimestre de 1951, 211 millions au cours du premier trimestre de 1952 et 55 millions durant le deuxième trimestre de 1952.

mier trimestre de 1952; il a été de 2,1 milliards pendant le deuxième trimestre de la même année.

Le mouvement des capitaux privés s'est soldé par un excédent, d'ailleurs peu important, au cours de chacun des trois trimestres sous revue.

TABLEAU III

Opérations en compte capital du secteur officiel (1)
(en milliards de francs)

	4 ^e tri- mestre de 1951	1 ^{er} tri- mestre de 1952	2 ^e tri- mestre de 1952
I. Long et moyen terme.			
Emprunt auprès de l'Exim- bank.....	-	-	+ 2,5
Amortissements sur emprunts extérieurs.....	- 0,4	- 0,7	- 0,5
II. Court terme.			
Bons du Trésor souscrits par la B. R. I.....	+ 0,7	+ 1,2	- 0,6
Bons du Trésor détenus par la B. I. R. D.....	-	-	- 0,1
Divers.....	- 0,3	+ 0,1	- 0,8
III. Total.....	-	+ 0,6	+ 0,5

(1) Les opérations donnant lieu à rentrées de devises sont précédées du signe +; les opérations qui nécessitent un prélèvement sur les réserves de change du système bancaire sont précédées du signe -.

Les opérations en compte capital des pouvoirs publics et des organismes paraétatiques se sont clôturées en équilibre pendant le quatrième trimestre de 1951 : les ressources retirées du placement de certificats de Trésorerie auprès de la B.R.I. ont été compensées par d'autres opérations parmi lesquelles figure en ordre principal l'amortissement régulier des emprunts extérieurs à long ou moyen terme. Au cours du premier trimestre de 1952, de nouvelles et importantes souscriptions de certificats de Trésorerie par la B.R.I. et diverses rentrées accessoires ont procuré des ressources appréciables, qui l'ont emporté à concurrence de 0,6 milliard sur le montant des amortissements. Enfin, pendant le deuxième trimestre de 1952, l'Etat belge a contracté un emprunt de 50 millions de dollars auprès de l'*Export-Import Bank* (4); outre le service des amortissements des emprunts à long et moyen terme, le Trésor a assumé, au cours de cette période, le remboursement d'une partie des certificats de Trésorerie détenus par la B.R.I.; par ailleurs, la B.I.R.D. a présenté des certificats de Trésorerie à l'encaissement à concurrence de la fraction de la souscription belge dont la Belgique a autorisé l'affectation au financement partiel d'un prêt consenti par cette institution. Compte tenu de diverses opérations liées principalement aux fluctuations de l'encaisse du Trésor en devises étrangères, l'incidence nette des opérations officielles sur les réserves de change du système bancaire a été de 0,5 milliard.

(4) Emprunt autorisé par l'arrêté royal du 28 avril 1952. Cet emprunt porte intérêt au taux de 4 p. c. l'an et est remboursable en dix semestrialités égales, payables le 15 juin et le 15 décembre de chacune des années 1953 à 1957.

L'excédent global qui s'est dégagé des transactions internationales pendant toute la durée de la période sous revue recouvre, comme antérieurement, des déséquilibres accentués dans les principaux comptes particuliers établis par devises ou groupes de devises : les opérations réglées en dollars des Etats-Unis et en dollars canadiens se sont clôturées par un déficit très marqué; par contre, les recettes en devises des pays membres de l'U.E.P. l'ont emporté substantiellement sur les dépenses dans les mêmes devises.

TABLEAU IV

Principales composantes de la balance des paiements de l'U.E.B.L. en or et en dollars (1)
(en milliards de francs)

	4 ^e trimestre de 1951	1 ^{er} trimestre de 1952	2 ^e trimestre de 1952
1. Solde des opérations sur marchandises (2)	- 4,1	- 3,8	- 2,3
2. Solde des autres transactions courantes	- 0,7	- 0,7	- 0,9
(dont frets à l'importation)	(- 1,1)	(- 1,-)	(- 0,8)
3. Balance des transactions courantes ..	- 4,8	- 4,5	- 3,2
4. Mouvement des capitaux privés ..	-	+ 0,1	+ 0,5
5. Mouvement des capitaux officiels ..	- 0,1	+ 0,7	+ 1,4
6. Erreurs et omissions	-	- 0,2	+ 0,1
7. Total des opérations effectuées en or et en dollars	- 4,9	- 3,9	- 1,2
8. Règlements multilatéraux	+ 4,9	+ 3,6	+ 3,1
Dont : a) Opérations pour compte de la Colonie et transferts privés	- 0,4	- 0,1	+ 0,1
b) Règlements en accords de paiement	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,4
c) Versements d'or et de dollars par l'U.E.P.	+ 4,7	+ 3,-	+ 2,7
d) Divers	+ 0,1	- 0,1	- 0,1
9. Solde général correspondant au mouvement des réserves de change bancaires	-	- 0,3	+ 1,9
a) Or	- 0,1	- 0,6	+ 2,3
b) Dollars	+ 0,1	+ 0,3	- 0,4

(1) Or, dollars U.S.A. et dollars canadiens. Les chiffres sont provisoires et susceptibles de rectifications ultérieures.

(2) Exportations et importations évaluées f.o.b.

Le déficit commercial avec les Etats-Unis et le Canada, tel qu'il est mesuré par les statistiques douanières, s'est établi à 4,8 milliards au quatrième trimestre de 1951 et à 4,6 milliards au premier trimestre de 1952; il a été ramené à 3,3 milliards au cours du trimestre ultérieur; ces soldes se retrouvent approximativement dans les malis des règlements effectués au titre des opérations sur marchandises et des frets à l'importation, soit 5,2, 4,8 et 3,1 milliards pour chacun des trimestres (5).

(5) Les divergences de contenu entre les statistiques douanières et les relevés des paiements dont il a été question ci-avant à la note 1 sont plus accentuées dans le cas des balances partielles que dans la balance globale. En effet, dans le cadre des premières, les mouvements des marchandises travaillées à façon en territoire belgo-luxembourgeois, enregistrés dans les statistiques douanières seulement, ne se compensent que si les marchandises sont renvoyées après transformation dans leur pays d'origine, mais non si elles sont expédiées vers d'autres régions. De même, les opérations d'achats et de ventes de marchandises ne passant pas par le territoire de l'U.E.B.L.,

Compte tenu de l'incidence des autres transactions courantes — parmi lesquelles figurent, ainsi qu'on l'a rappelé ci-avant, des dons non conditionnels de l'E.C.A., d'ailleurs peu importants —, le déficit courant en dollars a atteint successivement 4,8, 4,5 et 3,2 milliards au cours des trois trimestres sous revue.

Les recettes nettes provenant du mouvement des capitaux privés ont été nulles ou faibles, sauf au cours du deuxième trimestre de 1952 pendant lequel elles ont pris quelque ampleur. Au titre des opérations en compte capital des pouvoirs publics, des rentrées nettes assez substantielles ont été enregistrées au premier trimestre de 1952 — grâce au placement de bons du Trésor libellés en dollars auprès de la B.R.I. — et au deuxième trimestre de la même année, en raison de l'emprunt contracté auprès de l'Eximbank dont l'apport n'a été compensé qu'en partie par le remboursement d'une fraction des certificats détenus par la B.R.I., par le jeu des amortissements sur emprunts extérieurs et par la constitution de provisions en devises par le Trésor.

Dans l'ensemble, les opérations en or et en dollars effectuées en compte courant et en compte capital se sont traduites par des malis atteignant respectivement 4,9, 3,9 et 1,2 milliards pendant chacun des trimestres sous revue.

Et cependant, malgré ces déficits, les réserves de change en or et dollars du système bancaire sont restées pratiquement stables de fin septembre 1951 à fin mars 1952, puis se sont renforcées. C'est que, en effet, l'U.E.B.L. a bénéficié d'importantes recettes résultant de la conversion de ses excédents en devises tierces, soit en exécution des accords de paiement — notamment avec l'Argentine —, soit dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements. Les données du tableau IV en indiquent l'ordre de grandeur.

Si la couverture du déficit dollar a pu de la sorte être assurée dans des conditions satisfaisantes, le problème de l'accumulation des excédents en devises des pays de l'Union Européenne des Paiements s'est posé avec plus d'acuité au cours de la période étudiée.

D'après les relevés douaniers, les opérations commerciales avec les pays dont les transactions internationales se règlent dans le cadre de l'U.E.P. (6) se

que les statistiques douanières ne recensent pas, sont généralement portées en recettes et en dépenses dans des balances partielles distinctes, si bien que leur incidence sur les soldes est beaucoup plus nette que dans les balances globales.

Enfin, il faut rappeler que les balances particulières dans une devise ou un groupe de devises déterminées reflètent les règlements effectués dans ces devises, et non pas seulement les opérations avec les pays dont elles constituent la monnaie nationale.

En ce qui regarde les transactions en dollars, les divers facteurs différenciant les statistiques de paiements des statistiques douanières n'ont pas eu, au cours de la période sous revue, d'incidence très marquée sur les soldes déficitaires résultant des opérations sur marchandises; il semble notamment que les transactions avec des pays tiers réglées en dollars se soient établies à peu près en équilibre.

(6) Pays étrangers membres de l'U.E.P.; territoires d'outre-mer relevant de la souveraineté de ces pays; pays de la zone sterling non participant à l'O.E.C.E.

sont soldées par des excédents successifs de 6,4, 5,9 et 2,2 milliards pendant les trois trimestres sous revue. Les paiements en devises U.E.P. au titre des opérations sur marchandises et des frets à l'importation ont laissé, pour les mêmes périodes, des surplus de 4, 6,8 et 2,2 milliards.

TABLEAU V

Principales composantes de la balance des paiements de l'U.E.B.L. en devises U.E.P. (1)

(en milliards de francs)

	4 ^e trimestre de 1951	1 ^{er} trimestre de 1952	2 ^e trimestre de 1952
1. Solde des opérations sur marchandises (2)	+ 6,0	+ 8,8	+ 4,2
2. Solde des autres transactions courantes	- 0,9	- 1,1	- 1,9
(dont frets à l'importation)	(- 2,-)	(- 2,-)	(- 2,-)
3. Balance des transactions courantes ..	+ 5,1	+ 7,7	+ 2,3
4. Mouvement des capitaux privés	-	- 0,2	- 0,3
5. Mouvement des capitaux officiels	- 0,6	+ 0,4	- 0,5
6. Erreurs et omissions	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,3
7. Total des opérations effectuées en devises U.E.P.	+ 4,8	+ 8,1	+ 1,8
8. Règlements multilatéraux	- 2,4	- 2,3	- 1,8
Dont: a) Opérations pour compte de la Colonie et transferts privés	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,9
b) Versements d'or et de dollars par l'U.E.P.	- 4,7	- 3,-	- 2,7
c) Divers	+ 0,9	- 0,5	-
9. Solde général correspondant au mouvement des réserves de change bancaires	+ 2,4	+ 5,8	-
Dont: a) Crédit à l'U.E.P.	+ 4,9	+ 4,7	+ 1,3
b) Avoirs nets en accords de paiement	- 1,1	- 0,5	- 2,-
c) Autres avoirs et engagements	- 1,4	+ 1,6	+ 0,7

(1) Chiffres provisoires susceptibles de rectifications ultérieures.

(2) Exportations et importations évaluées f.o.b.

Dans l'ensemble, l'évolution des éléments — échanges et paiements — a donc été assez similaire; l'écart relativement sensible observé au dernier trimestre de 1951 paraît s'expliquer, tout au moins pour une part, par les répercussions des prépaiements à l'exportation auxquels il a été fait antérieurement allusion.

Les transactions courantes autres que les opérations sur marchandises et les dépenses de transport, ont représenté un apport net de 1 milliard environ au cours des deux premiers trimestres sous revue; ce boni disparaît pendant le deuxième trimestre de 1952 au cours duquel les recettes de transport ont quelque peu fléchi, tandis que les dépenses au titre de revenus du capital et de rémunérations des travailleurs étrangers prenaient plus d'ampleur.

Au total, le boni courant, qui était de 5,1 milliards au quatrième trimestre de 1951, a atteint 7,7 milliards pendant les trois premiers mois de 1952 pour retomber ensuite à 2,3 milliards.

Les opérations en compte capital du secteur privé n'ont exercé qu'une incidence négligeable. Celles du secteur officiel n'ont revêtu, elles aussi, qu'une importance relative; les mouvements observés à ce titre résultent principalement du jeu des amortissements réguliers sur emprunts extérieurs et du placement ou du remboursement de certificats de Trésorerie libellés en francs suisses souscrits par la B.R.I.

L'excédent global des transactions effectuées en devises U.E.P. ne diffère donc pas substantiellement des surplus courants dans les mêmes devises. Il s'établit respectivement à 4,8, 8,1 et 1,8 milliards pour chacun des trois trimestres sous revue.

Le tableau V montre qu'à ces soldes se sont ajoutées d'importantes recettes nettes effectuées au titre des arbitrages privés ou des opérations pour compte de la Colonie (7), qui figurent parmi les règlements multilatéraux. Mais, par ailleurs, les versements d'or et de dollars opérés par l'U.E.P. et le solde de diverses opérations consistant principalement en règlements entre banques centrales ont diminué le surplus qui, sinon, aurait donné lieu à une accumulation plus grande d'avoirs bancaires en devises U.E.P.

Ces réserves de change bancaires englobent les crédits à l'U.E.P. — en constant accroissement —, les avoirs nets comptabilisés dans le cadre des accords de paiement avec les pays membres et divers autres avoirs et engagements.

Les avoirs nets en accords de paiement ont subi l'incidence des amortissements contractuels, soit 1,2 milliard pour l'ensemble de la période sous revue; ils ont été affectés en outre par l'évolution des positions bilatérales: jusqu'au moment de leur compensation en U.E.P., celles-ci sont en effet comptabilisées dans les accords de paiement.

Les mouvements des autres avoirs et engagements résultent principalement des fluctuations des avoirs en francs belges détenus par les banques privées étrangères: celles-ci ont accru leurs comptes chez leurs correspondants belgo-luxembourgeois au cours du quatrième trimestre de 1951 et les ont réduits ultérieurement, notamment en raison des mesures prises dans certains pays débiteurs en vue de la mobilisation de leurs réserves de moyens de paiement sur l'étranger.

Le financement du solde final excédentaire de l'U.E.B.L. en devises U.E.P. n'a donc pu être assuré

(7) On sait que des règlements entre l'étranger et la Colonie sont effectués par l'intermédiaire des banques belgo-luxembourgeoises: elles encaissent ou décaissent les devises étrangères et, en contrepartie, elles créditent ou débitent en francs belges les résidents coloniaux. Ces opérations s'effectuent principalement en vertu des accords de paiement conclus entre l'U.E.B.L. et les pays de l'Europe occidentale. Elles influencent donc la position de l'U.E.B.L. en U.E.P. (cf. *Bulletin* de mars 1952. « Les transactions internationales du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1948, 1949 et 1950 et leur incidence sur les réserves de change de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ». Spécialement page 171).

que par une large utilisation des modalités techniques | européenne des paiements — versements en or ou en
de règlement organisées par l'accord sur l'Union | dollars et prêts octroyés par le pays créateur.

TABLEAU VI

Position de l'U.E.B.L. dans le cadre de l'U.E.P.

(en milliards de francs)

Période	Excédent (+) ou déficit (-) net (a)	Utilisation de ressources existantes par l'U.E.B.L. (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net ajusté (a) (3) = (1) + (2)	Financement de l'excédent net ajusté		
				Utilisation du solde débiteur initial	Crédit accordé par l'U.E.B.L.	Règlements en or et en dollars USA par l'U.E.P.
1950 2 ^e semestre	- 0,4	+ 0,8	+ 0,4	0,4	—	—
1951 1 ^{er} trimestre	+ 3,7	—	+ 3,7	1,8	1,9	—
2 ^e trimestre	+ 5,2	—	+ 5,2	—	3,4	1,8
3 ^e trimestre	+ 9,3	—	+ 9,3	- 0,7 (b)	5,0	5,0
4 ^e trimestre	+ 9,6	—	+ 9,6	—	4,9	4,7
1952 1 ^{er} trimestre	+ 7,7	—	+ 7,7	—	4,7	3,0
2 ^e trimestre	+ 4,0	—	+ 4,0	—	1,3	2,7
Total à fin juin 1952	+39,1	+ 0,8	+39,9	1,5	21,2	17,2

(a) Les excédents sont imputés à la période au cours de laquelle ils ont été comptabilisés et non à celle au cours de laquelle ils se sont constitués.

(b) Rectification du solde débiteur initial: l'aide conditionnelle effectivement octroyée à l'U.E.B.L. pour l'exercice 1950-1951 n'a atteint que 29,375 millions de dollars, alors qu'il avait été prévu qu'elle s'élèverait à 44,05 millions de dollars. Le solde débiteur initial a été réduit à due concurrence.

Or, on sait que dès le mois d'août 1951, le quota de 360 millions de dollars — 18 milliards de francs — imparti à l'U.E.B.L. en U.E.P. était entièrement épuisé. Lors de la compensation de septembre, il fut décidé que l'excédent du mois d'août, pour la partie dépassant le quota, serait financé par moitié par des crédits, pour le solde par des versements en or ou en dollars; le même principe fut admis pour l'excédent de septembre; puis il fut convenu que les surplus mensuels seraient dorénavant couverts par des règlements en or ou en dollars à concurrence d'un montant déterminé et pour le solde par des prêts à accorder par l'U.E.B.L.

Celle-ci fut ainsi amenée à consentir un effort de crédit qui dépassait de très loin en ampleur ce qui avait été anticipé au moment de la conclusion de l'accord sur l'Union européenne des paiements: jusqu'à la fin du premier trimestre de 1952, les surplus mensuels importants ne furent couverts qu'en partie par les allocations d'or et de dollars prévues; après la compensation, en avril, de l'excédent du mois de mars, les crédits totaux consentis par l'U.E.B.L. depuis le début du fonctionnement de l'U.E.P. s'établissaient à 21,2 milliards, soit plus du double des montants prêtés dans le cadre du quota — 10,1 milliards. Dans les mois suivants, les règlements en or et en dollars suffirent à couvrir les bonis mensuels moins importants qui se dégagèrent.

Le financement des crédits accordés hors quota ne fut plus à charge directe de la Banque Nationale: le Trésor fut amené à constituer les fonds sous forme de provisions spéciales; mais, à cette fin, il dut recourir aux avances de la Banque, comme on le verra par après. De plus, un mécanisme de retenues fut instauré pour organiser la contribution de l'économie privée au financement des crédits à l'U.E.P.

L'arrêté du 15 septembre 1951 (8) a décrété le blocage, pour une durée de six mois, de 5 p. c. du montant reçu par un régnicole en règlement de ventes de marchandises aux résidents des pays membres de l'U.E.P. ou des zones monétaires d'un de ces pays; les montants bloqués sont inscrits au crédit de comptes spéciaux créés dans les banques, qui en versent l'équivalent dans des comptes spéciaux ouverts en leur nom à la Banque Nationale. Les sommes portées au crédit de ces derniers forment, avec les provisions constituées par le Trésor, la contrepartie des avances hors quota qui sont comptabilisées à l'actif du bilan de la Banque.

Le tableau VII retrace l'évolution des crédits hors quota et de leur mode de financement.

TABLEAU VII

Financement des crédits hors quota consentis à l'U.E.P.

(en milliards de francs)

Fin de mois	Montant cumulé des crédits hors quota	Financement	
		Trésor	Comptes spéciaux Arrêté du 15-9-1951
1951 Septembre	0,3	0,2	0,1
Octobre	2,0	1,6	0,4
Novembre	2,4	1,7	0,7
Décembre	5,1	4,0	1,1
1952 Janvier	7,0	5,5	1,5
Février	8,4	6,4	2,0
Mars	9,9	7,3	2,6
Avril	11,1	7,8	3,3
Mai	11,1	7,2	3,9
Juin	11,1	6,6	4,5

(8) Modifié par les arrêtés du 18 janvier 1952, du 5 mars 1952 et du 22 mars 1952. Ces arrêtés relèvent, pour la plupart des produits, le pourcentage de la retenue et le différentiel suivant les marchandises. L'arrêté du 22 mars établit en outre une retenue de 40 p. c. du montant des paiements reçus des mêmes pays au titre de revenus de capitaux ou de transferts de capitaux.

On notera que les interventions du Trésor ont été considérables; elles se sont accrues régulièrement jusque fin avril pour diminuer quelque peu par la suite.

Quant aux comptes spéciaux provenant des retenues à l'exportation, leur montant a progressé sans discontinuer jusqu'à fin juin: l'incidence des débloques qui ont été effectués depuis mars 1952 a été plus que compensée par celle du renforcement successif des pourcentages de retenue sur les exportations nouvelles (9).

* * *

(9) Au cours des négociations relatives à la prolongation de l'U.E.P. au delà du 30 juin 1952, certaines dispositions furent prises aux fins d'assurer un règlement tout au moins partiel des crédits qui avaient été consentis hors quota par l'U.E.B.L.

L'U.E.P. effectua un remboursement en or et en dollars de 4 milliards de francs; en outre, elle transféra moitié au Royaume-Uni et moitié à la France, la contre-valeur de 2,5 milliards de francs à titre de provision pour des commandes de biens d'armement que l'U.E.B.L. s'engagea à passer à ces deux pays; enfin, l'U.E.B.L. consentit à consolider une tranche de 2,5 milliards de francs de ses avances, cette tranche devenant remboursable en cinq annuités égales. L'ensemble de l'accord intervenu était subordonné à la condition que la tranche consolidée puisse être mobilisée par un tirage en dollars sur le Fonds Monétaire International.

Au moment où ces dispositions furent arrêtées — à la mi-juillet 1952 —, les avances hors quota de l'U.E.B.L. s'élevaient à 11,1 milliards, et trouvaient leur contrepartie à concurrence de 4,7 milliards dans les comptes spéciaux créés par les arrêtés du 15 septembre 1951 et pour le surplus — soit 6,4 milliards — dans une provision spéciale constituée par le Trésor.

Le règlement intervenu a eu les répercussions suivantes sur la situation de la Banque Nationale et sur celle du Trésor (en milliards de francs).

BANQUE NATIONALE.

ACTIF.

Encaisse-or et avoirs sur l'étranger	+ 4,0
Créance sur l'U.E.P. avec provision spéciale	— 6,5
Effets publics — Certificats du Trésor — Convention du 14 septembre 1948	— 4,0
	— 6,5

PASSIF.

Provision spéciale pour avances U.E.P. — Trésor public	— 6,4
Trésor public — compte ordinaire	— 0,1
	— 6,5

Le Trésor a donc affecté le produit du versement en or et en dollars effectué par l'U.E.P. au remboursement d'une fraction des certificats détenus par la Banque dans le cadre de la Convention du 14 septembre 1948.

La créance sur l'U.E.P. avec provision spéciale a été ramenée à 4,6 milliards (11,1 — 6,5), dont 2,5 milliards représentant une créance consolidée et mobilisable et 2,1 milliards des avances ordinaires.

Enfin, la provision spéciale constituée par le Trésor a intégralement disparu, la contrepartie des avances hors quota subsistantes étant fournie intégralement par les montants inscrits dans les comptes spéciaux ouverts en vertu des arrêtés du 15 septembre 1951.

TRESOR.

ACTIF.

Banque Nationale — Provision spéciale pour avances U.E.P.	— 6,4
Banque Nationale — Compte ordinaire	— 0,1
Provisions pour commandes militaires à la France et au Royaume-Uni	+ 2,5
	— 4,0

PASSIF.

Certificats du Trésor détenus par la Banque Nationale (Convention du 14 septembre 1948)	— 4,0
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Le Trésor a donc reconstitué une partie de sa marge de crédit auprès de la Banque Nationale et dispose de créances sur l'étranger qui pourront être affectées à la couverture des besoins militaires

Les finances publiques et les avances consenties aux pouvoirs publics par les organismes à fonctions monétaires

Si le boni des paiements extérieurs a continué à donner lieu à création abondante de monnaie, la couverture des besoins de l'Etat n'a plus été un facteur important d'expansion monétaire comme c'avait été le cas de mars à septembre 1951.

Et pourtant les dépenses budgétaires comptabilisées au cours de la période qui va de septembre 1951 à juin 1952 accusent — d'après les aperçus de l'exécution des budgets — une sensible augmentation par rapport à celles des neuf premiers mois de 1951: celles-ci — ordinaires et extraordinaires ensemble — s'élevaient à 70 milliards environ; celles-là ont atteint près de 75 milliards. Pourtant aussi, l'évolution des recettes globales a concouru à rendre la situation du Trésor moins aisée; car si l'on fait abstraction de l'émission des emprunts consolidés, ces recettes sont revenues de 70,8 milliards pour les trois premiers trimestres de 1951 à 65 milliards pour les neuf mois suivants.

Bien entendu, les données dont il vient d'être question révèlent mal l'ampleur des sorties de fonds nettes auxquelles la Trésorerie a dû faire face, celles-ci étant influencées par les opérations extra-budgétaires et notamment par le mouvement des fonds pour ordre.

TABLEAU VIII

Recettes fiscales ordinaires (1)

Sans distinction d'exercice — non compris les additionnels provinciaux et communaux

(millions de francs)

Source: Ministère des Finances.

Période	Total	Contributions directes	Douanes Accises	Enregistrement
1951 1 ^{er} semestre (1) .	37.531	19.490	6.326	11.715
3 ^e trimestre ...	17.304	8.795	2.968	5.541
4 ^e trimestre ...	15.624	6.259	3.159	6.206
1952 1 ^{er} trimestre ...	19.255	9.812	3.173	6.270
2 ^e trimestre ...	18.044	8.326	3.371	6.347

(1) Recettes nettes, c'est-à-dire à l'exclusion des ordonnances de remboursements et de dégrèvements d'impôts, sauf pour l'exercice 1950, pour lequel seules les ordonnances de dégrèvements portant sur des cotisations non payées ont été exclues.

Les recettes fiscales ordinaires des trois trimestres envisagés sont un peu inférieures à celles des neuf premiers mois de 1951; le fléchissement ne provient pas des recettes d'enregistrement ni de douanes et accises qui se redressent nettement après le creux, en grande partie saisonnier, du troisième trimestre et se comparent favorablement, pour les deux premiers trimestres de 1952, à celles des périodes correspondantes de 1951. Ce sont les rentrées au titre des contributions directes qui ont été moins abondantes, en grande partie du fait de la diminution des versements anticipatifs à valoir sur la taxe profes-

sionnelle : ceux-ci avaient atteint 6.180 millions pendant les trois premiers trimestres de 1951; au cours des neuf mois suivants, ils ne se sont plus élevés qu'à 2.075 millions, la plus grande partie de ce montant ayant d'ailleurs été encaissée au premier trimestre de 1952; la diminution provient partiellement de ce que les neuf premiers mois de 1951 incorporent deux mois de pointe pour ces règlements — mars et juillet —, tandis que les trois trimestres suivants ne bénéficient qu'une fois — en janvier — de rentrées importantes à ce titre; néanmoins, si on compare l'ampleur de ces versements à des moments correspondants, on observe un fléchissement de leur niveau de 1951 à 1952.

Malgré leur fléchissement, les recettes ordinaires paraissent avoir suffi à couvrir les dépenses ordinaires au cours des trois trimestres sous revue.

Mais les budgets extraordinaires des exercices 1951 et 1952 se soldaient par des déficits importants; l'ordre de grandeur de ceux-ci ressort des données suivantes dont ont été éliminées les opérations d'assainissement monétaire :

	Exercice 1951 (en milliards de francs)	Exercice 1952 (en milliards de francs)
Dépenses extraordinaires ..	18,7 (1)	25,3 (3)
Recettes extraordinaires ...	0,4 (2)	4,7 (3)
Mali	— 18,3	— 20,6

(1) Crédits votés, y compris les deux feuillets d'ajustement budgétaire.

(2) Faits réalisés.

(3) Budget voté et 1^{er} feuillet de crédits supplémentaires.

L'excédent des dépenses extraordinaires effectuées sur les recettes est moindre que les prévisions budgétaires ne le faisaient prévoir. Néanmoins, comme les recettes et dépenses ordinaires s'équilibraient approximativement, c'est par le recours à l'emprunt que le financement du budget extraordinaire a été assuré.

Effectivement, la dette publique, qui avait peu augmenté de décembre 1950 à septembre 1951, accuse un accroissement régulier pendant la période étudiée. Les données du tableau IX en font foi. Les montants de la dette publique qui y figurent ne comprennent pas les dettes moratoriées de 1914-1918 envers les gouvernements étrangers ni l'emprunt d'assainissement monétaire; de même en ont été exclus les engagements que la Trésorerie a contractés envers la Banque Nationale pour constituer les provisions spéciales couvrant les avances consenties à l'Union Européenne de Paiements; car l'expansion monétaire qui résulte de ces avances trouve son origine non pas dans la situation de la Trésorerie comme telle, mais dans l'excédent des paiements internationaux. Si l'on se réfère aux montants ainsi établis, on constate que la couverture des besoins du Trésor a nécessité un endettement supplémentaire de l'ordre de 3,8 milliards au dernier trimestre de 1951, de 3,3 et de 5,4 milliards au premier et au deuxième trimestre de 1952.

TABLEAU IX

Dette publique directe (*)
(en millions de francs)

Sources : Ministère des Finances (1) (2) (3) (5).
Situations des principaux organismes à fonctions monétaires (4).

Fin de mois	Dette consolidée intérieure (1)	Dette consolidée extérieure (2)	Dette flottante intérieure (3)	Crédits à court terme accordés à l'Etat par les organismes monétaires (4)	Dette flottante extérieure (5)	Total
1950 Décembre	76.336	13.037	57.020	60.629	3.246	210.268
1951 Mars	76.087	13.047	55.835	59.502	4.405	208.876
Juin	75.922	12.878	54.399	62.589	3.569	209.357
Septembre	75.756	12.771	54.091	68.989	2.488	212.093
Décembre	81.914	12.768	51.624	67.435	2.158	216.899
1952 Mars	81.636	12.996	53.220	68.103	3.238	219.193
Juin	86.568	13.055	50.077	69.547	5.039	224.286

(*) Les montants de la dette flottante intérieure et du total ne correspondent pas aux chiffres de la dette publique officiellement publiés; ceux-ci ont été ajustés en tenant compte de tous les engagements du Trésor qui sont à la source d'une création de monnaie.

(1) Non compris l'Emprunt de l'Assainissement monétaire.

(2) Non compris les dettes envers les gouvernements étrangers de 1914-1918.

(3) Non compris la dette flottante intérieure directe logée dans les organismes à fonctions monétaires.

(4) Déduction faite de la provision spéciale pour avances U.E.P. constituée par le Trésor public auprès de la Banque Nationale de Belgique.

L'état du marché des capitaux a permis au Trésor de procéder à deux émissions importantes au cours de la période envisagée : en novembre 1951, un emprunt 4,5 p. c. à 15 ans a recueilli des souscriptions à concurrence de 6.350 millions; en juin-juillet 1952, un second emprunt 4,5 p. c. à 10 ans a atteint un mon-

tant nominal de 7.530 millions, dont 5,1 milliards environ déjà souscrits sont recensés dans la situation de la dette publique à fin juin. Les amortissements pratiqués sur la dette intérieure directe consolidée ne se sont élevés, pour la période considérée, qu'à 626 millions; aussi cette fraction de la dette publique

est passée de 75,8 milliards au 30 septembre 1951 à 86,6 milliards à fin juin 1952. Comme les souscriptions aux deux emprunts dont il vient d'être question ont été partiellement couvertes par la remise de certificats à moyen terme des émissions de 1942 et 1947, la structure de la dette publique s'en est trouvée modifiée : la dette à moyen terme intérieure directe est consolidée à due concurrence et, effectivement, son montant revient de 38,1 milliards à fin septembre 1951 à 33,9 milliards en fin d'année et de 33,6 milliards à fin mars à 30,4 milliards à fin juin 1952. Au contraire, la dette à court terme s'est accrue rapidement au cours de la période envisagée; l'émission des emprunts à long terme ne l'a que temporairement réduite : abstraction faite des avances destinées à constituer les provisions spéciales pour le financement de l'U.E.P., la dette intérieure à court terme est passée de :

80,1 milliards à fin septembre 1951
à 83,3 milliards à fin décembre,
à 86,1 milliards à fin mars 1952, et
à 87,2 milliards à fin juin 1952.

Ces mouvements divergents de la dette à moyen terme et de la dette à court terme n'apparaissent pas distinctement au tableau IX où les montants de la dette flottante intérieure confondent le moyen et le court terme et excluent les avances au Trésor des organismes à fonctions monétaires.

On notera encore que la couverture des besoins de l'Etat a nécessité le recours aux crédits étrangers. Les engagements à long terme n'ont cependant guère varié : remboursements et prélèvements se sont assez bien équilibrés; l'augmentation, d'ailleurs peu importante, du premier trimestre de 1952 s'explique par les prélèvements de l'ordre de 250 millions qui ont été opérés sur les crédits octroyés antérieurement par l'E.C.A. (15,5 millions de dollars) et la B.I.R.D. (30 millions de dollars) pour le financement des territoires coloniaux. Mais, à partir de 1952, les engagements extérieurs nouveaux, contractés à moyen et à court terme, l'emportent sur les remboursements;

parmi ceux-ci, on mentionnera l'amortissement du solde du crédit suisse de mars 1951, soit une diminution de 970 millions de la dette depuis septembre 1951, et le remboursement en mars d'une tranche de 252 millions sur le crédit *Eximbank* de 1948; mais les engagements envers la B.R.I. se sont accrus de 1.656 millions au premier trimestre de 1952; leur diminution au trimestre suivant — 398 millions — a été plus que compensée par le prélèvement du crédit de 50 millions de dollars accordé par l'*Export-Import Bank*, soit une augmentation de 2.520 millions.

Pendant cette période, la marge de crédit dont l'Etat dispose à la Banque Nationale, en vertu de la convention de septembre 1948, a été utilisée pour une bonne part au financement des avances hors quota à l'U.E.P. : celles-ci sont passées de 283 millions à fin septembre à 4.057 millions à fin décembre, à 7.397 millions à fin mars et à 6.577 millions à fin juin. Elles ont donc réduit d'autant les ressources que l'Etat pouvait trouver auprès de l'Institut d'émission pour assurer la couverture de ses besoins propres. Par ailleurs, le renforcement des dépôts dans les banques a assuré au Trésor des moyens de financement plus abondants; les comptes des particuliers aux chèques postaux se sont aussi régulièrement accrus, mais dans une mesure moindre; l'allure des opérations du Crédit Communal lui a permis d'accorder également des avances plus larges au Trésor; de même, les moyens d'action des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge ont augmenté jusqu'à fin mars et leurs avoirs en certificats de Trésorerie ont crû parallèlement; les uns et les autres diminuent dans le courant du deuxième trimestre de 1952. Dans l'ensemble, le financement de la Trésorerie à l'aide des avances des organismes à fonctions monétaires n'a donc constitué qu'un facteur limité d'expansion, sauf au deuxième trimestre de 1952 : l'accroissement de ces avances se mesure, en effet, par quelque 450 millions au dernier trimestre de 1951 et quelque 670 millions au trimestre suivant; dans le second quart de 1952, l'augmentation est plus marquée : 1,4 milliard.

TABIEAU X

Crédits à court terme octroyés à l'Etat par les organismes à fonctions monétaires

(en millions de francs)

	Total	Banque Nationale de Belgique (1)	Office des Chèques postaux	Banques privées	Divers
31 décembre 1950.....	60.629	4.248	18.609	28.340	9.432
30 septembre 1951.....	66.989	3.457	18.711	30.979	13.842
31 décembre 1951.....	67.435	2.472	19.443	31.957	13.563
31 mars 1952.....	68.103	— 570	19.375	32.943	16.355
30 juin 1952.....	69.547	2.288	19.642	33.228	14.389

(1) Sous déduction de la provision spéciale pour avances à l'U.E.P. constituée par le Trésor auprès de la Banque Nationale.

Les crédits consentis par le système bancaire au secteur privé de l'économie

Après le sommet provoqué par l'échéance trimestrielle de mars 1951, les crédits consentis par le système bancaire au secteur privé de l'économie avaient diminué fort sensiblement et régulièrement jusqu'à fin septembre.

Au cours du dernier trimestre de cette même année, le mouvement s'est inversé et l'augmentation, amorcée dès octobre, est évidemment accentuée par l'échéance annuelle.

La tendance se renverse de nouveau en 1952. La diminution du recours au crédit n'est pas encore bien nette dans les premiers mois : elle provient pour partie de la résorption des effets de l'échéance annuelle. Mais elle s'affirme ensuite, bien que le mouvement demeure encore irrégulier.

Les deux séries de données du tableau XI illustrent ces constatations : les premières recensent le total des crédits octroyés à l'intervention du système bancaire, c'est-à-dire qu'elles incorporent des crédits supportés par des entreprises financières paraétatiques qui ont assuré la mobilisation d'effets commerciaux et également des crédits dispensés aux importateurs par des banques étrangères qui ont escompté des acceptations tracées par l'entremise de banques belges; les données de la seconde colonne correspondent au montant des facilités dont le financement est effectivement à charge du système bancaire intérieur.

TABLEAU XI

Concours bancaires (1) au secteur privé de l'économie nationale

Date	Crédits distribués à l'intervention du système bancaire	Partie de ces crédits ayant affecté le stock monétaire
<i>(en millions de francs)</i>		
31 décembre 1950	37.397	34.995
31 mars 1951	39.271	36.572
30 juin 1951	38.093	35.363
30 septembre 1951	35.046	33.008
31 décembre 1951	39.837	36.787
31 mars 1952	38.694	35.758
30 juin 1952	37.290	34.969

(1) Banques de dépôts, Institut de Réescote et Banque Nationale.

L'augmentation du dernier trimestre de 1951 a dû être provoquée par un ensemble de facteurs. Il ne faut pas oublier tout d'abord que l'activité productrice a accusé la pointe saisonnière après le creux des mois d'été; la production de biens d'équipement

notamment a nécessité un élargissement des facilités accordées à divers secteurs des fabrications métalliques. En outre, un mouvement de reconstitution des stocks s'est amorcé, tout au moins pour certaines matières premières; ce phénomène est, dans certains cas, saisonnier, comme dans les sucreries; dans d'autres, il s'explique par la politique de constitution de réserves de sécurité — céréales et huiles alimentaires; pour d'autres produits, il résulte de l'allure des prix internationaux; c'est ainsi que la reprise des importations de coton détermine un recours plus large aux possibilités de financement offertes par les places étrangères : le montant des acceptations logées dans des banques étrangères s'accroît de quelque 800 millions du 30 septembre au 31 décembre; enfin, la crainte de restrictions aux importations payables en dollars provoque également une accélération des achats à l'étranger.

A l'échéance annuelle, le total des crédits bancaires est légèrement au-dessus du chiffre qu'il atteignait à fin mars 1951, moment auquel s'était achevée l'expansion d'après la guerre de Corée.

Mais les dispositions de l'économie se modifient de nouveau au début de 1952 : à la fin du premier semestre, le total des facilités consenties est même inférieur à son montant à la date correspondante de 1951. Il semble que le processus de stockage ait pris fin et fait place à un mouvement de compression des stocks. La diminution des crédits accordés aux industries et au commerce de gros alimentaires est nette; dans l'industrie sucrière, le phénomène est saisonnier; les difficultés que rencontrent les industries textiles et l'industrie du papier, par exemple, les amènent également à réduire leurs approvisionnements. La diminution des engagements bancaires n'est cependant pas générale. Au contraire, l'exécution des programmes de fabrication, dans les secteurs des fabrications métalliques dont l'activité est le plus soutenue, requiert encore un élargissement des concours bancaires. Il reste néanmoins que le volume des crédits se contracte. On remarquera que la diminution au premier semestre de 1952 est plus accusée du côté des crédits totaux distribués par les banques que du côté des crédits encore financés par elles. C'est que les dégagements des entreprises importatrices vis-à-vis des banques étrangères ont été fort importants : pour les six mois, la diminution est de l'ordre de 1,2 milliard. Elle provient de ce que les achats de coton du dernier trimestre de 1951, financés à l'aide de ces acceptations, ont été réglés dans les premiers mois de 1952; également, de la hausse du loyer de l'argent et de la nouvelle politique de crédit en Grande-Bretagne qui ont incité les importateurs de laine à reporter le financement de leurs achats de la place de Londres vers le système bancaire belge.

En appréciant l'évolution des crédits au cours de la période envisagée, il faut tenir compte de la constitution des fonds spéciaux temporairement bloqués,

dont il a déjà été question ci-avant (10), qui a freiné l'incidence expansionniste sur les encaisses des entreprises du boni des règlements internationaux avec les pays de l'U.E.P. Ces comptes spéciaux s'élevaient à 990 millions au 31 décembre 1951; ils atteignaient 2.303 millions au 31 mars, puis 3.853 millions au 30 juin 1952.

L'indisponibilité de cette masse de liquidités assez importante a évidemment incité les firmes à entretenir, dans l'ensemble, des encours de crédits bancaires plus importants que si leur trésorerie avait intégralement profité des recettes d'exportations.

Un autre fait encore est assez symptomatique d'une détente dans les besoins de monnaie : on sait que l'arrêté du 22 mars 1952 a organisé, en faveur des détenteurs de comptes spéciaux (ou de certificats de versement en compte spécial, tracés en représentation de ces avoirs bloqués), la faculté de mobiliser les montants bloqués par escompte, cession ou nantissement. Or, au 30 juin, cette faculté était restée pratiquement lettre morte : 9 millions seulement avaient été escomptés.

* * *

Les interventions des *banques de dépôts* épousent, il va de soi, d'assez près les fluctuations du total des crédits obtenus par l'économie nationale. Mais le recul de ces derniers dans les premiers mois de 1952 était plus accusé que la diminution des facilités distribuées par les banques privées.

TABLEAU XII

Banques de dépôts
Crédits utilisés
(en milliards de francs)

Date	Total des crédits dispensés par les banques	Dont : Crédits à l'économie nationale		Effets réescomptés (*)
		Effets commerciaux	Avances	
31-12-1950..	30,2	6,3	14,7	8,5
31- 3-1951..	31,-	7,1	14,5	8,8
30- 6-1951..	30,4	7,-	15,1	7,7
30- 9-1951..	29,7	9,-	14,4	5,4
31-12-1951..	32,7	8,6	15,6	7,5
31- 3-1952..	32,8	9,1	15,-	7,5
30- 6-1952..	32,1	8,5	15,6	6,9

(*) Auprès de la Banque Nationale, de l'Institut de Réescompte et des institutions paraétatiques.

Cette différence provient de deux éléments : les créances extérieures des banques de dépôts résultant de la mobilisation de papier sur l'étranger progressent au début de 1952; or, ces créances ne sont pas considérées comme constituant un recours au crédit de l'économie nationale, recours dont l'ordre de grandeur est illustré par les données du tableau XI. Ensuite, on a vu que la contraction de la demande de crédit s'était portée notamment sur les engage-

ments envers des banques étrangères : or, les interventions de celles-ci ne sont pas considérées ici.

Les fluctuations des crédits distribués par les banques ont affecté surtout les opérations d'escompte : si l'on tient compte des effets réescomptés, les crédits distribués sous cette forme se sont accrus de 1,7 milliard au dernier trimestre de 1951, tandis que les avances augmentaient de 1,2 milliard; au cours du trimestre suivant, les opérations d'escompte augmentent encore de 0,5 milliard; au contraire, leur diminution de fin mars à fin juin est de l'ordre de 1,2 milliard. Quant aux crédits d'avances, ils se retrouvent inchangés, à l'échéance semestrielle, par rapport à fin décembre.

Une des caractéristiques de l'évolution financière au cours de la période envisagée est l'aisance plus grande que connaissent les banques, au point de vue liquidité : le réescompte s'est sans doute accru au dernier trimestre de 1951, en raison de l'élargissement des concours accordés et du fait de l'échéance annuelle. Mais il faut souligner que le réescompte est moins important au 31 décembre 1951 qu'à la fin de l'année 1950 ou qu'à la fin de mars 1951, alors que les interventions des banques de dépôts sont plus larges; cette situation s'explique, d'une part, par le renforcement des dépôts — dont il sera question ci-après — et, d'autre part, par l'accumulation d'avoirs en compte des correspondants étrangers dont on a fait mention à propos des paiements internationaux : au 31 décembre 1951, ces avoirs s'étaient accrus de 3 milliards depuis le début de l'année et de près de 2 milliards depuis fin septembre. Durant les trois premiers mois de 1952, le réescompte se maintient aux environs du chiffre atteint en fin d'année : les crédits dispensés par les banques de dépôts, de même que leurs moyens d'action, sont restés stables; car l'apport de nouveaux dépôts a été compensé par les retraits des banquiers étrangers : la diminution de leurs comptes est de l'ordre de 1,4 milliard. A fin juin, le montant des effets réescomptés accuse un léger recul parallèlement à la réduction des interventions des banques : l'encours de réescompte à fin juin 1952 — 6,9 milliards — reste au-dessous de celui de l'année antérieure à la même date.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que les institutions paraétatiques financières autres que l'Institut de Réescompte sont intervenues plus largement, à partir de 1951, pour assurer la mobilisation du papier offert au réescompte par les banques. De même, au cours de la période envisagée, le volume des acceptations logées dans le marché — et notamment dans les organismes financiers non bancaires — a pris plus d'importance. On peut voir dans ces développements un indice supplémentaire de l'abondance des liquidités dans les institutions financières privées et publiques.

Au sujet du réescompte des banques et de leur liquidité, il faut encore signaler que l'arrêté du 22 mars 1952, dont on a déjà fait état, organisait également,

(10) Cfr. note n° 8.

au bénéfice des banques, la faculté de mobilisation de leurs comptes spéciaux auprès de la Banque Nationale : les banques étaient autorisées à souscrire des certificats du Trésor non productifs d'intérêt au moyen de leur compte spécial, certificats qui pouvaient en principe faire l'objet d'un nantissement auprès de l'institut d'émission. Celui-ci mit des conditions sévères à l'octroi d'avances à valoir sur ces certificats. Mais les possibilités offertes aux banques par ces dispositions n'avaient pas encore été utilisées à fin juin.

On a fait allusion au mouvement des dépôts. La tendance des comptes bancaires est à l'expansion depuis juillet 1951, même si la progression ne s'est pas manifestée pendant divers mois : lors de l'encaissement des cotisations de Sécurité sociale (novembre, février et mai) ou lors de règlements fiscaux importants — en janvier. Le renforcement des dépôts a été particulièrement net en mars et en juin 1952; or, au cours de ces deux mois, les emprunts émis par les pouvoirs publics ont porté sur des montants nominaux importants : 1.650 millions en mars, 5.089 millions en juin — il s'agit de l'emprunt du Trésor de 7.530 millions émis en juin-juillet et qui a été souscrit par le public à concurrence d'environ 4 milliards en argent frais; de même en novembre 1951, l'émission de l'emprunt du Trésor d'un montant brut de 6,35 milliards a absorbé 2,4 milliards de liquidités sans que les dépôts, également sollicités par le règlement de cotisations de Sécurité sociale, fléchissent. L'incidence de ces emprunts sur les dépôts a donc été compensée par des facteurs d'expansion plus puissants.

On notera que les montants figurant au tableau XIII ne comprennent pas les avoirs en comptes spéciaux.

TABLEAU XIII

Banques privées

Dépôts et comptes courants à vue et à terme

(en milliards de francs)

1950 Décembre	53,6
1951 Juin	54,6
Septembre	56,7
Octobre	58,3
Novembre	58,2
Décembre	58,8
1952 Janvier	57,6
Février	57,1
Mars	60,0
Avril	59,9
Mai	58,7
Juin	59,9

* * *

L'évolution des crédits d'acceptation appelle quelques précisions. Les engagements totaux d'acceptation des banques de dépôts, qui s'étaient contractés fortement de mars à septembre 1951, sont de nouveau en augmentation dans les derniers mois de 1951 et en janvier 1952; à partir de la fin de janvier, se produit un nouveau retournement. Celui-ci affecte uniquement l'encours des effets acceptés par des banques étrangères pour faciliter le financement des importa-

tions de la clientèle de leurs correspondants belges. Ce mode de financement est surtout utilisé pour les importations des laines et des cotons. Ces dernières se sont considérablement accrues à la fin de 1951 pour retomber très bas ensuite. Quant aux importations de laine, elles suivent plutôt un mouvement inverse; aussi la diminution du recours aux facilités accordées par la place de Londres provient-elle plutôt du relèvement des taux d'intérêt anglais et du raccourcissement, décidé par les autorités anglaises, de la durée admise pour le financement bancaire des opérations avec l'étranger.

TABLEAU XIV

Engagements d'acceptation des banques de dépôts

(en millions de francs)

Fin de mois	Total	Dont : engagements envers l'étranger
1951 Mars	7.369	1.898
Septembre	5.991	1.060
Décembre	8.141	1.868
1952 Janvier	8.799	2.126
Mars	8.112	1.489
Juin	7.615	647

Quant aux acceptations en francs belges, le tableau XV indique les encours à fin de période, en distinguant les traites visées et non visées et, pour les premières — les seules pour lesquelles la distinction soit possible —, les traites représentatives d'importations de celles tracées à l'occasion d'exportations. A côté des acceptations bancaires, on a fait figurer les acceptations commerciales, qui peuvent également être soumises au visa de la Banque Nationale; pratiquement, jusqu'à présent, ces dernières ont servi à financer exclusivement des exportations.

On constate que la majeure partie des acceptations bancaires en francs belges sont toujours présentées au visa de l'Institut d'Emission.

L'importance relative des acceptations tracées à l'occasion de ventes s'est accrue au cours des derniers mois.

Le parallélisme entre l'allure des achats à l'étranger et l'encours des acceptations visées représentatives d'importations cesse à partir de l'année 1952 : le montant des achats fléchit, tandis que l'encours s'accroît. Mais le volume des acceptations visées au cours d'une période est insuffisant, relativement aux importations de la même période, pour qu'on puisse formuler quelque observation précise. Cette remarque s'applique encore avec plus de pertinence dans le cas des acceptations bancaires et commerciales représentatives d'exportations; il semble en tout cas que l'accroissement de leur encours provienne de la création de traites d'une durée généralement assez grande en vue du financement de ventes à quelques pays — Yougoslavie, Israël, Finlande —; et également d'une

TABLEAU XV

Encours d'acceptations en francs belges visées et non visées
(en milliards de francs)

Fin de mois	Acceptations bancaires						Acceptations commerciales visées par la Banque Nationale (6) (*)
	Visées				Non visées		
	Représentatives d'importations (1)	Représentatives d'exportations (2)	Encours total (3) = (1) + (2)	P.c. par rapport au total des acceptations bancaires	Encours total (4)	Total de l'encours des acceptations bancaires (5) = (3) + (4)	
1951 Mars	3,9	0,8	4,7	87	0,7	5,4	0,4
Septembre	3,7	0,4	4,1	84	0,8	4,9	0,8
Décembre	4,5	0,6	5,1	82	1,1	6,2	0,8
1952 Mars	4,6	0,8	5,4	82	1,2	6,6	0,9
Juin	4,8	1,1	5,9	84	1,1	7,-	1,3

(*) Sauf pour des montants dérisoires, tracées en représentation d'exportations.

extension du recours aux crédits par acceptations, de la part des exportateurs fournissant à certains pays de l'Amérique du Sud qui accumulent les retards dans les transferts dont ils sont redevables.

* * *

On sait que l'*Institut de Réescoute et de Garantie* organise le marché intérieur des acceptations représentatives de transactions internationales et assure leur mobilisation en première ligne.

TABLEAU XVI

**Portefeuille commercial
de l'Institut de Réescoute et de Garantie**
(en millions de francs)

Fin de mois	
1950 Décembre	2.044
1951 Mars	1.969
Juin	1.781
Septembre	2.576
Décembre	2.858
1952 Mars	2.448
Juin	3.088

Le portefeuille commercial de l'Institut reflète mal l'ampleur de ses interventions; car c'est le montant de ses emprunts de *call money* en compensation qui limite le volume des effets que l'Institut détient par devers lui. Pour juger de l'allure des interventions de cet organisme, il faut tenir compte, en outre, de l'encours de réescoute qu'il entretient auprès de la banque centrale. Dès lors, il apparaît que, de fin septembre à fin décembre, les opérations de mobilisation effectuées par l'Institut se sont accrues de 1,1 milliard environ. Elles sont, au contraire, en recul au début de 1952: non seulement son portefeuille commercial décroît au cours des premiers mois, mais son recours au réescoute demeure au-dessous du

chiffre atteint à l'échéance annuelle, de sorte qu'à fin mars, les interventions totales de l'Institut se sont réduites de 800 millions environ par rapport à la fin de l'année 1951. A l'échéance semestrielle, l'extension du portefeuille est en grande partie compensée par une diminution de l'encours de réescoute, et les interventions de l'Institut de Réescoute et de Garantie n'ont guère augmenté depuis fin mars.

Il convient de rappeler ici que, dans le cadre de la politique de réorientation du commerce extérieur, l'Institut a modifié, à la date du 6 novembre 1951, les taux qu'il applique aux acceptations tracées en représentation d'exportations payables en dollars et d'importations payables via l'Union Européenne de Paiements. Ces taux ont été diminués de 1/4 p. c. pour le papier à moins de 120 jours et de 1 à 1 1/2 p. c. pour le papier à plus longue échéance.

* * *

Ci-avant, on a montré comment avait évolué le réescoute des banques et on a fait état du développement des interventions de réescoute des organismes financiers non bancaires. On précisera, à propos de la *Banque Nationale*, que l'encours d'effets cédés par les banques s'est accru de 1,6 milliard au cours du dernier trimestre de 1951; il s'inscrit en recul dès mars et, à l'échéance semestrielle, il est inférieur de 1,1 milliard au chiffre à fin décembre. Le portefeuille mobilisé par l'Institut de Réescoute auprès de la banque centrale a augmenté également dans les derniers mois de 1951 pour diminuer ensuite jusqu'en juin 1952.

Par conséquent, après une reprise passagère à l'échéance annuelle, le portefeuille commercial de la Banque Nationale décline et se situe nettement en dessous du montant des mois correspondants de l'année antérieure.

Le crédit distribué par la Banque Nationale sous forme d'avances sur fonds publics subit des fluctuations moins amples; il est d'ailleurs d'un ordre de grandeur beaucoup moindre.

TABLEAU XVII

Banque Nationale

Fin de période	Portefeuille commercial	Avances sur fonds publics
	(en millions de francs)	
1950 Décembre	10.930	757
1951 Mars	12.033	570
Juin	10.380	545
Septembre	6.118	426
Décembre	8.890	345
1952 Mars	8.270	550
Juin	6.709	734

On rappellera, pour mémoire, qu'au début de la période envisagée — le 13 septembre 1951 —, le taux d'escompte a été abaissé de 1/4 p. c. Depuis lors, les taux sont restés inchangés, à une exception près. En date du 3 juillet 1952, le taux applicable aux avances sur les certificats de trésorerie souscrits en vue de mobiliser les comptes spéciaux a été ramené de 5 1/2 p. c. à 3 1/2 p. c.

* * *

Les crédits du système bancaire à divers organismes paraétatiques

C'est essentiellement du recours du Fonds des Rentes aux crédits des organismes monétaires que sont fonction les avances aux paraétatiques. La plus grosse partie des disponibilités créées par ces facilités est mise finalement à la disposition de l'économie privée.

TABLEAU XVIII

Avances aux organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat
(en millions de francs)

Mois	Fonds des Rentes	Autres
1950 Décembre	4.133	397
1951 Mars	1.994	136
Juin	1.805	356
Septembre	966	273
Octobre	1.343	263
Novembre	414	257
Décembre	1.562	262
1952 Janvier	2.555	265
Février	479	241
Mars	859	228
Avril	935	222
Mai	181	227
Juin	794	236

De juin à octobre 1951, le marché des valeurs à revenu fixe avait témoigné d'un redressement incon-

testable; les cours s'inscrivaient en hausse, après une longue période de fléchissement. Le Fonds des Rentes pouvait procéder à des réalisations.

En octobre, les emprunts émis par les pouvoirs publics (Villes de Liège et d'Anvers et Province de Liège) portèrent sur un montant total de 1.250 millions. Ces émissions et la préparation de l'emprunt de l'Etat belge 1951 à 15 ans stoppèrent le relèvement des cours de la dette publique (11) et déterminèrent des interventions du Fonds, dont les achats et les ventes semblent s'être équilibrées au cours du mois. En novembre, l'emprunt du Trésor pesa sur les cours des obligations des pouvoirs publics et les achats nets du Fonds sur le marché s'élevèrent à 350 millions. En décembre, aucun emprunt n'étant émis, les cours se raffermirent : la dette unifiée était à 87,05 au début de 1952. Quant au portefeuille du Fonds, sa valeur nominale se fixait à 4.935 millions à la fin de 1951, en ce compris un montant de 250 millions cédé temporairement à la S.N.C.I. (12).

Au premier trimestre de 1952, la fermeté du marché des capitaux se précise : l'augmentation des cours de la plupart des valeurs à revenu fixe en fait foi : la dette unifiée notamment passe de 87,05 au début de janvier à 88,05 au début d'avril. Le recours des pouvoirs publics au marché s'élargit en raison des bonnes dispositions de celui-ci : la S.N.C.I. émet un emprunt de 1 milliard en janvier; le Crédit Communal, 1,5 milliard en février; la Régie des Télégraphes et Téléphones et la Ville de Liège, 1 milliard et 650 millions en mars; tous ces emprunts sont émis à 4,5 p. c. au cours de 96. Pourtant, le portefeuille du Fonds bénéficie d'une nouvelle décongestion que l'on peut estimer être de l'ordre de 450 millions dans l'ensemble du trimestre.

Au début d'avril, le marché, qui vient d'être largement sollicité, témoigne d'une certaine lourdeur et, bien qu'un seul emprunt de 750 millions soit lancé, par la Ville d'Anvers, les achats du mois du Fonds des Rentes l'emportent légèrement sur les ventes. En mai, l'offre de capitaux s'élargit à nouveau et l'émission de l'emprunt Société Nationale des Chemins de fer belges de 1.250 millions et de celui de la Ville de Bruxelles de 500 millions, à 4,5 p. c. l'un et l'autre, n'empêche pas le Fonds de procéder à des ventes nettes. Enfin, en juin, le lancement de l'Emprunt de

(11) Cf. tableau 16 des statistiques mensuelles courantes.

(12) Les extraits suivants du Rapport du Fonds retracent également les faits qui viennent d'être décrits : « Entre le 15 juin et le 26 octobre, le Fonds vendit, par solde, 915 millions de francs et le cours de la dette unifiée se releva jusqu'à 87 (...). Un certain reflux se produisit au mois de novembre. Il semble pouvoir être attribué à différentes causes, parmi lesquelles on peut citer l'émission de l'emprunt de l'Etat, qui donna lieu, comme c'est généralement le cas, à quelques arbitrages (...). Mais le changement d'orientation ne fut pas fondamental. La dette unifiée se maintint à 86,90 ou à un cours très voisin et le marché redevint acheteur dès le début du mois de décembre. Du 26 octobre au 30 novembre, le Fonds avait racheté 297 millions de francs; du 1^{er} au 31 décembre, il revendit 180 millions de francs, tandis que la dette unifiée se stabilisait à 87 (...). On peut donc conclure qu'en fin d'année, le marché avait retrouvé son équilibre. » (Extrait du Rapport du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année 1951 — Reproduit dans le *Bulletin d'Information* de juillet 1952, p. 21.)

l'Etat à 4,5 p. c. nécessite des interventions régulières du Fonds : celles-ci demeurent cependant fort limitées. Dans l'ensemble du deuxième trimestre, les opérations du Fonds doivent s'être soldées par des achats nets de l'ordre d'une centaine de millions. Pendant ces trois mois, le cours de la dette unifiée a poursuivi son relèvement : il atteint 88,45 au début de juillet, mais les cotations de l'ensemble des valeurs de la dette intérieure directe de l'Etat paraissent s'être stabilisées; il en est de même pour les obligations des pouvoirs subordonnés.

En résumé, les besoins financiers du Fonds se sont accrus de quelques centaines de millions de fin septembre à fin novembre, pour décliner ensuite — de 0,5 milliard environ — jusqu'à fin mars, et s'accroître très légèrement enfin au deuxième trimestre de 1952.

Au cours de la période envisagée, les emprunts d'argent au jour le jour hors compensation ont encore constitué l'essentiel des moyens de financement du portefeuille du Fonds; le tableau XIX montre leur évolution aux échéances mensuelles; en outre, dans le courant de février, le Fonds a pu placer auprès d'un organisme paraétatique financier, des bons de caisse pour un montant de 500 millions, ramené à 400 millions le 30 juin.

TABLEAU XIX

Fonds des Rentes
Emprunts d'argent au jour le jour hors compensation

(en millions de francs)

A fin de mois

1950 Décembre	1.451
1951 Mars	2.041
Juin	3.055
Septembre	3.061
Octobre	2.632
Novembre	3.895
Décembre	2.698
1952 Janvier	1.426
Février	2.846
Mars	2.350
Avril	2.347
Mai	3.062
Juin	2.638

L'offre de *call* est restée abondante au cours de la période envisagée, sauf peut-être à fin janvier; on en reparlera ci-après.

Et dès lors, le gonflement de l'offre de *call* hors compensation en même temps que la diminution du portefeuille du Fonds expliquent que les engagements bancaires de ce dernier soient revenus, déjà au deuxième semestre de 1951 et surtout en 1952, bien au-dessous de ce qu'ils étaient en 1950 et au début de 1951 (cfr. tableau XVIII); aux pointes de l'offre de *call* produites par l'afflux de liquidités de l'O.N.S.S. correspond un creux dans les crédits bancaires au Fonds. Ceux-ci, après avoir gonflé temporairement à fin janvier par suite du resserrement des disponibilités au jour le jour, accusent une nette diminution : en effet, le volume de liquidités collectées *on call* se

stabilise à un niveau élevé et, en outre, comme on l'a vu, le Fonds entretient un encours de bons de caisse auprès d'un organisme paraétatique.

* * *

Les marchés de l'argent au jour le jour

A propos de l'Institut de Réescampte et du Fonds des Rentes, principaux emprunteurs sur les marchés de l'argent au jour le jour, on a fait allusion à l'état de l'offre sur ces marchés; dans les paragraphes suivants, on donnera quelques précisions à ce sujet.

Le niveau moyen de l'offre émanant des organismes compensateurs accuse une tendance haussière au cours de l'année 1951 : les apports des banques de dépôts constituent l'essentiel de cette offre et le renforcement des dépôts a entraîné un élargissement du volume des liquidités détenues par les banques. La moyenne journalière des prêts consentis pendant les deux premiers trimestres de 1952 est supérieure à celle des périodes correspondantes de 1951; mais cette moyenne s'est inscrite en recul au deuxième trimestre, bien que le montant des dépôts à fin avril, mai et juin soit plus élevé qu'au début de 1952.

TABLEAU XX

Prêts d'argent au jour le jour
(en millions de francs)

Moyenne journalière	Accordés par des compensateurs	Accordés par des non-compensateurs	Total général
1951 1 ^{er} trimestre	2.690	1.825	4.515
2 ^e trimestre	2.648	2.347	4.995
3 ^e trimestre	2.720	2.832	5.552
4 ^e trimestre	3.169	3.333	6.502
1952 1 ^{er} trimestre	3.312	2.546	5.858
2 ^e trimestre	2.936	2.725	5.661

Il faut tenir compte cependant de ce que d'autres facteurs que les fluctuations des dépôts peuvent influencer le volume des liquidités détenues par les banques; les avoirs en comptes des correspondants étrangers également doivent être pris en considération. En outre, les émissions publiques d'emprunts déterminent généralement une accumulation temporaire de disponibilités dans le système bancaire qui intervient pour recueillir les souscriptions : ce fut le cas au cours des mois de novembre 1951 et mars 1952 notamment, et ces deux pointes ont contribué à relever la moyenne de l'offre de *call* au cours du dernier trimestre de 1951 et du premier trimestre de 1952. Par ailleurs, les prêts de *call* des autres organismes qui participent à la compensation, pour moins importants qu'ils soient, influencent aussi l'offre globale. C'est ainsi que les interventions de la Banque du Congo Belge se sont élargies en janvier 1952; elles tombent, au contraire, à un montant très bas en avril et en mai, pour se redresser en juin. Ces fluctuations

ont contribué à déterminer le fléchissement que l'on observe du premier au deuxième trimestre de 1952.

Sur le marché hors compensation, l'élargissement de l'offre en 1951 est encore plus net. Les moyens de trésorerie de la Caisse d'Épargne et de Retraite se sont reconstitués; à partir du second semestre de 1951, l'épargne en formation auprès de la Caisse redevient d'ailleurs plus abondante (cf. tableau XXI). Le gonflement s'accroît encore en 1952; il peut avoir été favorisé par la décision prise en mars par la Caisse de porter à 75.000 francs et à 150.000 francs le plafond jusqu'auquel les déposants bénéficient du taux respectivement de 3 p. c. et de 1 1/2 p. c. Mais on peut estimer que la cause plus fondamentale tient à ce qu'une plus grande partie du revenu national est consacrée à l'épargne.

TABLEAU XXI

Caisse d'Épargne

(Dépôts sur livrets particuliers)

(en millions de francs)

Période	Versements	Remboursements	Excédents
1951 1 ^{er} trimestre	2.374	2.103	271
2 ^e trimestre	2.024	2.190	— 166
3 ^e trimestre	2.340	1.822	518
4 ^e trimestre	2.532	2.019	513
1952 1 ^{er} trimestre	3.256	1.859	1.397
2 ^e trimestre	3.078	2.232	846

Toutefois, bien que les moyens d'action de la Caisse Générale s'étoffent de la sorte au début de 1952, ses apports au marché du *call* fléchissent en janvier et en février; on peut en conclure, semble-t-il, que l'institution a consacré à d'autres placements une partie de ses disponibilités. Aussi la contraction du courant d'offres d'argent au jour le jour au premier trimestre de 1952 n'est pas l'indice d'un resserrement des liquidités dans les circuits financiers. Et d'ailleurs, au deuxième trimestre, les prêts de *call* de la Caisse Générale reprennent plus d'ampleur.

Les variations de l'offre émanant de l'Office National de Sécurité Sociale expliquent également que l'offre de *call* soit en recul au premier trimestre de 1952 et ne rejoigne pas au trimestre suivant, malgré un progrès, le niveau du dernier quart de 1951. Il semble, en effet, qu'aux échéances trimestrielles de février et de mai, les fonds provenant des cotisations recueillies aient transité par les caisses de l'Office National beaucoup plus rapidement qu'en 1951, qu'en novembre en particulier, de sorte que la moyenne journalière par mois s'est située à un niveau beaucoup plus bas en 1952.

Le taux de l'intérêt est resté fixé à 1,25 p. c. sur les deux marchés.

* * *

Evolution de la situation monétaire dans son ensemble

De mars 1951 — *grosso modo* le point d'inflexion après l'emballement qui a suivi la guerre de Corée — jusqu'en septembre 1951, deux facteurs d'amplitude sensiblement égale avaient déterminé un gonflement de la masse des moyens de paiement : le boni des paiements extérieurs et la couverture des besoins financiers des pouvoirs publics; les remboursements opérés, dans le même temps par l'économie privée et le Fonds des Rentes, sur leurs engagements bancaires n'avaient fait qu'atténuer ce mouvement d'expansion : le stock monétaire était passé de 154,5 milliards à fin mars à 162,6 milliards à fin septembre 1951 (13). L'accroissement de la quantité de moyens de paiement paraissait d'ailleurs dépasser les besoins de monnaie, car il s'accompagnait d'un ralentissement de la vitesse de rotation. C'était principalement la masse de monnaie fiduciaire qui s'était gonflée et il semblait donc que les particuliers et les petites entreprises avaient reconstitué leurs encaisses.

Depuis septembre 1951, comme on l'a vu, le boni des paiements extérieurs demeure le facteur permanent et le plus puissant de création de monnaie. Cependant, l'impact monétaire du solde des paiements extérieurs est en partie neutralisé par le blocage des avoirs en comptes spéciaux pour une durée de six mois; ceux-ci ont augmenté de 990 millions au dernier trimestre de 1951, de 1.313 et de 1.550 millions aux deux trimestres suivants.

Le recours du Trésor aux avances des organismes à fonctions monétaires exerce également un effet d'expansion mais de faible ampleur, sauf au deuxième trimestre de 1952.

Mais l'évolution des autres éléments de la situation monétaire ne présente pas cette continuité depuis septembre 1951. En fait, il faut distinguer deux périodes. Dans les derniers mois de l'année, les moyens de paiement supplémentaires qui sont créés par l'effet des deux facteurs dont il vient d'être question ne suffisent pas à satisfaire les besoins de l'économie et on observe que le recours de celle-ci aux crédits bancaires s'accroît; on a rappelé antérieurement les causes de cette augmentation.

Bien entendu, lorsqu'on juge de ces trois mois dans leur ensemble, on incorpore *ipso facto* les effets de l'échéance annuelle sur la masse monétaire; or, la poussée de celle-ci en fin d'année a été particulièrement forte puisque le stock de monnaie est passé de 163,9 milliards à fin novembre à 167,8 milliards au 31 décembre. Mais un autre indice révèle que, même en dehors du gonflement brusque et temporaire de fin d'année, les besoins de monnaie se sont accrus : la vitesse de rotation des comptes bancaires s'accélére à partir d'octobre (13); il en est de même, dans l'ensemble du trimestre, pour les avoirs aux comptes chèques postaux. Il faut encore souligner que, en octo-

(13) Cfr. Tableau 89 des statistiques mensuelles courantes de ce Bulletin.

bre et novembre, l'expansion monétaire affecte surtout la monnaie scripturale : c'est-à-dire qu'il se produit un mouvement de reflux des liquidités détenues sous forme de billets par les particuliers et les petites entreprises correspondant à une accélération du rythme de leurs achats. Ensuite, les conditions particulières à l'échéance de fin d'année nécessitent une forte augmentation des encaisses en billets.

Au premier semestre de 1952, les tendances se modifient une fois de plus : l'économie privée et le Fonds des Rentes réduisent leurs engagements envers les organismes monétaires : cette destruction de monnaie est insuffisante pour compenser les effets de la création d'instruments de paiement qui s'opère du fait du boni des paiements extérieurs, en quelque sorte de manière forcée ou tout au moins indépendamment des besoins. La quantité de monnaie, qui a tout d'abord diminué du fait de la liquidation du gonflement de fin d'année, s'est accrue de nouveau, à partir de mars, et se renforce, pour le premier semestre dans son ensemble, d'un montant de près de 3 milliards. On a vu que, pendant ces six mois, l'accumulation des réserves de change bancaires se mesure par près de 9 milliards et que le Trésor a été financé par les organismes monétaires à concurrence de près de 2 milliards. Mais ces facteurs d'expansion n'exercent pas leur plein effet sur la masse moné-

taire. Tout d'abord, les liquidités ainsi créées ont servi au remboursement de crédits bancaires pour 1,8 milliard par l'économie privée et pour 0,8 milliard par le Fonds des Rentes : c'est là un premier indice d'une grande aisance des trésoreries des entreprises et des marchés financiers ; une autre partie des avoirs scripturaux nouveaux ont été temporairement rendus inactifs par le blocage en comptes spéciaux — 2,8 milliards — ou par la constitution de dépôts à terme : ceux-ci s'accroissent, en effet, de 0,9 milliard pendant les six premiers mois de 1952 et c'est là sans doute un second indice de l'abondance des liquidités dans l'économie.

La vitesse de rotation des avoirs en comptes bancaires s'est ralentie pendant le premier trimestre de 1952, puis se stabilise à un niveau inférieur à celui des derniers mois de 1951 ; le redressement que l'on observe en juin peut être principalement provoqué par les souscriptions à l'émission de l'emprunt du Trésor. Le mouvement des avoirs aux chèques postaux paraît constituer une exception puisque, après être demeuré étale au premier trimestre de 1952, il s'accélère au deuxième trimestre assez nettement. Pourtant, les repères indirects dont on dispose par ailleurs semblent concorder et indiquent plutôt une certaine diminution de la fréquence d'utilisation de la masse des moyens de paiement, diminution qui compense plus ou moins l'expansion quantitative.

LA POLITIQUE SUISSE DES CHANGES

Le 15 avril 1951 a eu lieu en Suisse une consultation populaire mémorable. Le peuple suisse avait, en effet, à se prononcer sur des questions fondamentales concernant la monnaie et la politique monétaire. L'objet de la votation était une proposition des adeptes de la doctrine de la monnaie franche qui visaient à modifier l'article constitutionnel relatif à la banque d'émission en introduisant une nouvelle définition de la tâche principale de cet institut. Les partisans de la monnaie franche demandaient que la banque investie du monopole des billets de banque ait pour tâche de « régler la circulation de la monnaie en Suisse de telle façon que le pouvoir d'achat du franc suisse reste constant, ou autrement dit que l'indice du prix des marchandises de première nécessité reste constant ». Cela aurait signifié l'introduction d'une monnaie rattachée à un indice. La caractéristique d'une telle monnaie-indice est qu'elle n'est plus attachée à l'or. Le billet n'ayant plus de couverture n'est plus dès lors qu'un pur papier-monnaie. Le but d'une telle politique monétaire serait d'assurer en premier lieu la stabilité des prix, en d'autres termes, la stabilité du pouvoir d'achat du franc à l'intérieur du pays. En revanche, le maintien de cours des changes stables sous le régime de la monnaie-indice passerait à l'arrière-plan. Si on voulait empêcher dans un tel système que les cours des changes n'évoluent librement, on se verrait forcé de recourir à une stricte réglementation des devises pour les maintenir quelque peu stables.

A une écrasante majorité, le peuple suisse a nettement refusé de souscrire à un tel changement de sa politique monétaire. Simultanément, il a adopté un contre-projet du gouvernement qui complète les dispositions constitutionnelles relatives à la banque d'émission tout en ne changeant rien à l'ordre monétaire suisse basé sur l'or. Selon la teneur du nouvel article, les billets doivent être remboursables, en temps normaux, et par conséquent couverts par de l'or (et des avoirs à court terme). En Suisse, le principe même garantissant une monnaie-or a donc été inscrit dans la Constitution par la voie d'un plébiscite. C'est vraisemblablement le seul pays au monde ayant procédé ainsi.

Le résultat de cette importante votation populaire a démontré une fois de plus l'attitude résolument conservatrice propre à la Suisse en matière monétaire. La grande majorité du peuple est hostile aux expé-

riences monétaires et s'en tient à l'étalon-or et à la politique des cours de change stables.

Conditions et buts de la politique monétaire

L'objectif premier de la politique monétaire suisse est le maintien de cours de change stables. La politique des cours du change est donc prépondérante. Cela est conforme à la nature et aux intérêts de l'économie suisse.

Ce qui constitue en effet le caractère essentiel de l'économie suisse, c'est le fait qu'elle entretient d'étroites et multiples relations avec l'étranger. La Suisse ne dispose pour ainsi dire d'aucune matière première et ne peut produire en quantité suffisante ni la nourriture nécessaire à sa population, ni les matières premières pour lui procurer du travail. Le pays est dans une large mesure obligé d'importer toutes sortes de marchandises. Afin de pouvoir payer ces importations, l'économie suisse doit exporter une partie importante des produits qu'elle fabrique. De même les revenus du tourisme auxquels s'ajoutent ceux de nombreux autres services sont nécessaires pour couvrir les importations. Les chiffres du commerce extérieur suffisent à eux seuls à démontrer à quel point l'existence de l'économie suisse repose sur les échanges avec l'étranger. Exprimée en dollars, la valeur de l'ensemble du commerce extérieur suisse, par tête de population, a atteint en 1950 le montant de 419 dollars. Si l'on fait une comparaison avec les autres pays, on constate que la Suisse occupe le deuxième rang, juste derrière le Canada (433 dollars) et qu'elle est suivie par l'Union économique belgo-luxembourgeoise (402 dollars). Loin derrière ces pays se classent la Grande-Bretagne (268 dollars), la France (146 dollars) et les Etats-Unis d'Amérique (128 dollars).

Les relations que notre pays entretient avec l'étranger dans le domaine financier ont, elles aussi, leur importance. Pays riche en capitaux, il est de règle qu'en temps normal la Suisse en place une partie à l'extérieur. Les revenus de ces placements contribuent aussi à payer les importations suisses.

Si l'on considère que la Suisse entretient pour ainsi dire avec tous les pays du monde des relations économiques d'une importance vitale, il en découle deux conséquences pour la monnaie suisse. Tout d'abord elle doit être rattachée à l'or. La plupart des autres

pays continuent de fixer la valeur de leur monnaie par rapport à l'or, et comme ce métal représente aujourd'hui plus que jamais le moyen international de paiement par excellence, on comprend que le régime monétaire qui convient le mieux à la Suisse soit l'étalon-or. C'est pour les mêmes raisons que le maintien de cours de change stables est tout aussi important pour le pays. Des cours de change stables sont la condition essentielle d'un régime de liberté dans les échanges de marchandises et dans le règlement des paiements internationaux. Ils donnent une base de calcul solide, condition indispensable au développement des exportations et des importations.

L'importance primordiale des cours de change stables a été soulignée dans un rapport spécial que la Commission suisse de recherches économiques a consacré à la question en 1944. Celle-ci a fait notamment observer ce qui suit : en premier lieu, il est d'une importance vitale pour le commerce d'importation et le tourisme étranger, que les oscillations des cours des changes ne viennent pas s'ajouter aux variations des prix des marchandises. Cet inconvénient serait encore plus grave pour les branches de l'économie dont l'activité dépend de crédits et d'engagements libellés en monnaies étrangères, par exemple les banques et les sociétés d'assurances qui effectuent des opérations internationales. Car pour elles les fluctuations des cours du change n'affecteraient pas seulement les revenus, mais également les capitaux. D'autre part, l'évolution des prix intérieurs, elle aussi, serait fortement influencée par les variations des cours des changes qui la rendraient instable; ajoutons que ces variations créeraient de grandes difficultés à l'industrie, lorsqu'il s'agit du calcul des prix. Mais elles auraient particulièrement pour effet de paralyser en pratique le mouvement international des capitaux. De façon tout à fait générale, l'abandon de cours de change fixes reviendrait en fait à renoncer à maintenir les échanges économiques mondiaux au volume qu'ils ont atteint jusqu'ici et porterait ainsi préjudice à la Suisse.

La politique suisse des changes, qui est fondée sur la stabilité des cours, est conforme aux convictions de la grande majorité du peuple suisse. Cela s'est vérifié à l'occasion des modifications de la parité monétaire à l'étranger et tout particulièrement en automne 1949. La Suisse ne s'est pas laissée emporter par la vague de dévaluations qui déferla alors sur plus de trente Etats. Certes, la Suisse a dévalué sa monnaie en 1936. Cette dévaluation ne s'est toutefois pas effectuée pour des raisons d'ordre monétaire, mais à la suite de considérations d'ordre économique. Mais le trouble que cette mesure a suscité parmi la population ne s'est pas, jusqu'à présent, complètement dissipé. Depuis lors, il est arrivé parfois que certains milieux aient soulevé la question d'une dévaluation, d'une revalorisation ou de l'abandon des cours de change fixes. Toutefois, de telles mesures n'ont jamais été mises sérieusement en discussion.

La politique monétaire suisse vise donc à assurer d'abord la stabilité des cours du change. Mais elle a en outre un autre but, celui d'empêcher autant que possible des influences d'ordre monétaire d'agir sur le niveau des prix intérieurs. Il est évident, par exemple, qu'une hausse par trop élevée des prix pourrait amoindrir la capacité de concurrence des branches économiques qui, en Suisse, vivent de l'exportation, ce qui pourrait avoir aussi des répercussions sur la politique des cours du change. C'est pourquoi une série de mesures ont été édictées pendant la seconde guerre mondiale, de même que pendant l'après-guerre. Elles étaient motivées par la nécessité où l'on se trouvait de ne pas laisser la masse monétaire se développer d'une manière excessive, ou de la stériliser partiellement pour qu'elle n'ait pas d'effets néfastes. Mais, en l'occurrence, il ne faut pas oublier que l'influence des autorités monétaires sur les prix à l'intérieur du pays est étroitement limitée. En Suisse, l'évolution des prix, elle aussi, dépend dans une très large mesure de l'étranger.

Fondements légaux

Sous le régime de l'étalon-or, tel qu'il a existé jusqu'au début de la première guerre mondiale, toute prescription légale concernant la politique des cours des changes était superflue. Par suite de l'automatisme du système international de l'étalon-or — assuré d'une part par l'obligation de rembourser en or les billets de banque et par le libre droit de frappe d'autre part —, les cours des changes ne pouvaient osciller que dans les limites très étroites des « points d'or ». Pratiquement, un pays obtenait de la sorte des cours de change stables en se ralliant au système international de l'étalon-or.

Jusqu'en 1926, année de la dissolution de l'Union monétaire latine dont elle était membre, la Suisse était sous le régime du bimétallisme. En 1931, la Suisse s'était rangée sous le régime de l'étalon-or. A cette époque toutefois, vu l'instabilité des conditions monétaires internationales, on ne pouvait envisager d'introduire l'étalon-or avec circulation des espèces. Mais comme en principe le remboursement en or des billets de banque était prévu, quoique sous une forme limitée, la question de la politique des cours du change se trouvait ainsi résolue.

La situation s'est présentée sous un jour différent après la dévaluation du franc suisse en septembre 1936. A cette occasion, le remboursement en or des billets fut suspendu. On conféra le cours légal aux billets de la Banque nationale. La banque d'émission resta, en revanche, expressément tenue de maintenir la couverture-or légale des billets. D'autre part, la monnaie ne fut plus légalement rattachée à l'or par un rapport fixe. A l'époque où l'on procéda à cette dévaluation, on ne pouvait prévoir si le taux de dévaluation de 30 p. c. se révélerait le plus judicieux. C'est pourquoi on décida que la parité-or du franc

suisse serait comprise entre une limite supérieure et une limite inférieure, c'est-à-dire que l'on choisit une parité variable (entre certaines limites). Cette réglementation ainsi que les autres instructions données lors de la dévaluation sont encore en vigueur en 1952.

Toutefois, le Parlement a accepté le 16 septembre 1952 une nouvelle loi sur la monnaie. Celle-ci rétablit une parité-or fixe pour le franc suisse, ainsi que nous le verrons plus loin. La date d'entrée en vigueur de cette loi sera fixée ultérieurement par le Conseil fédéral.

En dépit du fait que le remboursement des billets était suspendu et que l'exercice du libre droit de frappe était pratiquement supprimé à la suite de la dévaluation de 1936, le maintien des cours de change stables devait demeurer comme par le passé le premier objectif de la politique des changes. C'est pourquoi il était nécessaire de prescrire légalement les principes de cette politique. A cet effet, la banque d'émission a reçu une tâche précise qui figure dans la prescription fixant les deux parités extrêmes. Voici la teneur de cette disposition : « La Banque nationale suisse est chargée de maintenir la parité-or du franc à une valeur comprise entre 190 et 215 milligrammes d'or fin, ce qui correspond à une dévaluation moyenne du franc de 30 p. c. » Par la suite, les autorités ont précisé qu'il fallait entendre par « dévaluation d'environ 30 p. c. » une dépréciation du franc comprise entre les taux de 28,5 et 31,5 p. c. par rapport à l'ancienne parité-or.

Il y a lieu de mentionner enfin que la Suisse a adhéré à l'accord du 25 septembre 1936 régissant les relations monétaires entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France (*Tripartite Agreement*). Le 28 octobre, elle s'est engagée par une déclaration commune de la Banque nationale et du Gouvernement à acheter et à vendre de l'or à un prix fixe dans ses relations avec les Etats-Unis, le prix d'achat de l'or étant de 4.869,80 francs le kilogramme de fin pris à Berne, et le prix de vente de 4.973,92 francs le kilogramme de fin livré à Berne. Ces prix correspondent à une dévaluation du franc de 29,3, respectivement 30,8 p. c. par rapport à l'ancienne parité-or (selon la loi sur la monnaie du 3 juin 1931, 1 franc = 0,290 gramme d'or fin, soit 1 kilogramme d'or fin = 3.444 4/9 francs).

Le maintien de la stabilité des cours du change

La Banque nationale suisse, légalement tenue de maintenir la valeur-or du franc à un certain niveau, s'acquitte de cette tâche dans le trafic des paiements avec l'étranger, en achetant et en vendant l'or et les devises à des prix et à des cours correspondant à la valeur-or légalement prescrite du franc. Cela ne s'applique toutefois que pour le service des paiements avec les pays dont le trafic des devises est libre et dont la monnaie est légalement définie par un poids d'or déterminé. Ces conditions ne sont actuellement remplies que par les Etats-Unis. S'il est vrai que le Canada n'a plus de réglementation de devises, il a en

revanche abandonné pour sa monnaie tout rapport fixe avec l'or depuis qu'il a décidé de laisser le cours du change fluctuer librement. Le gouvernement suisse a conclu avec de nombreux pays ayant une réglementation des changes de plus ou moins grande envergure, des accords de paiement ou de clearing. A cet effet, les cours du change ont été fixés d'un commun accord par les parties contractantes. Dans les accords de ce genre, le trafic libre des devises n'existe plus. En conséquence, la question du maintien des cours de change stables ne se pose pas. Dans le cadre de cette réglementation, c'est la Banque nationale suisse qui est chargée du trafic des paiements avec les débiteurs et les créiteurs en Suisse ainsi qu'avec les banques centrales ou offices des changes compétents à l'étranger. Toutefois, elle n'exerce cette fonction qu'en qualité de mandataire de la Confédération, mais on ne saurait parler en l'occurrence d'une politique des cours du change proprement dite.

De concert avec les banques centrales étrangères intéressées, les autorités monétaires suisses ont apporté en octobre 1949 une légère correction aux cours de change prévus dans les accords de paiements bilatéraux, à la suite des nombreuses dévaluations qui venaient d'être effectuées. Cette correction a eu pour conséquence de majorer légèrement les cours de change convenus d'environ 1 p. c. Les cours fixés par accord se calculent désormais sur la base du prix moyen de l'or qui s'élève à 4.920,63 francs le kilogramme de fin (ce qui correspond exactement à une dévaluation de 30 p. c. par rapport à la parité fixe d'avant 1936). Cette méthode de calcul (prix moyen) était depuis toujours celle qu'appliquaient les autres pays, tandis que la Suisse se fondait sur le prix officiel d'achat, soit 4.869,80 francs le kilogramme de fin. A la suite du rétablissement d'un marché des devises à Londres, d'ailleurs limité, la Suisse a également quelque peu élargi les marges des cours dans le trafic des devises avec quelques pays : Belgique, Danemark, Angleterre et Suède.

Le service réglementé des paiements de la Suisse concerne aujourd'hui plus de vingt-cinq pays, dont la plupart sont situés en Europe. Au cours du premier semestre de 1952, 70 p. c. de l'ensemble des importations de la Suisse et 72 p. c. de toutes les exportations ont été réglés par le service réglementé des paiements. Au point de vue de la Suisse, le trafic des paiements est libre avec tous les autres pays, mais on ne peut parler d'une politique des cours de change proprement dite que dans le trafic des devises avec les Etats-Unis. En effet, dans tous les autres pays, à l'exception du Canada, le trafic des devises est soumis au contrôle de l'Etat. C'est aux Etats-Unis et en Suisse seulement que se trouvent remplies les deux conditions d'une politique des cours de change stables, à savoir la liberté des transactions de change ainsi qu'un rapport déterminé entre la monnaie et la valeur de l'or.

Le franc suisse et le dollar des Etats-Unis étant chacun défini par un certain poids de métal précieux, il existe entre eux un rapport constant, le pair, servant de base pour le taux d'échange. Alors que la parité-or du dollar est fixe — sur la base 35 dollars l'once de fin —, celle du franc suisse est théoriquement variable (dans certaines limites). Toutefois, depuis la dévaluation de 1936, l'on n'a jamais fait usage de cette possibilité de modifier la parité du franc dans les limites prescrites. En fait, la parité-or du franc suisse est pratiquement fixe depuis lors; elle est demeurée sans changement, de 30 p. c. inférieure à celle de la parité légale antérieure. Cela correspond à une teneur-or du franc de 203,226 milligrammes d'or fin ou 1 kilogramme d'or fin = 4.920,63 francs. Sur cette base, on calcule que le dollar vaut donc au pair 4,3728 francs suisses; inversement, 100 francs suisses représentent 22,869 dollars.

Le maintien des cours de change stables ne signifie pas toutefois que chaque écart par rapport au taux d'échange calculé sur la base des parités-or entraîne une correction immédiate par l'achat et la vente de devises de la part de la banque d'émission. Pour sa politique des cours du change, la banque d'émission a besoin d'une certaine marge pour permettre les inévitables oscillations quotidiennes des changes. La question est de savoir quelle doit être la limite supérieure et inférieure de ces déviations de cours. Sous le régime de l'étalon-or pur, ces limites étaient déterminées par les points d'or. Le point d'or supérieur (point de sortie de l'or) était le cours de change entre deux pays à étalon-or à partir duquel il était plus avantageux d'exporter du métal jaune que d'acheter des devises. Inversement, le point d'or inférieur (point d'entrée de l'or) était le cours de change à partir duquel il était plus avantageux d'importer de l'or que de vendre des devises. Ainsi le franc suisse ne pouvait pas jadis être déprécié au delà du point où l'exportation d'or en provenance de Suisse devenait un mode de règlement international plus avantageux que l'achat et la cession de devises. En revanche, le franc suisse ne pouvait s'élever au delà du point où il était plus avantageux d'importer de l'or que d'acquérir des avoirs en francs suisses. Cette façon de procéder ne peut jouer qu'entre pays s'étant soumis au régime de l'étalon-or. Depuis l'abandon de l'étalon-or pur et depuis que l'automatisme international de l'or ne fonctionne plus, les marges entre lesquelles le cours du change peut osciller sans que la banque d'émission soit obligée d'acheter ou de vendre des devises ont été réglées différemment. En ce qui concerne les cours du change de la Suisse vis-à-vis du dollar, il existe un point de repère pour ces marges; il s'agit des prix auxquels la Banque nationale suisse achète et vend de l'or dans le cadre de l'accord tripartite du 25 septembre 1936. Le prix d'achat est de 4.869,80 francs et le prix de vente de 4.973,92 francs le kilogramme de fin. Par rapport au prix de 4.920,63 francs (parité de fait)

correspondant à une dévaluation, effectuée en 1936, de 30 p. c. exactement, il en résulte un écart de 1,03 p. c. au maximum pour l'achat de l'or et de 1,08 p. c. pour la vente. Si l'on fait le calcul sur cette base et que l'on tienne compte des *handling charges* de 1/4 p. c. par once de fin à 35 dollars perçues aux Etats-Unis, ainsi que des frais de transport de 3/4 p. c. sur chaque kilogramme d'or fin à 4.920,63 fr., on obtient pour le dollar des Etats-Unis un cours supérieur de 4,4641 francs suisses et une limite inférieure de 4,2841 francs. Cela correspond à un écart de 2,09 p. c. au-dessus et de 2,03 p. c. au-dessous du pair (4,3728 francs sans les *handling charges* ni les frais). Cette réglementation est confirmée dans le rapport annuel de la Banque nationale suisse pour l'année 1949. On y lit notamment ceci : « Calculé sur la base des prix officiels de l'or pratiqués aujourd'hui par la Banque nationale, le prix d'achat du dollar ressort à 4,28 francs et le prix de vente à 4,46 francs. » Après les dévaluations de septembre 1949, la Banque nationale a annoncé qu'elle n'avait provisoirement pas l'intention de laisser le cours de vente du dollar s'élever au-dessus de la parité (4,3728 francs). Cette déclaration a été faite au moment où la liberté était rendue au marché du dollar, c'est-à-dire à fin septembre 1949. De 1941 à cette date, en effet, certaines restrictions avaient dû être appliquées en Suisse dans le trafic des devises avec les Etats-Unis. Depuis fin septembre 1949, la formation du cours du dollar dépend à nouveau du marché, en d'autres termes du libre jeu de l'offre et de la demande. En acceptant et en cédant des dollars, la Banque nationale se borne surtout à maintenir les cours dans les limites résultant des prescriptions légales susmentionnées, c'est-à-dire des prix de l'or actuels et officiels de la Banque nationale. Depuis 1945, le cours du dollar en Suisse a évolué de la façon suivante :

Moyenne annuelle ou mensuelle	Cours du dollar en Suisse (demande)	Cours du dollar en pour-cent du franc suisse
1945.....	4,290	98,11
1946.....	4,280	97,88
1947.....	4,280	97,88
1948.....	4,280	97,88
1949 (1).....	4,289	98,08
1950.....	4,321	98,82
1951.....	4,335	99,14
1952 Janvier.....	4,369	99,91
Février.....	4,369	99,91
Mars.....	4,358	99,66
Avril.....	4,345	99,36
Mai.....	4,332	99,07
Juin.....	4,320	98,79
Juillet.....	4,302	98,38
Août.....	4,293	98,18

(1) 23 septembre 1949 : abrogation des restrictions dans le service des paiements en dollars.

Restrictions dans le service des paiements en dollars pendant la guerre et l'après-guerre

En 1940 et en 1941, des montants considérables d'or et de devises commencèrent à affluer à la Banque nationale suisse. C'était une conséquence de la

guerre qui provoqua des rapatriements massifs de capitaux suisses à l'étranger ainsi qu'un afflux de fonds étrangers en Suisse. Ce mouvement fut encore renforcé en juin 1941 lorsque les Etats-Unis bloquèrent les avoirs étrangers. La balance des devises étant devenue excédentaire, il en résultait un accroissement continu de la masse monétaire d'autant moins justifié que la pénurie de marchandises devenait de plus en plus grande. Ces circonstances avaient forcé la Banque nationale à conclure avec les banques un *Gentlemen's Agreement* pour introduire une certaine réglementation concernant la reprise de dollars excluant le transfert des capitaux et de leurs revenus.

Néanmoins les entrées de dollars à l'institut d'émission devinrent de plus en plus considérables. A la suite du fort recul des importations, la demande de dollars pour financer celles-ci diminua d'autant. Ainsi la Banque nationale devait reprendre peu à peu l'ensemble des dollars provenant du produit des exportations. Les réserves d'or et de devises croissaient sans cesse, augmentant ainsi la masse monétaire à l'intérieur du pays, de telle sorte qu'il fallut renforcer cette réglementation du dollar par d'autres mesures dont voici l'essentiel : d'une part, les importateurs suisses furent obligés de se procurer auprès de la banque d'émission les dollars nécessaires au paiement des importations. D'autre part, le produit des exportations en dollars en provenance des pays du dollar ainsi que du Canada et de l'Argentine ne fut payé que partiellement en francs suisses aux exportateurs, tandis que le solde était placé en comptes bloqués qui ne furent progressivement libérés que dans les années d'après-guerre. Le paiement des dollars en provenance d'autres pays fut complètement bloqué.

Vu la balance des devises continuellement active et vu la situation qui régnait dans le domaine monétaire et sur le marché de l'argent, la réglementation du service des paiements en dollars dut être maintenue également dans les années d'après-guerre. Toutefois, il devint possible d'assouplir peu à peu ces restrictions qui furent enfin toutes levées à la suite des dévaluations étrangères de l'automne 1949.

Les restrictions imposées par les autorités dans le service des paiements en dollars ont eu pour conséquence la formation d'un cours du dollar sur ce qu'on a appelé le marché libre (ou marché du dollar financier). Ce cours, qui existait à côté des cours d'achat et de vente de la Banque nationale, a accusé à certains moments un disagio important par rapport au pair. Il a, de plus, été soumis à des fluctuations considérables. Il a disparu lorsque la liberté a été rendue au marché du dollar le 23 septembre 1949. Depuis lors, il n'existe à nouveau qu'un seul cours du dollar dont la formation dépend du jeu de l'offre et de la demande sur le marché.

L'importance des réserves monétaires pour la politique des cours du change

Ainsi qu'on l'a déjà mentionné, la stabilité des cours du change du franc suisse — aujourd'hui par rapport au dollar uniquement — s'obtient en principe par les ventes d'or ou de devises auxquelles procède la banque d'émission suivant l'évolution des cours. A cet effet, il est absolument nécessaire que la banque centrale dispose d'une certaine réserve d'or et de devises. Il va de soi que le volume de ces réserves monétaires doit être assez élevé pour que la banque puisse satisfaire également à des demandes de devises assez importantes. C'est à cette condition seulement que l'on peut conserver de façon durable des cours de change stables ainsi qu'un trafic des paiements internationaux libre. Toutefois, lorsque le système de l'étalon-or international ne fonctionne pas, un accroissement rapide et considérable des réserves monétaires peut entraîner une création de monnaie non justifiée, susceptible de favoriser des développements inflationnistes. Le niveau approprié des réserves monétaires est donc une question de mesure et doit être déterminé en tenant compte de multiples facteurs.

En Suisse, la banque d'émission est légalement obligée de conserver une couverture métallique-or représentant 40 p. c. au moins des billets émis. En réalité, la circulation fiduciaire de 4,5 milliards de francs environ est plus que couverte par l'encaisse-or de la Banque nationale qui se chiffre par 5,8 milliards de francs. Les billets émis et les autres engagements à vue de la Banque nationale, pris ensemble, sont couverts à raison de 93 p. c. par de l'or et de 98 p. c. par de l'or et des devises (dollars).

Une réserve d'or atteignant de telles proportions peut apparaître élevée, mais il ne faut pas oublier d'autre part que la Suisse, qui doit importer des biens de première nécessité dans une forte mesure, est tout particulièrement obligée d'entretenir des réserves monétaires adéquates. Elle doit disposer d'importantes réserves d'or et de devises, tout particulièrement dans les conditions actuelles où les courants commerciaux peuvent présenter de brusques changements, et aussi en considérant que les exportations suisses ressentent très fortement les contre-coups de l'évolution économique. Il convient également de rappeler qu'une partie des réserves monétaires de la Suisse représentent la contre-valeur de capitaux étrangers qui de tout temps ont été placés en Suisse.

A l'occasion d'une enquête concernant le budget national, on a cherché récemment à déterminer en Suède quelle réserve minimum d'or et de devises était indispensable au maintien d'un trafic international des paiements libre. Pour la Suède, on a estimé ces réserves minimum indispensables à un tiers de la valeur annuelle des importations. Par analogie, on constate que les réserves monétaires de la Suisse, d'après la moyenne des années 1946 à 1951, auraient

suffi à payer les importations nécessaires pendant quinze mois environ. Une telle comparaison est certes de nature plutôt théorique et les conditions sont passablement différentes suivant les pays. Toutefois, elle permet de juger quelle importance revêtent les réserves monétaires pour le maintien des cours des changes.

Le retour à une parité-or fixe

Le 16 septembre 1952, le Parlement suisse a adopté un projet de revision de la loi du 3 juin 1931 sur la monnaie. La principale disposition de la nouvelle loi, dont la date d'entrée en vigueur doit encore être fixée par le Conseil fédéral, est l'article qui rétablit une parité fixe du franc : « Le franc équivaut à 63/310 (= 0,20322...) gramme d'or fin (un kilogramme d'or fin = 4.920 40/63 francs) ». Cette parité fixe remplace la parité variable (dans certaines limites) prescrite dans l'arrêté du Conseil fédéral instituant des mesures monétaires du 27 septembre 1936. La nouvelle parité correspond à une dévaluation d'exactlyment 30 p. c. par rapport à la parité antérieure à 1936. Ainsi on n'a fait que consacrer légalement la parité de fait telle qu'elle a constamment existé depuis 1936. La nouvelle loi n'apporte aucune modification de parité de quelque nature que ce soit.

La nouvelle loi prévoit en outre la création de deux nouvelles monnaies d'or, à savoir une pièce de 25 francs et une pièce de 50 francs, qui n'existaient pas jusqu'à présent. Un des articles autorise les particuliers à faire frapper des pièces. Cela ne signifie pas que ces nouvelles pièces seront mises en circulation dès l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la monnaie. La décision dépendra de l'évolution des conditions économiques et monétaires dans le domaine international. Le même article donne en outre les précisions suivantes : « Tant que la Banque nationale suisse n'est pas tenue de rembourser ses billets en monnaies d'or, la frappe en faveur des particuliers est subordonnée à une autorisation du Conseil fédéral. »

Le remboursement des billets continuant donc d'être suspendu et le libre droit de frappe ne pouvant être exercé, la réglementation relative à la politique des cours du change de la Banque nationale suisse demeure en vigueur en ce qui concerne la limite supérieure et inférieure du taux de change du franc vis-à-vis du dollar. Ladite réglementation sera examinée lors de la revision de la loi sur la Banque nationale, actuellement en préparation; elle devra trouver un fondement juridique dans la future loi.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de septembre 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

BORMAN, G. Monsieur Gutt avait-il raison? Les erreurs du Fonds Monétaire International. Faut-il libérer la Belgique du contrôle des changes? Pourquoi? Comment? (*Verviers, Imprimerie Gérard, 1952, 69 p.*)

DELETRE, G. Le franc et sa couverture en or. (*Revue des Sciences économiques, publication de l'Association des Licenciés et Docteurs sortis de l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques de l'Université de Liège, Liège, XXVII, n° 91, septembre 1952, pp. 168-173.*)

La Banque du Congo Belge et le privilège de l'émission monétaire dans la colonie (1911-1952). (*Bulletin mensuel d'informations générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, V, n°s 7-8, juillet-août 1952, pp. 1-5.*)

La réforme de l'émission au Congo belge. (*Chambre du Commerce et de l'Industrie du Katanga, Elisabethville, n° 124, juillet 1952, pp. 16-19.*)

Le crédit agricole en 1951. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut National de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVIII, n° 9, septembre 1952, pp. 1362-1366.*)

Le crédit organisé par l'Etat au profit des commerçants, artisans et professions libérales. (*Revue internationale des Classes moyennes, Bruxelles, n°s 3-4, 1952, pp. 9-13.*)

2. BOURSE — EPARGNE

Aspects du problème des investissements. Notre note au Premier Ministre au sujet de la politique du Gouvernement en matière d'investissements. (*Chronique du Conseil économique wallon, Liège, n° 24, septembre 1952, pp. 9-13.*)

VANDER POORTEN, J. A propos d'une nouvelle société d'investissement. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 14, 30 septembre 1952, pp. 927-930.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

BORMAN, G. Monsieur Gutt avait-il raison? Les erreurs du Fonds Monétaire International. Faut-il libérer la Belgique du contrôle des changes? Pourquoi? Comment? (*Verviers, Imprimerie Gérard, 1952, 69 p.*)

DUPONT, J.-A. Facturations partielles et taxe de transmission. (*Etudes économiques, Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire à Mons, n°s 84-85, juin-septembre 1952, pp. 63-66.*)

GEERTS, F. & autres. De gemeentelijke financiën in de Benelux-landen. (*Bruxelles, Guyot, 1952, 326 p.*)

MEISTERHANS, P.-G. Die öffentlichen Finanzen Belgiens Während der Okkupationszeit (1940-1944) und ihre Sanierung nach der Befreiung. (*Berne, Arnaud-Druck, 1951, 119 p.*)

PRICKEN, J. La Convention sur la valeur en douane. (*Etudes économiques, Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire à Mons, n°s 84-85, juin-septembre 1952, pp. 53-61.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIÈRES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

HENRARD, J. Erreur d'aiguillage. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 39, 25 septembre 1952, pp. 2015-2018.*)

Le crédit agricole en 1951. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut National de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVIII, n° 9, septembre 1952, pp. 1362-1366.*)

Le crédit organisé par l'Etat au profit des commerçants, artisans et professions libérales. (*Revue internationale des Classes moyennes, Bruxelles, nos 3-4, 1952, pp. 9-13.*)

V. P. De maatschappelijke zekerheid der zelfstandige arbeiders. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 17, 30 septembre 1952, pp. 867-873.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Aspects du problème des investissements. Notre note au Premier Ministre au sujet de la politique du Gouvernement en matière d'investissements. (*Chronique du Conseil économique wallon, Liège, n° 24, septembre 1952, pp. 9-13.*)

Emploi, chômage et plein emploi. (*Bulletin du Service des Etudes et de la Documentation générales, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, n° 9, septembre 1952, pp. 30-64.*)

Le chômage et le placement en juin 1952. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LIII, n° 8, août 1952, pp. 867-877.*)

MEGOHM. L'Etat employeur. (*Union des Exploitations électriques en Belgique, Bruxelles, XXIII, n° 4, septembre 1952, pp. 44-46.*)

Recensement général des chômeurs complets indemnisés au 15 mai 1952. (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut National de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVIII, n° 9, septembre 1952, pp. 1329-1333.*)

Recensement semestriel des chômeurs complets indemnisés au 14 novembre 1951. (*Revue du Travail, organe du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, Bruxelles, LIII, n° 8, août 1952, pp. 878-894.*)

Rééquipement et réorganisation des charbonnages. (*Chronique du Conseil économique wallon, Liège, n° 24, septembre 1952, pp. 15-23.*)

VANDER POORTEN, J. A propos d'une nouvelle société d'investissement. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 14, 30 septembre 1952, pp. 927-930.*)

ZEGHERS, O. De bestrijding der misbruiken in de werklozensteun. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 17, 30 septembre 1952, pp. 864-866.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ALBRECHT, K. Die Europäische Zahlungsunion und die Wiedergewinnung der Weltwirtschaft. (*Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, Institut für Konjunkturforschung — Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung, Berlin, III, 1952, pp. 214-239.*)

ENZO BELLI-NICOLETTI. Le bilance europea dei pagamenti in due anni di attività dell'U.E.P. (*Congiuntura Economica, Bolletino di informazioni dell' Istituto per gli studi di economia, Rome, nos 76-77, 31 août 1952, pp. 5-9.*)

La libéralisation des transferts internationaux et l'Union Européenne des Paiements. (*Bancaria, Rassegna dell'Associazione bancaria italiana, Rome, VIII, n° 7, juillet 1952, pp. 744-750.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX.

DE BIEVRE, C. Economische Unie tussen « le miracle belge » en « le miracle hollandais ». (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlands Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1844, 24 septembre 1952, pp. 724-728.*)

GEERTS, F. & autres. De gemeentelijke financiën in de Benelux-landen. (*Bruzelles, E. Guyot, 1952, 326 p.*)

Les malaises du Benelux. (*Vita, Bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 14, 30 septembre 1952, pp. 931-936.*)

SCHOKKING, J.-J. Die Union der Benelux-Staaten und die westeuropäische Wirtschaftsunion, in : *Die Wirtschaftsunionen in ihrer Stellung zu den Nationalwirtschaften und zur Weltwirtschaft, Berlin, Edwin Runge, 1950, pp. 25-53.*

9. LE PLAN SCHUMAN

MICHOTTE, F. Les perspectives du charbon en Europe occidentale. (*Etudes économiques, Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire à Mons, nos 84-85, juin-septembre 1952, pp. 7-15.*)

SCHUMACHER, M.-E.-F. La place du charbon dans l'économie nationale. (*Nations-Unies — Commission économique pour l'Europe — Bulletin d'information sur le charbon, I, n° 6, septembre 1952, annexe.*)

The steel community takes over. (*The Statist, Londres, CLVI, n° 3890, 27 septembre 1952, pp. 382-383.*)

10. **GENERALITES**

Aperçu de la situation économique de la Belgique au 20 septembre 1952. (*Bulletin du Service des Etudes et de la Documentation générales — Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, n° 9, septembre 1952, pp. 4-14.*)

DELCOURT, L. Le Plan décennal du Ruanda-Urundi. (*Etudes économiques, Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire à Mons, nos 84-85, juin-septembre 1952, pp. 17-22.*)

La situation économique du Congo belge — Considérations sur quelques matières premières intéressant la Colonie. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, I, n° 3, septembre 1952, pp. 85-94.*)

PFEIFFER, G. Strukturwandlungen und Nachkriegs-probleme der Wirtschaft Belgiens. (*Kieler Studien n° 19.*) (*Kiel, Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, 1951, VI-112 p.*)

VERRIEST, G. La situation patrimoniale du Congo belge au 31 décembre 1949. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, I, n° 3, septembre 1952, pp. 77-84.*)

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* belge, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi organique du 12 juillet 1952
de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux
(*Moniteur*, 22-23 septembre 1952, p. 6699).

Loi du 1^{er} août 1952
portant reconnaissance de la Commission tripartite

pour la restitution de l'or monétaire (*Moniteur*, 4 septembre 1952, p. 6250).

Cette loi organise la capacité juridique et les privilèges et immunités des Commissaires des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, membres effectifs ou suppléants de la Commission tripartite pour la restitution de l'or monétaire.

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté ministériel du 10 juillet 1952
mettant en vigueur certaines dispositions de la loi du 19 mars 1951 concernant les accises (*Moniteur*, 24 septembre 1952, p. 6734).

Loi du 11 juillet 1952
ouvrant des crédits supplémentaires et autorisant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1950 (*Moniteur*, 22-23 septembre 1952, p. 6678).

Loi du 11 juillet 1952
approuvant des ouvertures de crédits supplémentaires et réduisant certains crédits ouverts pour les dépenses extraordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi se rapportant aux exercices 1948, 1949 et 1950 (*Moniteur*, 22-23 septembre 1952, p. 6683).

Loi du 11 juillet 1952
portant approbation de l'arrêté royal du 30 octobre 1951 ordonnant des virements de crédits et ouvrant des crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1950 (*Moniteur*, 22-23 septembre 1952, p. 6699).

Loi du 11 juillet 1952

instituant un Fonds spécial et temporaire des routes (Moniteur, 28 septembre 1952, p. 7046). (Voir texte, rubrique VIII.)

Loi du 26 juillet 1952

modifiant le régime fiscal des huiles minérales (Moniteur, 1^{er}-2 septembre 1952, p. 6245).

Arrêté ministériel du 20 août 1952

relatif à un emprunt d'un milliard de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur, 8-9 septembre 1952, p. 6363).

Arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1952

accordant des délais pour le paiement des droits d'entrée et des droits d'accise dus sur les marchandises importées (Moniteur, 24 septembre 1952, p. 6734).

Arrêté ministériel du 1^{er} septembre 1952

accordant des délais pour le paiement des droits d'accise (Moniteur, 24 septembre 1952, p. 6735).

Arrêté royal du 4 septembre 1952

autorisant la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 1 milliard de francs (Moniteur, 28 septembre 1952, p. 7049).

Arrêté royal du 5 septembre 1952

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 18 septembre 1952, p. 6586).

Cet arrêté exonère de la taxe établie par l'article 60 du Code des taxes assimilées au timbre, les factures délivrées par l'entrepreneur pour la réparation de navires et bateaux visés à l'article 11^{er} du même code.

Arrêté royal du 5 septembre 1952

relatif à un emprunt de 500 millions de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale des Distributions d'eau (Moniteur, 19 septembre 1952, p. 6606).

Arrêté ministériel du 11 septembre 1952

approuvant l'émission d'un emprunt de 200.000.000 de francs congolais, à contracter sous la garantie de l'Etat, par la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Moniteur, 20 septembre 1952, p. 6624).

Arrêté royal du 13 septembre 1952

modifiant le règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 18 septembre 1952, p. 6586).

Cet arrêté réduit à 2,75 p. c. le taux de la taxe forfaitaire pour les betteraves livrées aux fabriques de sucre entre le 15 septembre 1952 et le 31 mars 1953.

Arrêté royal du 15 septembre 1952

déterminant les conditions d'émission, de libération, de taux, d'échéance et de cessibilité des obligations visées par l'article 1^{er} de la loi du 26 juillet 1952 (Moniteur, 28 septembre 1952, p. 7050).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 24 juin 1952

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de la filature de la laine cardée et de la laine peignée (Moniteur, 27 septembre 1952, p. 6984).

Arrêté royal du 12 juillet 1952

fixant le minimum de la contribution par tonne à verser au Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers (Moniteur, 5 septembre 1952, p. 6283).

Arrêté ministériel du 14 août 1952

relatif à l'interdiction d'usage du nickel et des

alliages de nickel (Moniteur, 24 septembre 1952, p. 6646).

Arrêté ministériel du 14 août 1952

relatif à la fabrication et à l'usage de certains aciers contenant du nickel et du molybdène (Moniteur, 24 septembre 1952, p. 6657).

Arrêté ministériel du 14 août 1952

prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle du mouvement des stocks de matières premières servant à la fabrication d'aliments pour le bétail, existant chez les fabricants des dits aliments (Moniteur, 29-30 septembre 1952, p. 7079).

Arrêté ministériel du 21 août 1952

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 6 septembre 1952, p. 6324).

Arrêté ministériel du 3 septembre 1952

modifiant l'arrêté ministériel du 19 juillet 1952, fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 26 septembre 1952, p. 6972).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 4 septembre 1952

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, en date du 26 juin 1952, modifiant celle du 9 mars 1951 relative aux vacances supplémentaires d'ancienneté des travailleurs de l'industrie de la construction pendant l'année 1951, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 22 mars 1951 (Moniteur, 14 septembre 1952, p. 6520).

Arrêté royal du 5 septembre 1952

rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, en date du 26 juin 1952, relative aux vacances supplémentaires d'ancienneté des travailleurs de l'industrie de la construction pour l'année 1952 (Moniteur, 20 septembre 1952, p. 6637).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Accord commercial

entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la Finlande et listes A et B, signés à Bruxelles, le 6 novembre 1945. — Huitième protocole additionnel à cet accord et annexes, signés à Bruxelles, le

21 février 1952 (Moniteur, 12 septembre 1952, p. 6540).

Arrêté ministériel du 27 août 1952

relatif au transit des pyrites de fer non grillées (Moniteur, 10 septembre 1952, p. 6396).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Accord entre la Belgique et la France,

sur le transport international des marchandises par la route, signé à Paris, le 21 mars 1952 (Moniteur, 6 septembre 1952, p. 6307).

Accord entre la Belgique et la France,

relatif à l'exonération de la taxe de circulation et de la taxe quotidienne applicables en Belgique aux véhicules automobiles commerciaux régulièrement immatriculés en France et circulant temporairement en Belgique pour le transport des personnes, animaux, marchandises, objets, conclu par échange de lettres, datées à Bruxelles, les 28 et 30 juin 1952 (Moniteur, 6 septembre 1952, p. 6309).

Loi du 11 juillet 1952

instituant un Fonds spécial et temporaire des routes (Moniteur, 28 septembre 1952, p. 7046).

Article 1^{er}. — Un « Fonds spécial et temporaire des routes » est institué pour couvrir les dépenses afférentes aux travaux énumérés à l'article 3 de la présente loi.

Ce « Fonds » sera dissous le 31 décembre 1966.

Art. 2. — Le « Fonds spécial et temporaire des routes » est géré par le Ministre des Travaux publics.

Art. 3. — Seront effectués à charge du « Fonds spécial et temporaire des routes », les travaux énumérés ci-après, ainsi que les expropriations auxquelles ils pourront donner lieu :

1^o La construction du réseau d'autoroutes suivant :

Bruxelles-Ostende, avec prolongement vers la France (Calais);

Bruxelles-Anvers, avec prolongement vers les Pays-Bas (Amsterdam);

Bruxelles-Liège, avec prolongement vers l'Allemagne (Berlin);

Bruxelles-Namur;

Bruxelles-Mons, avec prolongement vers la France (Paris) et embranchement vers Charleroi;

Liège-Namur-Charleroi-Mons;

Anvers-Gand-Courtrai, avec prolongement vers la France (Lille);

Anvers-Hasselt-Liège, avec embranchement vers l'Allemagne (la Ruhr et Aix-la-Chapelle);

Liège-les Pays-Bas (Maestricht);
Ceinture de Bruxelles.

2° La modernisation des routes ci-après :

Bruxelles-Malines-Anvers;
Anvers-Turnhout;
Bruxelles-Louvain-Diest-Bourg-Léopold;
Diest-Hasselt;
Malines-Louvain-Hamme-Mille, jusqu'à l'autoroute Bruxelles-Liège;
Louvain-Tirlemont-Saint-Trond-Liège-Fléron-Micheroux, jusqu'à l'autoroute Bruxelles-Liège-Allemagne;
Wavre-Gembloux-Namur-Marche-Bastogne-Arlon vers Luxembourg;
Bruxelles-Charleroi-Philippeville-Couvin vers Rocroi;
Bruxelles-Mons-Bois-Bourdon vers Maubeuge;
Bruxelles-Ath-Tournai;
Bruxelles-Ninove-Renaix-Kerkhove-Kuurne;
Bruxelles-Alost-Gand-Maldegem-Bruges-Blankenberghe;
Liège-Pepinster-Verviers;
Pepinster-Spa;
Liège-Aywaille-Bastogne, avec embranchement Beaufays-Louveigné;
Liège-Tilff-Esneux-Comblain-au-Pont;
La route du Condroz, de Liège aux Quatre-Bras (bifurcation des routes de Marche et de Dinant), avec embranchement vers Esneux;
Liège-Huy-Andenne-Namur;
Namur-Wépion-Yvoir-Dinant-Beauraing;
Namur-Nivelles;
Charleroi-Mons-Hornu-Quévrain;
Charleroi-Fleurus;
Lodelinsart-Gilly-Châtelet;
Châtelet-Marcinelle-Marchienne-au-Pont;
Charleroi-Montignies-sur-Sambre;
Bray-La Louvière;
Le Rœulx-Nimy-Baudour-Grandglise-Barry;
Knokke-Maldegem-Deinze-Audenarde-Renaix;
Audenarde-Nederbrakel;
Saint-Nicolas-Tamise-Willebroek;
Saint-Nicolas-Termonde-Alost;
Anvers-Gand-Courtrai-Menin-Ypres-Furnes-La Panne;
Deinze-Tielt-Dixmude-Furnes;
Gand-Meulestede;
Tournai-Courtrai-Ingelmunster-Waardamme-Loppen (autoroute);
La Panne-Ostende-Knokke.

3° L'aménagement des routes de contournement et de ceinture de villes situées sur les itinéraires précités et des routes de raccordement aux autoroutes.

Art. 4. — Les ressources dont dispose le « Fonds spécial et temporaire des routes » sont :

1° le montant d'une dotation annuelle de 850 millions de francs au moins, inscrite au budget extraordinaire;

2° le produit d'emprunts à émettre au profit du « Fonds » suivant les modalités à déterminer par le Roi.

Ces ressources sont mises à la disposition du « Fonds » par virement à un article spécial qui sera inscrit au budget pour ordre de chacun des exercices 1952 à 1966 et sur le montant duquel seront imputées les dépenses afférentes aux travaux et expropriations visés à l'article 3.

Art. 5. — Chaque année, le Gouvernement rendra compte aux Chambres de l'emploi du « Fonds spécial » institué par la présente loi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Loi organique du 12 juillet 1952

de l'Office d'Exploitation des Transports coloniaux
(*Moniteur*, 22-23 septembre 1952, p. 6699).

Arrêté royal du 29 juillet 1952

fixant les indemnités et compensations pour chargement et déchargement des bateaux d'intérieur accomplis pendant la nuit, le dimanche ou un jour férié légal ou pendant plus de huit heures. —
Erratum (*Moniteur*, 18 septembre 1952, p. 6596).

Arrêté royal du 19 septembre 1952

approuvant une modification au règlement spécial de l'entrepôt public d'Anvers (*Moniteur*, 25 septembre 1952, p. 6766).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 14 juillet 1952

rendant obligatoire la décision du 7 mars 1952 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire, relative à la fixation des salaires minima dans la boulangerie artisanale et au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail (*Moniteur*, 5 septembre 1952, p. 6292).

Arrêté royal du 22 juillet 1952

rendant obligatoire la décision du 11 juin 1952 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant, pour une période de huit mois, la validité de la convention du 20 avril 1951 de la même commission, décision rendue obligatoire par l'arrêté royal du 15 octobre 1951 et concernant le rattachement des salaires à l'index-number des prix de détail (*Moniteur*, 5 septembre 1952, p. 6294).

Arrêté royal du 30 juillet 1952

rendant obligatoires les décisions en date du 5 mai 1952 de la Commission paritaire régionale des briqueteries de la région du Rupel concernant le rattachement des salaires minima dans les briqueteries de la région du Rupel à l'index-number des prix de détail (*Moniteur*, 11 septembre 1952, p. 6430).

Arrêté royal du 7 août 1952

rendant obligatoire la décision du 11 juin 1952 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire, concernant l'octroi d'une prime exceptionnelle aux travailleurs et travailleuses du commerce alimentaire (*Moniteur*, 11 septembre 1952, p. 6431).

Arrêté royal du 7 août 1952

rendant obligatoires les décisions du 4 février 1952 de la Commission paritaire nationale de l'habillement et des branches connexes relatives à la fixation des salaires minima des travailleurs et travailleuses occupés dans les entreprises de repassage, les entreprises de la teinture et du nettoyage général, y compris les dépôts, ainsi qu'au rattachement des salaires des mêmes travailleurs et travailleuses à l'index-number des prix de détail du royaume (Moniteur, 11 septembre 1952, p. 6433).

Arrêté royal du 4 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juillet 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction portant dérogation à la décision du 9 novembre 1950 rendue obligatoire par l'arrêté royal du 1^{er} février 1951 et concernant le rattachement du barème des salaires à l'index-number des prix de détail (Moniteur, 14 septembre 1952, p. 6517).

Arrêté royal du 4 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 11 juin 1952 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire prorogeant, pour une période de huit mois, la validité des dispositions relatives au rattachement des salaires minima dans la pâtisserie artisanale à l'index-number des prix de détail prévues dans la décision du 30 octobre 1951 de la même commission et rendues obligatoires par l'arrêté royal du 31 janvier 1952 (Moniteur, 14 septembre 1952, p. 6519).

Arrêté royal du 4 septembre 1952

rendant obligatoire la décision du 20 mai 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière, concernant la fixation des salaires minima du personnel cuisinier (Moniteur, 20 septembre 1952, p. 6635).

**X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Arrêté royal du 29 mai 1952

modifiant et complétant l'arrêté du Régent du 8 mars 1948 relatif aux frais médicaux et pharmaceutiques en matière d'accidents du travail (Moniteur, 28 septembre 1952, p. 7061).

Arrêté royal du 3 septembre 1952

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office national du Placement et du Chômage (Moniteur, 4 septembre 1952, p. 6257).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté ministériel du 11 mars 1950

fixant, en matière de dommages de guerre aux biens privés, les coefficients à appliquer au revenu cadastral pour l'estimation des immeubles bâtis et des immeubles non bâtis (Moniteur, 25 septembre 1952, p. 6771).

Loi du 18 juillet 1952

tendant à réaliser certains ajustements en matière de réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre 1940-1945 (Moniteur, 7 septembre 1952, p. 6331).

Loi du 24 juillet 1952

tendant à réaliser certains ajustements en matière de réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre 1914-1918 (Moniteur, 7 septembre 1952, p. 6332).

Arrêté royal du 4 août 1952

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux immeubles d'habitation, des coefficients d'indemnisation intégrale applicables pour la période du 1^{er} juillet 1952 au 31 décembre 1952 (arrêté n° 19) (Moniteur, 25 septembre 1952, p. 6770).

Loi du 5 août 1952

portant : a) révision des dispositions exceptionnelles de l'arrêté-loi du 27 février 1947, modifiant les arrêtés royaux des 7 et 8 août 1939 sur les assurances mutuelles maritimes contre les risques de guerre, et b) abatement sur le remboursement des primes pour assurance contre les risques ordinaires et de guerre, avancées par la Régie de la Marine pour les bâtiments de pêche évacués en Grande-Bretagne pendant la guerre (Moniteur, 1^{er}-2 septembre 1952, p. 6215).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

Tableau 17 — Emissions des sociétés industrielles et commerciales.
Tableau rétrospectif.

Une nouvelle présentation a été adoptée, qui sépare les sociétés belges des sociétés congolaises.

Par contre, en ce qui concerne les constitutions de sociétés, il n'est plus fait de distinction d'après la nature juridique des sociétés.

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE												CALL-MONEY		
	Escompte						Prêts et avances sur (*)						En chambre de compensation	Hors compensation	
	Acceptations de banques et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traités acceptés		Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941)	Autres effets publics			Mobilisation de comptes spéciaux U. E. P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)
	représentatifs d'export. de marchandises	représentatifs d'import. de marchandises	domiciliées en banque	non domiciliées en banque											
1950 Moyenne annuelle....	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	1)5,—	5,17	—	1,25	1,25
1951 Moyenne annuelle....	3,54	3,54	3,54	3,88	4,88	5,60	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :															
1951 Juillet (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Août	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Octobre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Novembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Décembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
1952 Janvier	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Février	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Mars	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Avril	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Mai	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Juin	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Juillet	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Août	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25
Septembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traités acceptés domiciliés en banque.
(1) Moyenne des sept premiers mois.

(*) Quotité de l'avance en septembre 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire 1 ^{re} série ..	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %		

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Comptes de dépôts à 1 an
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr. (1)	50.001 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	
1950 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1951 Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.
Depuis mars 1952, avec effet au 1^{er} janvier 1952, sauf pour les comptes liquidés depuis cette dernière date : (1) jusqu'à 75.000 francs — (2) de 75.001 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

I — COURS DES METAUX PRECIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35	112.11	450/9	(1) 20,06	42,75	187. 2	90
1950 30 décembre	248/0	35	105.11	422/9	70,00	80,00	187.10	90
1951 31 décembre	248/0	35			77,00	88,00		
Moyennes mensuelles :								
1951 Juillet	248/0	35	113. 3	452/9	78,50	90,16	194. 9	93
Août	248/0	35	113.13	455/3	78,50	90,16	188.12	91
Septembre	248/0	35	111. 2	444/6	78,50	90,16	187. 7	90
Octobre	248/0	35	107.14	431/6	77,00	88,15	185. 5	89
Novembre	248/0	35	107. 8	430/0	77,00	88,00	185. 0	89
Décembre	248/0	35	105. 6	421/8	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février	248/0	35	104. 3	416/9	77,00	88,00	190. 0	91
Mars	248/0	35	89. 5 (2)	357/3	77,00	88,00	184. 6 (2)	75
Avril	248/0	35	90.13	363/2	77,00	88,00	160. 2	77
Mai	248/0	35	91. 3	364/9	74,89	85,44	164. 3	79
Juin	248/0	35	88. 1	352/3	72,50	82,75	163.14	74
Juillet	248/0	35	89.10	358/8	72,62	82,89	169. 7	77
Août	248/0	35	91. 3	364/9	73,00	83,25	160. 9	77
Septembre	248/0	35	90. 8	362/0	73,00	83,25	160.15	77

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Moyennes du 17 au 31 mars 1952, les marchés ayant été clos du 4 au 15 mars 1952.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 OCTOBRE 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise	9,6652	9,64	9,69
1 Deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques	100,—	99,70	100,30

COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos
1950 Moyenne annuelle....	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)		
1951 Moyenne annuelle....	1.165,38	50,34	14,27	47,76		
Moyennes mensuelles :						
1951 Août	1.146,85	50,28	14,22	47,50		
Septembre	1.147,23	50,32	14,21	47,61		
Octobre	1.152,10	50,40	14,27	47,99		
Novembre	1.147,18	50,40	14,30	48,32		
Décembre	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (3)	
1952 Janvier	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02	
Février	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63	
Mars	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69	
Avril	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03	
Mai	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98	
Juin	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91	
Juillet	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	173,83 (4)
Août	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—
Septembre	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99
Octobre	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(4) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		3 juin 1952	1 ^{er} juillet 1952	1 ^{er} août 1952	1 ^{er} sept. 1952	1 ^{er} octobre 1952
F I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 2 ½ %	100,—	53,20	53,20	53,10	53,15	53,40
Dette 3 % 2 ^e série (1) (2)	100,—	87,65	87,65	87,50	87,70	88,05
Dette 3 ½ % 1937 (1) (2)	100,—	78,95	79,—	79,15	79,15	79,25
Dette 3 ½ % 1943 (1) (2)	100,—	76,65	76,60	77,—	77,15	77,25
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (pair) 3 ½ %	100,—	—	—	99,40	99,80	99,80
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (impair), 3 ½ %	100,—	—	—	98,25	98,55	98,75
Dette unifiée 4 %	100,—	88,65	88,45	89,—	89,45	89,85
Emprunt de la Libération, 4 % 1945 (2)	100,—	86,65	86,50	87,50	88,—	88,15
Emprunt 4 ½ % 1951 (2)	100,—	96,75	96,75	96,80	96,85	97,15
Emprunt 4 ½ % 1951 (2)	100,—	—	—	—	—	96,50
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ % 1942, 1 ^{re} série (1) (2) ..	100,—	107,—	107,—	107,—	107,—	107,—
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 ½ % 1943 (1) (2) (3)	100,—	104,50	103,85	104,80	104,80	105,50
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ % 1944, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	99,45	99,20	99,65	100,—	100,15
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1947 (2)	100,—	99,95	99,95	100,—	100,20	100,85
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1948 (2)	100,—	101,75	101,75	102,80	102,65	102,40
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1949 (2)	100,—	97,85	97,—	98,30	99,—	99,10
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.003,—	1.004,—	1.010,—	1.008,—	1.016,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	461,—	463,—	467,—	468,—	471,—
Emprunts à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %) ..	1.000,—	894,—	890,—	892,—	899,—	908,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	478,—	481,—	482,—	482,—	485,—
Emprunt de la Reconstr. 1 ^{re} tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2) ..	1.000,—	983,—	984,—	985,—	985,—	988,—
Emprunt de la Reconstr. 2 ^e tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2) ..	1.000,—	1.000,—	1.001,—	1.002,—	1.003,—	1.004,—
Emprunt de la Reconstr. 3 ^e tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2) ..	1.000,—	1.004,—	1.004,—	1.008,—	1.010,—	1.010,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2) ..	500,—	547,—	547,—	541,—	554,—	558,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2) ..	500,—	536,—	539,—	541,—	544,—	549,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2) ..	500,—	444,—	440,—	437,—	442,—	449,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 % coup. janvier-juillet (1) (2) (4) ..	100,—	62,45	62,35	62,40	62,35	62,50
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 % 1950 (2)	100,—	97,40	97,45	98,10	98,35	98,40
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 ½ % 1952 (2)	100,—	—	—	98,95	97,—	97,05
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 5 ou 10 ans, 4 % 2 ^e série 1950 (2)	100,—	95,55	95,90	96,90	97,35	97,30
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 4 ½ % 1952-1962 (2)	100,—	—	—	96,25	97,—	97,05
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 ½ % 1951 (2)	100,—	96,05	96,10	96,40	96,55	96,75
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 ½ % 1952 (2)	100,—	96,05	96,10	96,80	97,—	97,05
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	212,—	210,—	209,—	210,—	209,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,10	70,—	70,—	70,—	70,10
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	92,70	92,70	92,75	92,80	92,85
(*) Dette coloniale 1937, 3 ½ %	100,—	82,90	83,—	83,—	83,—	83,85
Dette coloniale 1950-60, 4 % (2)	100,—	100,60	99,45	99,45	99,65	99,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 % 1950 (2)	100,—	101,15	101,—	101,40	101,50	102,—

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.
 (1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.
 (2) Titres créés après le 6 octobre 1944.
 (3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.
 (4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portof.	Entr. immobili., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glacières	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																	
1952 1 ^{er} septembre	100	100	100	101	102	100	103	94	99	101	99	97	102	97	98	101	104
1 ^{er} octobre	98	102	98	96	95	95	100	96	94	96	95	95	98	98	97	99	99
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1951 1 ^{er} août	205	168	107	60	84	176	193	227	169	230	89	119	191	212	401	151	182
3 septembre	214	178	108	71	89	182	198	254	175	240	90	119	191	212	422	158	185
1 ^{er} octobre	223	187	108	72	90	187	204	266	181	262	93	114	204	225	440	153	197
2 novembre	230	194	111	72	95	190	204	291	193	240	92	114	206	230	465	155	208
3 décembre	234	203	106	68	97	194	205	294	196	245	91	109	204	226	471	160	217
1952 2 janvier	250	224	119	74	106	198	227	340	213	262	94	101	221	220	501	161	229
1 ^{er} février	254	225	128	81	110	209	236	360	217	255	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	230	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	150	222
1 ^{er} avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222
3 juin	222	202	116	69	94	188	199	264	168	223	64	72	198	174	448	140	226
1 ^{er} juillet	228	207	115	67	92	188	201	280	175	228	66	67	186	174	466	139	236
1 ^{er} août	237	220	120	71	95	195	209	296	182	242	67	75	194	185	482	141	241
1 ^{er} septembre	236	219	120	72	97	195	216	278	181	245	66	73	197	180	474	142	250
1 ^{er} octobre	231	224	118	69	92	186	216	266	170	234	63	69	194	177	462	141	248

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.019	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.452	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.676	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.657	3.599	2.675	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin.....	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336
Juillet.....	22	15	14	1.082	1.394	1.097	1.408
Août.....	20	12	11	948	1.217	960	1.228
Septembre.....	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 1 ^{er} août.....	86,15	91,45	90,01	86,18	93,85	4,64	4,37	4,44	4,65	4,80	92,04	4,75
3 septembre ..	86,65	91,40	89,70	86,06	95,01	4,62	4,38	4,46	4,60	4,74	92,78	4,71
1 ^{er} octobre ...	87,—	91,55	89,86	87,17	95,15	4,60	4,37	4,45	4,59	4,73	93,03	4,69
2 novembre ...	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre ...	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier ..	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72
1 ^{er} février	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	p 4,59	p 4,53	p 4,75	p 93,87	p 4,73
3 mars.....	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,76	p 93,72	p 4,74
1 ^{er} avril.....	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai.....	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73
3 juin.....	88,65	92,70	p 87,30	p 89,11	p 95,04	4,51	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,73	p 94,33	p 4,71
1 ^{er} juillet.....	88,45	92,70	p 87,31	p 88,60	p 94,96	4,52	4,32	p 4,58	p 4,51	p 4,74	p 94,10	p 4,72
1 ^{er} août.....	89,—	92,75	p 87,42	p 89,75	p 96,10	4,49	4,31	p 4,58	p 4,46	p 4,68	p 95,01	p 4,68
1 ^{er} septembre ..	89,45	92,80	p 87,51	p 89,73	p 95,90	4,47	4,31	p 4,57	p 4,46	p 4,69	p 95,01	p 4,67
1 ^{er} octobre....	89,85	92,85	p 87,71	p 90,28	p 95,645	4,45	4,31	p 4,56	p 4,43	p 4,70	p 94,95	p 4,68

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature (2)	Incorporations de réserves au capital (3)	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1950.....	2.303	1.490	1.382	780	5.815	7.921	7.219	53	1.066	10.477	2,6	1.142	6.378	2.148
1951.....	1.836	1.425	1.260	799	5.805	6.196	5.731	92	2.563	10.184	113,1	1.348	3.876	4.443
1951 7 premiers mois	1.062	732	678	443	3.859	3.300	2.981	25	1.472	5.504	107,4	527	1.968	2.743
1952 7 premiers mois	1.306	1.070	896	479	7.236	5.306	4.715	24	2.112	8.488	39,8	646	3.550	3.562
1951 Juin.....	146	111	103	84	974	974	943	3	33	1.118	0,1	73	821	185
Juillet.....	121	154	147	59	118	159	151	2	60	373	0,7	116	119	124
Août.....	134	72	68	27	46	89	86	3	42	203	0,1	51	60	85
Septembre...	118	124	95	51	199	363	351	3	125	612	1,0	148	233	191
Octobre.....	156	95	85	67	238	370	354	2	65	530	—	35	307	162
Novembre...	147	138	94	66	153	182	162	4	185	505	0,7	71	121	250
Décembre...	219	263	241	145	1.312	1.892	1.797	—	—	2.155	4,0	188	1.517	337
1952 Janvier....	200	129	124	45	2.590	1.209	964	3	1.160	2.498	0,5	86	708	1.455
Février.....	219	178	147	44	62	59	50	6	340	577	0,3	75	30	427
Mars.....	218	268	171	69	315	491	389	5	330	1.089	—	107	347	436
Avril.....	169	109	101	97	1.014	736	678	3	102	947	—	103	576	202
Mai.....	158	123	119	107	2.103	2.114	1.982	2	60	2.297	31,3	109	1.519	564
Juin.....	169	88	75	54	501	247	228	2	35	370	—	55	167	116
Juillet.....	173	176	158	63	651	448	424	3	85	709	7,8	111	202	362
Août.....p		112	104			236	233		26	374		68	213	82

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1950.....	92	1.180	974	71	1.275	1.337	1.123	2	27	2.544	53,8	710	474	994
1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.673	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	564	1.526
1951 6 premiers mois	83	1.462	830	27	765	788	685	—	—	2.250	10,5	576	82	867
1952 6 premiers mois	110	697	433	51	1.085	1.405	713	1	50	2.152	39,1	225	128	882
1951 Mai.....	13	65	54	4	340	276	241	—	—	341	10,5	45	4	256
Juin.....	13	144	95	3	39	171	166	—	—	315	—	27	141	93
Juillet.....	15	276	86	9	204	189	189	—	—	465	—	13	151	111
Août.....	18	507	397	5	96	48	48	—	—	555	0,2	319	3	123
Septembre...	12	82	67	9	150	236	143	1	20	338	—	55	113	62
Octobre.....	14	59	30	3	25	11	6	—	—	70	—	2	4	30
Novembre...	9	59	46	1	40	20	20	1	50	129	—	—	20	96
Décembre...	20	269	232	5	201	216	162	—	—	485	—	187	50	157
1952 Janvier....	15	85	76	8	144	206	143	—	—	291	36,0	51	21	183
Février.....	23	188	154	14	206	284	118	—	—	472	3,1	123	10	142
Mars.....	23	191	83	4	20	20	12	1	50	261	—	19	3	123
Avril.....	27	132	67	11	64	60	22	—	—	192	—	19	1	69
Mai.....	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	13	93	365
Juin.....	20	30	27	6	250	180	164	—	—	210	—	11	3	177
Juillet...p		27	15			348	119	—	—	379	—	—	10	124

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

(milliers de francs)

MAI 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc. par act. et soc. de personnes		
	par actions			de personnes			Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	* Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporation de Réserves Réévaluation de l'immobilisé Apports de créances	Sociétés par actions et sociétés de personnes		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés				Fusions	Liquidations		
														par actions	de personnes						

Détail des émissions

Banques, soc. financières ..	4	46.000	10.500	10	29.079	20.029	5	200.000	125.000	125.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales ...	1	3.000	3.000	2	7.000	3.000	6	39.400	43.850	27.850	—	—	—	—	7.475	—	23.700	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles ...	1	—	—	1	3.000	3.000	1	210.200	163.800	163.800	—	—	—	2.001	—	—	68.000	1	1.750	—	—	—
Mines	1	—	—	1	—	—	—	200.000	500.000	100.000	—	—	—	—	1.500	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments.	1	4.000	4.000	1	500	500	1	1.000	3.000	2.100	—	—	—	—	—	750	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	1	6.000	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	1	1.707	1.707	—	—	—	—	—	—	—	—	1.707	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750	—	—	—	2.001	10.682	—	92.450	1	1.750	—	—	—

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	2	—	—	2	1.500	1.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions ...	2	7.000	7.000	12	29.786	24.736	4	4.400	8.850	7.950	—	—	—	2.001	10.682	—	2.450	1	1.750	—	—	—
de 5 à 10 millions ...	4	32.000	12.500	1	10.000	2.000	2	9.200	14.800	14.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions ...	1	20.000	4.000	—	—	—	2	36.000	38.000	22.000	—	—	—	—	—	—	22.000	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions ...	—	—	—	—	—	—	4	201.000	149.000	149.000	—	—	—	—	—	—	68.000	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions.....	—	—	—	—	—	—	2	400.000	625.000	225.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750	—	—	—	2.001	10.682	—	92.450	1	1.750	—	—	—

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750	—	—	—	2.001	10.682	—	92.450	1	1.750	—	—	—
Totaux...	7	59.000	23.500	15	41.286	28.236	14	650.600	835.650	418.750	—	—	—	2.001	10.682	—	92.450	1	1.750	—	—	—

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17

(milliers de francs)

JUIN 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL Sociétés par actions et sociétés de personnes			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS Sociétés par actions et sociétés de personnes		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Soc. par act. et soc. de personnes		
	par actions			de personnes			Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporation de réserves Réévaluation de l'immobilisé Apports de créances	Sociétés par actions		Sociétés de personnes	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								par actions	de personnes			Nomb.	Mon- tant	Nomb.	Mon- tant
							Nombre	Montant	Nombre	Montant											

Détail des émissions

Banques, soc. financières...	—	—	2	1.250	1.050	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sociétés commerciales...	1	4.250	4.250	10	7.650	6.630	2	158.675	80.325	80.325	—	—	—	—	1.750	650	—	—	—	—	1	1.250	—	—	—	—
Sociétés industrielles...	2	7.500	5.850	2	2.700	2.700	2	70.000	80.000	80.000	—	—	—	—	2.500	1.200	—	—	—	—	1	500	—	—	—	—
Mines.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments.	—	—	—	1	250	250	1	15.000	20.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles.....	—	—	—	1	4.000	3.870	1	6.950	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers.....	—	—	—	1	2.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375	—	—	—	4.250	6.600	—	3.150	2	1.750	—	—	—	—	—	—	—

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	—	—	11	5.750	4.630	3	7.450	1.670	1.670	—	—	—	—	—	650	—	—	650	1	500	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions	2	5.750	4.850	8	12.000	11.870	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.250	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions	1	6.000	5.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	1	15.000	20.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	228.175	158.705	158.705	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375	—	—	—	4.250	6.600	—	3.150	2	1.750	—	—	—	—	—	—	—

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375	—	—	—	4.250	6.600	—	3.150	2	1.750	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	3	11.750	10.100	17	17.750	16.500	6	250.625	180.375	164.375	—	—	—	4.250	6.600	—	3.150	2	1.750	—	—	—	—	—	—	—

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

JUIN 1952

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes (sociétés en command. par actions (sociétés de personnes à responsab. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre nominal	Montant d'obligations	dont emprunts de conversion		Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								Constitutions de sociétés	Augmen- tations de capital		Nombre	Montant	Nombre	Montant			Nombre	Montant	
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant	Nombre	Montant													
Banques	—	—	—	—	—	1	10.000	2.500	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières	10	7.221	7.221	—	—	4	36.630	25.129	13.770	—	—	—	—	—	6.700	390	3	3.050	1	4.000	—	—	—	—	—
Commerce de détail	3	2.300	584	17	3.135	3.035	—	—	—	—	—	—	—	7	1.839	5	930	—	—	—	—	—	—	—	—
Comm. de gros et commerce extérieur	13	6.940	5.990	31	10.105	8.473	14	32.650	13.800	13.400	—	—	—	3.874	5.034	700	8.807	14	10.060	—	—	—	—	2	400
Fabrications métalliques	3	1.600	1.600	5	960	715	5	5.750	6.830	6.130	1	10.000	—	1.465	488	—	4.230	6	7.370	—	—	—	—	—	—
Métallurgie du fer	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	190	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie textile	6	16.230	10.714	9	7.100	6.952	6	10.741	29.630	29.630	—	—	—	9.215	4.747	12	14.730	6	1.120	—	—	—	—	—	—
Industries alimentaires	—	—	—	1	804	702	2	3.505	10.995	10.995	—	—	—	—	201	—	10.995	1	500	—	—	—	—	—	—
Industrie du bois	1	425	425	3	730	730	3	1.700	10.500	10.500	—	—	—	423	720	1.000	7.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie chimique	3	5.425	3.425	—	—	—	1	312.000	96.000	96.000	—	—	—	2.400	—	—	96.000	3	950	—	—	—	—	1	800
Industrie du verre	—	—	—	1	500	500	2	880	2.050	2.050	—	—	—	—	—	—	910	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	2	5.300	5.300	3	1.280	1.280	2	2.225	2.050	2.050	—	—	—	3.209	1.163	—	—	1	50	—	—	—	—	1	100
Transport	1	50	50	2	250	250	3	27.000	11.400	11.400	—	—	—	—	—	—	900	6	2.565	—	—	—	—	—	—
Tourisme	1	1.350	1.350	5	735	605	1	100	400	400	—	—	—	—	449	400	—	3	2.275	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires	2	300	300	11	865	732	—	—	—	—	—	—	—	—	110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	1	50	50	2	2.500	800	800	—	—	—	—	—	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	2	1.600	1.600	7	3.685	3.480	4	5.550	5.700	3.350	—	—	—	1.600	2.120	600	2.540	2	1.600	—	—	—	—	1	500
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	1	800	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	589	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	1	104	104	—	—	—	—	—	—	—	—	80	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Éditions, librairies, presse	—	—	—	—	—	—	1	1.000	2.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	1	500	500	13	4.635	4.635	—	—	—	—	—	—	—	470	3.623	—	—	2	101	—	—	—	—	—	—
Agric., hortic., pêche, élevage	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	500	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	1.090	1.038	5	1.400	1.400	3	48.500	27.500	23.500	1	25.000	—	1.012	1.200	—	20.000	5	1.284	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2	35.000	—	24.454	21.774	9.712	166.502	60	33.055	1	4.000	5	1.800	—	—

(1) Coopératives : 10 sociétés constituées au capital minimum de 1.014.600 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 265.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

JUILLET 1952.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Augmen- tations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant
							Constitutions de sociétés	Augmen- tations de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant												
Banques	—	—	—	—	—	1	35.000	15.000	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Assurances	—	—	—	—	—	1	10.001	10.001	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières et immobilières	5	17.350	16.950	2	200	200	6	271.250	181.780	169.780	—	—	—	7.500	2.100	100	—	17.500	1	255	—	—	1	2.000
Commerce de détail	2	600	600	16	4.858	4.316	2	1.240	1.760	1.760	—	—	—	—	450	2.837	—	780	10	1.010	—	—	—	—
Comm. de gros et comm. extérieur	18	8.280	7.480	21	15.566	15.421	12	25.800	24.500	20.280	—	—	—	—	2.225	12.774	104	14.963	14	10.955	—	—	—	—
Fabrications métalliques	10	18.870	16.425	9	5.780	5.430	8	8.600	16.800	14.725	1	50.000	—	—	10.820	4.660	1.939	12.067	4	970	—	—	—	—
Métallurgie du fer	1	15.000	15.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	1	232.000	8.000	8.000	—	—	—	—	—	—	—	—	1	242	—	—	—	—
Industrie textile	2	12.000	7.249	10	11.755	11.597	6	11.400	79.900	78.740	—	—	—	—	3.041	8.681	2.600	75.150	1	130	—	—	—	—
Industries alimentaires	4	13.600	12.300	4	8.750	8.326	1	3.200	8.800	8.800	—	—	—	—	10.500	5.430	—	8.890	3	450	—	—	—	—
Industrie du bois	—	—	—	5	2.165	2.165	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.476	—	—	2	1.500	—	—	—	—
Industrie chimique	1	100	100	1	5.000	5.000	1	50	50	50	—	—	—	—	—	4.940	—	—	1	200	—	—	—	—
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	1	350	350	350	—	—	—	—	—	—	—	350	1	800	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	—	—	—	1	450	450	1	2.000	2.000	2.000	—	—	—	—	—	375	2.000	—	1	70	1	4.250	—	—
Papier et imprimerie	1	1.500	1.500	7	5.176	3.938	3	7.660	22.590	22.590	—	—	—	—	1.145	2.891	—	20.590	1	150	—	—	—	—
Transport	3	1.200	1.200	2	210	210	4	20.460	46.263	45.263	—	—	—	—	894	130	263	45.000	2	3.177	—	—	—	—
Tourisme	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	150	—	—	—	—
Intermédiaires	5	2.250	650	3	300	150	3	210	3.390	3.390	—	—	—	—	—	—	2.900	240	3	650	—	—	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	1	500	340	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	1	300	300	3	3.400	3.400	4	3.050	5.450	5.210	—	—	—	—	200	2.271	—	4.802	2	375	—	—	—	—
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	950	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	2	8.000	7.200	1	480	480	—	—	—	—	—	—	—	—	3.451	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	2	200	200	1	100	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2.180	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	1	4.000	1.488	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	—	—	—	—	—	—	1	53	15	15	—	—	—	—	—	—	—	—	12	250	—	—	—	—
Artisanat	2	1.100	990	15	2.310	2.173	4	7.300	2.455	1.995	—	—	—	—	300	1.256	—	1.554	4	3.100	—	—	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	630	—	—	—	—
Divers non dénommés	4	3.240	3.240	5	1.400	1.180	2	11.600	19.900	19.900	—	—	—	—	2.915	717	—	400	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3	85.000	—	7.763	52.341	48.838	9.806	202.298	59	28.194	1	4.250	1	2.000

(1) Coopératives : 12 sociétés constituées au capital minimum de 2.000.000 de francs; 7 sociétés dissoutes au capital minimum de 222.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PERMIS D'ÉMISSIONS (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈRES		DISSOLUTIONS		PÉRIODES DE CAPITAL Montant		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Montant	Montant			
1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité																		JUIN 1952.	
Belgique	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2.355.000	—	—	55.940	166.502	33.055	4.000	1.800	
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux ...	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2.355.000	—	—	55.940	166.502	33.055	4.000	1.800	
2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé																			
1 million et moins	43	19.156	18.038	110	25.608	24.113	27	22.950	15.235	14.595	—	—	—	22.551	5.192	16.995	—	1.800	
de 1 à 5 mill.	9	20.275	15.159	6	10.830	9.630	18	76.540	53.419	45.040	—	—	—	15.689	21.580	10.560	4.000	—	
de 5 à 10 mill.	—	—	—	—	—	—	5	40.441	35.830	35.830	1	10.000	—	6.700	23.730	5.500	—	—	
de 10 à 20 mill.	1	12.000	8.000	—	—	—	3	48.800	46.800	37.010	—	—	—	7.000	20.000	—	—	—	
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	25.000	—	—	—	—	—	—	
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	312.000	96.000	96.000	—	—	—	—	96.000	—	—	—	
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux ...	53	51.431	41.197	116	36.438	33.743	54	500.731	247.284	228.475	2.355.000	—	—	55.940	166.502	33.055	4.000	1.800	
1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité																		JUILLET 1952.	
Belgique	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3.855.000	—	7.763	110.985	202.298	28.194	4.250	2.000	
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux ...	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3.855.000	—	7.763	110.985	202.298	28.194	4.250	2.000	
2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé																			
1 million et moins	45	19.670	15.615	93	25.850	23.188	29	19.073	10.603	8.843	—	—	—	19.132	5.311	13.037	—	—	
de 1 à 5 mill.	11	26.620	20.708	16	30.900	30.462	19	21.050	52.700	46.305	—	—	—	48.049	28.037	15.157	4.250	2.000	
de 5 à 10 mill.	3	24.500	24.500	2	12.000	11.576	6	252.200	52.300	52.300	—	—	—	16.943	43.450	—	—	—	
de 10 à 20 mill.	3	36.600	31.849	—	—	—	5	71.501	79.501	75.500	2	35.000	—	263	26.861	35.000	—	—	
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	2	67.500	43.000	31.000	1	50.000	—	7.500	—	20.500	—	—	
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	10.000	70.000	70.000	—	—	—	—	70.000	—	—	—	
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	1	210.000	140.000	140.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux ...	62	107.390	92.672	111	68.750	65.226	63	651.324	448.104	423.948	3.855.000	—	7.763	110.985	202.298	28.194	4.250	2.000	

18
19
20

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions	
1950	9.477	fr. s. 60	—
1951	10.850	—	—
1951 Juillet	500	—	—
Août	500	—	—
Septembre ..	—	—	—
Octobre	1.250	—	—
Novembre	6.350	—	—
Décembre	—	—	—
1952 Janvier	—	—	—
Février	1.500	—	—
Mars	1.650	—	—
Avril	750	—	—
Mai	1.250	\$ U. S. 50	—
Juin	8.030	—	—
Juillet	—	—	—
Août	—	—	—
Septembre ..	400	fr. cong. 200	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1950	4.388.750	417.497	3.705.248
1951	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1951 Juillet	428.156	324.901	276.606
Août	421.150	43.974	303.603
Septembre ..	466.096	304.138	183.257
Octobre	446.765	401.625	212.523
Novembre	370.949	31.435	194.674
Décembre ..	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier	380.787	182.260	265.257
Février	360.832	175.418	414.404
Mars	359.589	40.660	557.811
Avril	310.643	34.963	438.847
Mai	363.357	16.615	194.988
Juin	359.991	18.002	163.441
Juillet	438.259	21.042	253.358
Août	447.889	35.042	348.714
Septembre ..	511.489	33.085	161.436

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	milliers de fr.
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Juillet	1.145.549
Août	899.345
Septembre ..	947.432
Octobre	1.077.094
Novembre	1.005.549
Décembre	1.048.305
1952 Janvier	1.135.671
Février	1.107.860
Mars	1.194.950
Avril	1.360.312
Mai	1.335.691
Juin	1.219.612
Juillet	1.340.196
Août	1.217.022
Septembre ..	1.236.472

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).
(2) Depuis le 1^{er} juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.
(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes-chèques (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			extérieure (1) (2)	intérieure	extérieure (2)	totale	intérieure	extérieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale									
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Juillet	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	246.970
Septembre	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre	101.282	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.188	250.661
Novembre	107.276	8.832	116.108	13.725	38.691	1.507	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier	105.282	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.996
Février	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.657	258.657
Mars	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620
Avril	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	18.985	261.977
Mai	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	19.518	264.000
Juin	103.957	8.761	111.718	13.983	33.819	3.024	36.843	73.784	2.015	75.799	19.642	263.985
Juillet	111.279	8.758	120.037	14.066	32.344	3.022	35.366	69.745	1.355	71.100	19.884	260.453
Août	111.141	8.758	119.899	14.191	32.326	3.017	35.343	72.490	1.254	73.744	20.586	263.763
Septembre	111.017	8.749	119.766	14.191	32.478	2.762	35.240	74.312	750	75.062	20.003	264.262

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1949 Mars	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881	—	—	34.939	1.070	38.899
Décembre	4.186	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951.....	34.644 (2)	12.463	23.462	70.459 (2)	—
1951 Juillet.....	4.814 (2)	1.006	1.851	7.671 (2)	45.202 (2)
Août.....	1.925 (2)	1.008	1.787	4.700 (2)	49.902 (2)
Septembre.....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835 (2)
Octobre.....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.036 (2)
Novembre.....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070 (2)
Décembre.....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459 (2)
1952 Janvier.....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	7.859 (2)
Février.....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.047 (2)
Mars.....	2.514 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255 (2)
Avril.....	2.488 (2)	1.205	2.107	5.800 (2)	25.055 (2)
Mai.....	3.035 (2)	1.168	2.037	6.240 (2)	31.295 (2)
Juin.....	2.805 (2)	998	2.202	6.005 (2)	37.300 (2)
Juillet.....	4.549 (2)	1.186	1.987	7.722 (2)	45.022 (2)
Août.....	2.036 (2)	1.097	2.119	5.252 (2)	50.274 (2)
Septembre.....	1.998 (2)	1.222	1.790	5.010 (2)	55.284 (2)

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 août 1952 pour les exercices 1951 et 1952
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		AOUT 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes	34.571 (2)	26.515	18.274 (2)	15.279	2.036 (2)
II. Douanes et accises	12.484	11.567	8.716	8.266	1.097
dont douanes.....	4.353	3.700	2.825	2.856	302
accises.....	7.285	7.781	5.423	5.345	748
taxes spéciales de consommat.	713	415	415	415	42
III. Enregistrement	23.355	20.116	16.713	14.715	2.119
dont enregistrement.....	2.040	2.000	1.434	1.318	131
successions.....	1.028	900	639	594	86
timbres et taxes assimilées...	20.088	17.000	14.478	12.581	1.885
Total...	70.410 (2)	58.198	43.703 (2)	38.260	5.252 (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 12.212		+ 5.443		

c) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 septembre 1952 pour les exercices 1951 et 1952
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		SEPTEMBRE 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes	34.571 (2)	26.515	20.272 (2)	16.750	1.998 (2)
II. Douanes et accises	12.484	11.567	9.938	9.310	1.222
dont douanes.....	4.353	3.700	3.207	3.225	382
accises.....	7.285	7.781	6.206	6.015	783
taxes spéciales de consommat.	713	415	461	461	46
III. Enregistrement	23.355	20.116	18.503	16.517	1.790
dont enregistrement.....	2.040	2.000	1.594	1.459	160
successions.....	1.028	900	718	685	79
timbres et taxes assimilées...	20.088	17.000	16.010	14.126	1.532
Total...	70.410 (2)	58.198	48.713 (2)	42.577	5.010 (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 12.212		+ 6.136		

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1^{er} janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en avril 1952

Source : Institut National de Statistique.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	15	15	—	699.900	1.044.081	238.566	—	102.373	43.027	976
Assurances	21	21	—	102.750	52.283	35.070	—	15.179	2	—
Opérations financières et immobilières	231	179	52	1.954.183	2.910.608	277.325	10.139	211.102	1.027.553	48.648
Commerce de détail	59	47	12	123.517	14.420	16.918	838	6.862	52.000	3.206
Commerce de gros et commerce extérieur	430	351	79	707.136	587.383	179.278	16.233	52.920	10.110	1.075
Fabrications métalliques	234	198	36	1.907.283	1.138.734	310.317	16.210	135.955	73.325	3.981
Métallurgie du fer	20	16	4	245.972	85.455	39.142	913	16.189	246.799	11.889
Métaux non ferreux	7	3	4	91.775	4.656	417	834	152	14.309	755
Industrie textile	232	165	67	1.691.808	2.620.538	248.883	60.574	120.304	38.190	2.072
Industries alimentaires	159	118	41	1.389.221	1.010.836	171.159	22.947	109.084	119.833	7.213
Industrie du bois	50	43	7	118.480	63.263	17.216	868	2.078	2.140	119
Industrie chimique	84	68	16	1.344.973	1.120.182	256.209	12.767	158.403	157.024	8.883
Industrie du verre	15	10	5	27.743	87.304	28.256	1.691	28.472	—	—
Electricité	11	10	1	3.759.796	415.240	295.017	338	265.477	442.641	23.837
Gaz	11	11	—	1.342.700	301.465	124.513	—	55.253	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	34	22	12	232.005	304.407	16.826	9.833	5.240	750	63
Papier et imprimerie	64	55	9	522.392	562.371	96.999	788	36.464	—	—
Transport	111	88	23	406.939	447.344	95.399	7.127	34.552	7.818	409
Tourisme	54	39	15	113.899	80.864	17.766	1.718	9.031	1.069	48
Intermédiaires	69	55	14	151.696	37.220	21.881	2.324	10.520	—	—
Déchets et matières de récupération	7	7	—	7.092	2.429	2.772	—	—	—	—
Constructions	83	67	16	502.927	176.083	55.234	1.081	26.889	4.030	226
Charbons	20	16	4	2.322.755	1.121.064	356.035	7.710	288.018	45.150	2.114
Terre cuite	19	17	2	101.494	82.592	13.439	813	6.243	52.000	3.398
Ciment et industries connexes	20	17	3	733.100	436.161	134.935	951	101.134	—	—
Carrières	39	27	12	249.935	134.814	49.378	2.878	36.382	720	48
Chaux	11	9	2	61.890	25.166	9.256	111	5.032	—	—
Industries céramiques	15	10	5	67.007	37.079	10.361	556	3.751	—	—
Industrie du tabac	7	5	2	45.200	15.914	1.274	534	600	—	—
Industrie du diamant	2	2	—	650	3.432	394	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	23	14	9	40.727	3.231	2.349	3.471	388	—	—
Films, théâtres, attractions	30	21	9	34.136	7.483	4.290	1.944	2.590	—	—
Artisanat	99	72	27	128.107	41.072	16.869	1.946	1.990	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	6	4	2	4.081	1.360	114	—	258	—	—
Divers non dénommés	106	85	21	163.946	105.121	16.420	6.596	3.992	1.945	63
TOTAL...	2.398	1.887	511	21.397.195	15.081.655	3.160.277	194.991	1.848.617	2.340.435	119.023

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	3	3	—	460.000	41.541	9.891	—	5.400	5.000	230
Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	2	2	—	6.000	298	23	—	—	—	—
Sociétés agricoles	1	1	—	18.000	1.056	2.502	—	1.575	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	—	1	1.000	—	—	2	—	50.000	2.000
Construction	1	1	—	2.040	—	1	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	81.000	51.465	19.595	—	10.552	—	—
TOTAL...	10	9	1	568.040	94.359	32.012	2	17.527	65.000	2.230

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	2	1	1	13.000	3.537	69	470	—	—	—
Tramways	1	—	1	7.500	10.003	—	2	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	1	1	—	14.110	13.068	2.164	—	941	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	52.632	67.004	10.525	—	8.304	—	—
TOTAL...	6	4	2	87.242	86.538	12.758	472	9.245	—	—
Total général...	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.465	1.875.389	2.395.435	121.253

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
 (2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'avril 1952 :

(milliers de francs)

AVRIL	
Coupons d'emprunts de l'Etat	665.878
Coupons d'emprunts de la Colonie	47.442
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	53.303
Coupons d'emprunts d'organismes divers	123.149

889.772

Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en mai 1952

30 Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	4	4	—	53.000	34.552	8.970	—	3.260	53.027	1.376
Assurances	44	40	4	347.920	319.796	185.972	1.773	112.507	2	—
Opérations financières et immobilières ...	189	148	41	1.250.442	1.053.133	162.007	10.698	104.406	964.627	46.237
Commerce de détail	64	51	13	88.941	130.536	28.775	965	987	6.302	367
Commerce de gros et commerce extérieur ...	421	322	99	789.042	499.613	252.354	15.904	34.223	3.880	407
Fabrications métalliques	217	183	34	1.925.882	1.454.929	519.466	13.498	289.780	32.320	1.978
Métallurgie du fer	12	12	—	779.660	609.020	95.896	—	64.587	156.178	8.331
Métaux non ferreux	19	18	1	465.600	177.780	90.541	52	39.024	6.309	266
Industrie textile	166	130	36	1.655.252	2.284.781	256.572	11.975	135.600	16.065	783
Industries alimentaires	110	84	26	1.020.903	577.711	117.679	4.563	52.662	29.416	1.311
Industrie du bois	53	37	16	123.485	109.607	16.834	6.657	2.347	6.254	270
Industrie chimique	112	90	22	2.252.779	1.121.317	336.966	9.757	185.069	133.491	7.632
Industrie du verre	11	11	—	351.288	267.954	15.847	—	6.240	—	—
Electricité	19	19	—	3.800.821	1.816.841	491.986	—	426.620	79.491	4.443
Gaz	2	2	—	62.000	85.993	13.085	—	9.248	—	—
Eau	1	1	—	1.000	852	1.093	—	71	—	—
Cuir	36	18	18	175.591	164.116	6.879	13.565	1.187	2.500	112
Papier et imprimerie	48	43	5	611.519	501.798	121.484	1.201	68.814	15.930	986
Transport	114	83	31	1.496.185	1.419.159	253.423	6.458	177.258	40.500	2.484
Tourisme	28	19	9	31.075	29.801	4.693	3.913	1.390	136	8
Intermédiaires	77	60	17	65.446	25.662	10.273	1.565	1.935	—	—
Déchets et matières de récupération	7	6	1	22.720	7.955	7.224	—	2.646	345	19
Constructions	79	65	14	582.178	229.092	89.235	2.766	50.764	7.000	472
Charbons	20	15	5	2.576.882	1.890.639	479.851	7.408	399.327	68.344	3.557
Terre cuite	13	11	2	114.121	62.844	18.584	109	5.513	—	—
Ciment et industries connexes	13	12	1	427.165	198.390	95.468	198	47.274	50.000	2.865
Carrières	16	13	3	216.262	175.316	30.766	884	18.695	1.000	84
Chaux	5	4	1	17.195	29.356	5.638	20	460	—	—
Industries céramiques	11	7	4	136.250	164.235	13.553	2.571	7.704	—	—
Industrie du tabac	17	15	2	209.000	133.910	22.646	35	14.254	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	23	19	4	35.250	13.883	5.189	281	1.751	—	—
Films, théâtres, attractions	21	15	6	31.121	19.657	3.582	450	1.115	—	—
Artisanat	71	55	16	86.390	132.272	17.564	1.891	3.894	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage ...	15	5	10	33.537	4.306	569	3.842	—	—	—
Divers non dénommés	89	72	17	166.565	65.450	23.374	2.886	7.500	5.000	245
TOTAL...	2.147	1.689	458	22.002.467	15.812.256	3.809.038	125.845	2.278.112	1.678.117	84.233

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	6	4	2	467.500	152.004	85.253	151	42.486	—	—
Sociétés commerciales	2	1	1	5.250	9.929	565	526	125	—	—
Sociétés industrielles	7	5	2	81.750	2.118	10.148	1.969	725	11.000	2.192
Sociétés agricoles	9	5	4	164.050	60.590	42.149	1.571	26.484	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	1	—	40.000	4.124	18.879	—	—	—	—
Construction	1	1	—	5.250	—	344	—	305	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	4	3	1	16.500	4.205	2.897	686	1.205	—	—
TOTAL...	39	20	10	780.300	213.112	160.235	4.903	71.330	11.000	2.192

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	1	—	200.000	168.455	59.610	—	—	—	—
Chemins de fer	1	1	—	3.500	6.712	2.298	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	14	12	2	1.259.620	1.324.365	521.974	1.240	237.949	—	—
TOTAL...	16	14	2	1.463.120	1.496.108	583.882	1.240	237.949	—	—
Total général...	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.155	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de mai 1952 :

(milliers de francs)

MAY	
Coupons d'emprunts de l'Etat	23.079
Coupons d'emprunts de la Colonie	5.100
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	27.960
Coupons d'emprunts d'organismes divers	181.947
TOTAL	238.086
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat	22.239

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensés	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1950 (2).....	10.949	7.509	3.440	97.400.406	84.895.220	13.768.637	1.383.190	8.422.531	(3)22.611.242	977.418
1951 (2).....	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.767	10.773.801	(3)25.718.014	1.215.569
1951 Mars	1.783	1.377	406	8.552.906	9.479.099	1.684.868	76.118	1.000.855	1.652.030	75.559
Avril	3.128	2.365	763	24.794.028	16.637.629	3.292.705	286.132	1.852.082	1.969.516	88.393
Mai	2.669	2.041	628	22.437.242	17.882.239	3.713.642	174.920	1.972.553	1.575.893	72.340
Juin	1.257	956	301	13.443.407	10.318.645	2.955.258	108.064	1.348.468	1.794.593	79.428
Juillet	574	454	120	11.459.791	7.234.385	3.590.660	93.055	1.932.145	2.172.441	98.066
Août	220	162	58	1.268.473	1.122.399	256.293	9.764	143.441	1.623.853	70.504
Septembre	397	314	83	2.154.743	1.863.410	404.932	22.703	139.740	1.778.313	79.841
Octobre	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.215.079	77.886	786.579	1.955.897	90.160
Novembre	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.448.262	64.765
Décembre	317	253	64	4.656.471	4.452.040	1.133.890	109.275	595.744	1.910.572	86.282
1952 Janvier	109	82	27	1.904.346	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218
Février	179	138	41	681.569	984.086	337.275	6.527	83.558	2.158.846	107.258
Mars	1.519	1.214	305	10.118.635	9.317.809	1.974.104	119.712	1.066.542	1.829.314	91.260
Avril	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.465	1.875.359	2.395.435	121.253
Mai	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.165	131.988	2.587.391	1.689.117	86.425

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)
(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.991 (2)
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Juillet	831.503	632.330	199.173	33.069.275	
Août	784.255	607.297	176.958	33.246.233	
Septembre	724.188	581.695	142.493	33.388.726	
Octobre	835.452	658.347	177.105	33.565.831	
Novembre	722.294	589.316	132.978	33.698.809	
Décembre	974.793 (3)	771.799	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier	1.175.076	566.436	608.640	35.450.320	
Février	905.880	590.888	314.992	35.765.312	
Mars	1.175.090	702.073	473.017	36.238.329	
Avril	949.988	775.873	174.115	36.412.444	
Mai	989.573	743.322	246.251	36.658.695	
Juin	1.138.384	713.064	425.320	37.084.015	
Juillet	1.383.322	714.596	668.726	37.752.741	
Août	1.117.419	626.016	491.403	38.244.144	
Septembre	922.323	639.503	282.820	38.526.964	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (*)
(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1949.....	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1950 Septembre	3.712	33.353	7.372	20.967	65.404
Octobre	2.639	33.115	7.155	21.665	64.574
Novembre	3.005	30.844	7.066	20.326	61.241
Décembre	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811
1951 Janvier	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130
Février	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531
Mars	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262
Avril	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158
Mai	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690
Juin	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668
Août	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583
Septembre	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532
Octobre	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764

(*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

31

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																								
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie					Industries céramiques, briqueteries	Industries verrrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble	Lin, coton, chanvre et jute					Laine, tapis, bonneterie	Ensemble	Fabriques (1)					Imprimerie et transformation	Travail des ports, camionneurs		Chemins de fer (2)	Ensemble (2)		
a) Indice des salaires horaires moyens																										
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114	
1949 Décembre	407	392	389	404	387	419	409	378	377	391	395	418	412	415	394	398	383	366	326	388	408	374	395	391	442	
1950 Mars	407	404	390	403	387	419	408	379	383	392	392	416	417	417	395	394	380	348	330	398	406	375	397	392	448	
Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456	
Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453	
Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478	
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	426	428	378	369	416	441	418	408	410	474	
Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500	
Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510	
Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516	
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526	
Juin	490	513	476	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540	
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																										
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115	
1949 Décembre	395	371	374	374	385	400	389	375	377	391	374	435	427	431	389	348	392	340	328	407	397	315	—	—	458	
1950 Mars	397	371	376	374	384	398	387	375	368	394	383	433	424	428	392	351	387	338	330	418	399	330	—	—	464	
Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467	
Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	460	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467	
Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485	
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487	
Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516	
Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516	
Décembre (4)	472	456	435	449	501	457	459	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526	
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536	
Juin	474	456	439	463	482	466	467	420	463	473	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544	
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																										
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116	
1949 Décembre	391	372	386	392	414	391	394	392	348	366	358	427	411	417	381	380	343	353	291	379	401	339	—	—	420	
1950 Mars	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	428	
Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430	
Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429	
Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450	
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442	
Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464	
Septembre	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	352	439	463	413	—	—	465	
Décembre (4)	468	455	458	464	506	465	465	480	454	435	433	504	527	515	467	475	432	423	370	457	457	446	—	—	476	
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	481	460	436	—	—	486	
Juin	473	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	371	442	482	449	—	—	493	

(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

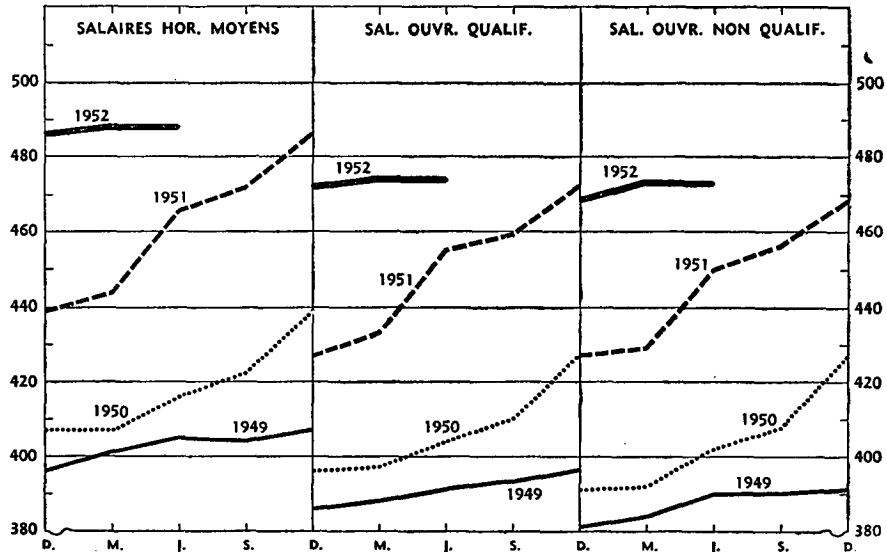
(3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Montieur belge* du 13 janvier 1951.

(4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Montieur belge* du 10 novembre 1951.

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

32

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Salaires horaires moyens.				
Mars	400	407	444	490
Juin	405	416	466	490
Septembre	404	421	472	
Décembre	407	439	486	
Salaires ouvriers qualifiés.				
Mars	388	397	433	475
Juin	391	403	455	474
Septembre	393	409	459	
Décembre	395	427	472	
Salaires ouvriers non qualifiés.				
Mars	384	392	429	474
Juin	390	402	450	473
Septembre	390	408	456	
Décembre	391	427	468	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle	38 (1)	148	195.102	158	45.361	306	240.463
1951 Moyenne mensuelle	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1951 Septembre	38	150	233.259	158	58.377	308	291.636
Octobre	38	164	256.190	179	64.015	343	320.205
Novembre	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre	38	162	229.662	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai	38	184	226.844	173	55.773	337	282.617
Juin	38	166	247.469	175	59.198	341	306.687
Juillet	38	167	274.513	179	60.193	346	334.706
Août	38	148	236.147	162	54.475	310	290.622
Septembre	38	160	253.745	177	56.664	337	310.409

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.624	195.102
1951 Moyenne mensuelle	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1951 Septembre	2.280	149.103	1.312	9.052	143.604	71.033	2.336	4.071	149.532	233.259
Octobre	2.489	161.606	1.740	10.729	156.717	78.351	3.415	5.604	164.361	256.190
Novembre	2.149	178.096	2.102	11.140	163.166	83.367	2.975	5.436	160.392	278.039
Décembre	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.662
1952 Janvier	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.308	266.047
Février	4.575	153.551	1.684	6.817	162.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril	2.029	141.197	1.854	9.005	167.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844
Juin	2.024	153.070	2.339	9.494	158.618	81.138	2.777	3.767	165.758	247.469
Juillet	2.215	172.474	2.215	10.975	159.280	86.764	3.024	4.300	166.734	274.513
Août	2.107	141.315	1.738	7.478	141.724	83.442	2.843	3.912	148.412	236.147
Septembre	2.220	159.037	1.770	8.192	153.225	82.723	2.833	3.793	160.048	253.745

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1950 Moyenne mensuelle	(1)637.348	27.093	19.529	23.037	61.823	23.210	61.823	169.893	91	3,44
1951 Moyenne mensuelle	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1951 Juillet	636.715	28.873	20.376	26.579	68.897	27.513	68.897	191.886	91	3,78
Août	637.002	28.539	20.307	27.052	68.473	26.815	68.473	190.813	92	3,77
Septembre	638.082	26.595	20.200	24.230	62.157	23.169	62.157	171.713	91	3,48
Octobre	639.265	27.480	20.818	25.487	69.977	26.456	69.977	191.867	90	3,53
Novembre	640.075	26.943	20.945	26.975	69.103	26.226	69.103	191.407	92	3,82
Décembre	641.104	27.685	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier	642.405	30.248	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février	643.305	27.534	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars	644.676	27.545	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril	644.987	28.277	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai	645.370	28.103	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.850	92	4,12
Juin	645.628	28.025	20.982	25.994	66.001	25.746	66.001	183.742	91	3,65
Juillet	646.091	29.447	21.211	31.260	77.454	32.013	77.454	218.181	92	3,79
Août	646.565	27.282	20.976	28.972	69.145	27.623	69.145	194.885	92	3,77
Septembre	647.550	27.693	20.990	26.365	64.551	25.124	64.551	179.591	91	3,31

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

LES PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

45

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
Nombre de produits ..	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381	372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	355	338	279	496
1951 Juillet	469	412	474	448	452	547	427	259	565	454	365	407	273	483
Août	467	426	467	460	455	547	439	259	567	454	370	408	286	451
Septembre	464	421	453	455	487	547	439	259	575	454	372	410	286	457
Octobre	473	414	475	466	478	547	508	259	609	455	375	413	290	441
Novembre	473	424	476	464	483	547	513	270	612	455	375	413	291	404
Décembre	477	443	493	467	494	547	515	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril	450	389	494	389	493	554	530	298	598	461	360	396	280	344
Mai	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344
Juin	438	376	482	399	478	557	520	298	536	463	349	379	282	339
Juillet	434	398	466	393	467	557	488	298	517	463	346	375	279	350
Août	432	410	457	392	464	557	488	293	506	464	329	353	274	355
Septembre	434	403	482	387	462	557	488	293	500	464	329	350	278	360

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidéurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	518	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	567	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1951 Juillet	477	686	744	506	516	480	583	725	315	428	476	513	414	636
Août	483	692	744	485	480	486	545	670	313	427	478	518	414	648
Septembre	528	708	722	468	442	482	544	587	313	426	482	525	416	647
Octobre	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre	479	721	686	480	451	462	585	684	303	437	492	535	422	665
1952 Janvier	477	721	697	484	437	445	636	728	297	441	492	538	422	656
Février	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars	392	710	667	426	386	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril	382	695	667	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620
Mai	286	657	649	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	585
Juin	318	620	474	398	404	360	535	395	269	443	472	510	421	577
Juillet	306	605	426	400	417	363	531	358	269	443	474	514	420	583
Août	285	605	426	402	426	363	539	339	269	443	476	524	420	572
Septembre	269	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1951 Juillet	121	109	135	142	146	143	103
Août	120	108	134	142	148	142	103
Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	150	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	151	103
Avril	116	106	147	142	150	150	102
Mai	114	106	145	140	149	150	102
Juin	112	106	143	139	149	151	102
Juillet	112	106	144	136	149	150	101
Août	111	107	p 144	137	p 148	150	102
Septembre	112	p 106	p 143		p 147		101

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

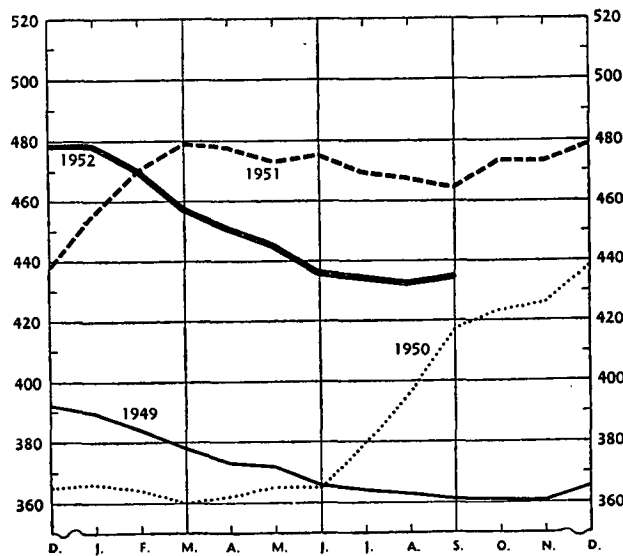
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits	56	34	22
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1951 Août	415	378	475
Septembre	417	382	472
Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448
Juillet	412	388	447
Août	413	390	448
Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

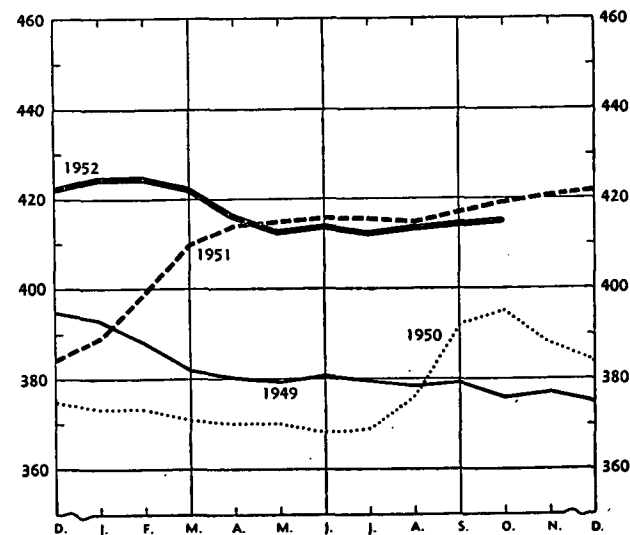
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	384	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	450
Mai	372	365	473	445
Juin	366	365	475	436
Juillet	364	379	469	434
Août	363	396	467	432
Septembre	361	417	464	434
Octobre	361	423	473	
Novembre	361	426	473	
Décembre	365	438	477	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	412
Juin	381	368	416	413
Juillet	379	369	416	412
Août	378	376	415	413
Septembre	379	392	417	414
Octobre	376	395	419	415
Novembre	377	388	421	
Décembre	375	384	422	



LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois de milliers de tonnes
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						TOTAL		
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine				
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502	
1950 Moyenne mensuelle	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031	
1951 Moyenne mensuelle	94.417	132.982	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225	
1951 Juillet	91.139	129.332	352	236	477	336	710	2.111	21,3	212	
Août	92.175	129.759	383	308	601	370	745	2.407	24,6	224	
Septembre	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212	
Octobre	96.065	134.102	446	338	668	447	829	2.728	26,7	222	
Novembre	100.389	138.891	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236	
Décembre	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225	
1952 Janvier	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.669	25,4	223	
Février	99.650	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235	
Mars	100.384	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446	
Avril	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712	
Mai	99.160	137.227	419	331	629	416	828	2.622	24,8	1.136	
Juin	97.048	134.992	358	273	553	391	753	2.328	22,6	1.349	
Juillet	93.011	130.383	312	242	475	339	775	2.143	21,6	1.544	
Août	91.605	127.860	355	288	538	347	755	2.283	23,2	1.690	
Septembre	p		410	319	611	430	807	2.577			

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer fins
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle	382	4.157	85	526	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Juin	494	4.675	132	680	49	408	433	341
Juillet	509	4.617	109	673	49	389	390	278
Août	536	4.631	130	698	49	413	429	328
Septembre	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril	528	4.843	114	642	48	412	431	324
Mai	545	4.849	107	665	48	402	422	314
Juin	518	4.866	103	640	48	381	391	284
Juillet	509	4.823	77	641	46	348	346	241
Août	504	4.820	107	648	p 46	p 329	p 338	p 202

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

II — INDUSTRIE TEXTILE

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)						PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)					
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.686	2.092	527
1951 Juin	1.092	6.235	275	8.326	569	1.406	1.551	767	4.130	8.809	2.289	587
Juillet	826	5.222	229	5.962	433	771	980	623	3.661	5.173	1.714	393
Août	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre	1.093	5.662	187	8.109	499	1.096	955	549	4.057	5.497	1.682	400
Octobre	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.300	305
1952 Janvier	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.684	1.413	399
Mars	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	553	4.256	5.312	1.484	394
Avril	825	4.906	198	6.135	431	1.074	885	543	3.943	4.726	1.537	332
Mai	759	4.476	166	5.921	353	1.058	941	527	3.622	4.473	1.461	342
Juin	854	3.669	130	5.278	348	1.149	1.075	569	2.791	4.306	1.512	287
Juillet	746	3.856	117	4.455	302	960	897	601	2.624	4.113	1.401	279
Août	825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	p 636	p 2.953	p 4.174	p 1.650	p 294

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

III — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15 462			
1950 Moyenne mensuelle	296.436	105.219	139.799	13.113	12.235	4.860	23.458	1.641	152.641	14.341
1951 Moyenne mensuelle	366.286	140.289	195.831	15.972	14.902	6.209	23.255	3.904	194.587	13.838
1951 Juin	393.648	128.809	236.090	16.307	15.342	222	23.742	4.743	256.532	13.827
Juillet	380.805	132.897	216.473	16.697	15.855	1.137	18.993	4.123	269.675	13.781
Août	395.901	146.294	235.962	16.951	15.802	3.471	21.887	3.895	254.713	13.766
Septembre	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.889
Octobre	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.660	253.053	13.562
Novembre	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.590	12.212
Décembre	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril	369.774	136.908	176.083	17.353	16.168	6.586	17.796	2.644	114.767	9.883
Mai	403.094	129.408	159.975	17.311	17.078	1.518	15.152	2.804	181.606	13.092
Juin	403.759	121.929	156.113	17.758	17.068	1.586	16.297	2.613	216.347	13.171
Juillet	425.410	109.202	166.780	16.307	15.561	2.216	12.132	2.388	233.847	12.809
Août	p 397.601	p 125.904	p 150.705	15.525	14.746	4.512	15.760	3.025	p 207.255	p 12.310

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés fin de mois (tonnes)	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1950 Moyenne mensuelle	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489			
1951 Moyenne mensuelle	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520			
1951 Juin	—	14.315	118.446	17.688	14.690	22.175	6.499	3.100	23.718			
Juillet	—	12.300	99.834	18.731	12.923	18.884	4.392	2.727	26.813			
Août	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.527	4.028	2.635	28.083			
Septembre	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675			
Octobre	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159			
Novembre	139.403	24.293	183.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458			
Décembre	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757			
1952 Janvier	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars	—	19.189	167.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737			
Avril	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325			
Mai	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.158	4.061	4.103	24.887			
Juin	—	10.092	119.956	24.211	13.713	16.536	3.875	3.566	27.721			
Juillet	—	12.622	98.087	26.715	14.500	14.178	3.358	3.964	26.910			
Août	—	12.851	73.512	22.583	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

PÉRIODES	Production (1)			Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]	Importation [5]	Exportation [6]	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels [3]				
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Juin	28.903	399.319	311.326	739.548	30.801	7.707	762.042
Juillet	24.094	377.596	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148
Septembre	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre	35.242	455.269	375.098	865.609	8.590	7.889	860.330
Novembre	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	865.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février	33.707	410.774	380.598	825.079	4.960	16.607	813.432
Mars	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265
Avril	30.232	363.303	353.163	746.698	28.530	7.610	767.618
Mai	26.845	348.104	361.980	736.929	21.266	1.736	766.459
Juin	25.676	361.461	329.025	716.162	22.966	609	738.519
Juillet	23.788	344.976	318.518	687.282	23.689	9.011	701.960
Août	25.996	340.499	331.679	698.174	20.229	9.833	708.670

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1949 : 258; au début de l'année 1950 : 247; au début de l'année 1951 : 238.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages [6]	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	Imports [8]	Exports [9]	Solde : imports moins exports [10] = [8] - [9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7] + [10]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]						
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	- 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	- 2.164	141.463
1951 Juin	55	1.254	5.211	56.865	74.516	3.666	141.567	37	2.082	- 2.045	139.522
Juillet	60	1.322	4.865	55.810	72.271	3.844	138.172	41	1.633	- 1.592	136.580
Août	59	1.294	5.028	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	- 1.597	143.476
Septembre	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	- 1.959	140.097
Octobre	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	- 2.238	150.481
Novembre	37	984	5.497	55.656	78.850	4.330	145.354	37	2.349	- 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	- 2.175	150.746
1952 Janvier	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	- 2.444	155.510
Février	36	965	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	- 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	- 2.205	156.105
Avril	44	1.043	5.331	66.203	82.704	7.294	152.019	34	1.846	- 1.812	150.807
Mai	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	- 1.747	153.615
Juin	58	1.136	5.030	56.142	76.432	6.255	145.053	37	1.752	- 1.715	143.338
Juillet	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.857	- 1.815	134.566
Août	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	- 1.174	138.368

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1951) s'élève à 18.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Septembre	779	387	661	589	613	575	491	400	244	225	577	489	921	472
Octobre	515	580	489	568	518	601	363	416	241	242	428	534	510	562
Novembre	440	477	456	495	791	864	328	399	230	229	445	528	476	439
Décembre	497	521	504	583	830	961	447	464	258	251	588	618	554	487
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier	614	439	641	552	555	521	445	p 400	224	241	564	536	795	566
Février	617	364	772	569	550	507	439	p 387	227	230	545	542	866	586
Mars	515	443	666	598	647	560	409	p 383	265	248	565	546	713	570
Avril	442	497	584	614	562	590	372		249	p 239	501	522	530	513
Mai	404	448	538	590	527	629	376		248	p 246	504	546	467	458
Juin	441	369	521	481	571	552	375		264	p 230	497	497	417	363
Juillet	431	466	495	525	595	680	367		204	p 231	450	536	357	385
Août	318	369	511	471	600	616	405		210		480	p 535	360	p 352
Septembre	387	502	589	611	575	681	400		225		489		472	

B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																					
	Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parfum.	Jeux, jouets sports, voyage		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	Total	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie		Total	Toilette
1951 Juillet	126	163	131	126	144	76	136	138	169	122	98	138	112	122	180	128	83	109	92	94	124	145
Août	115	174	136	130	152	55	81	106	106	88	87	127	102	129	207	136	88	106	162	154	117	110
Septembre	123	186	147	126	161	73	107	120	106	99	101	163	123	120	264	134	81	98	204	189	111	68
Octobre	140	207	162	141	179	91	163	190	145	139	110	139	121	123	272	137	85	114	117	116	112	130
Novembre	151	203	176	148	184	77	122	137	130	119	96	127	107	111	236	123	97	272	161	177	116	552
Décembre	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232	238	167	368
1952 Janvier	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
Février	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
Mars	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
Avril	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	106	107	115	119
Mai	137	242	124	138	175	81	160	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	118	129
Juin	115	200	102	125	146	67	117	117	130	104	88	133	104	112	171	117	97	86	89	88	109	122
Juillet	141	215	109	140	158	79	139	161	195	140	103	157	123	129	219	137	116	112	100	102	142	183
Août	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
Septembre p	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	128	279	142	102	100	211	195	120	81

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT				COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		GROS-SISTES	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures		Alimentation générale
1951 Juillet	67	74	130	109	107	120	69	124	98	120	198	106	116	126	124	129	88	
Août	46	48	58	118	110	129	66	104	115	137	328	111	113	169	103	86	105	
Septembre	60	69	60	127	120	133	102	193	133	131	299	101	115	142	85	103	110	
Octobre	114	113	101	139	128	146	117	151	144	154	170	129	110	175	99	99	103	
Novembre	72	88	91	130	121	140	93	129	138	152	224	138	109	155	91	104	104	
Décembre	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101	
1952 Janvier	88	74	194	136	116	153	100	114	129	137	134	97	94	152	88	99	104	
Février	51	48	47	140	120	149	123	148	158	138	114	122	102	158	79	81	98	
Mars	96	97	74	143	131	149	118	204	169	133	104	113	115	158	87	82	97	
Avril	p 125	p 127	p 127	137	126	143	113	180	150	140	123	108	118	155	124	154	p 105	
Mai	p 105	p 123	p 108	140	130	149	103	143	149	162	156	116	125	177	122	135	p 110	
Juin	p 73	p 76	p 69	128	121	138	84	133	134	151	227	93	122	168	101	95	p 106	
Juillet	p 75	p 183	p 136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	156	125	122	p 113	
Août	p 56	p 56	p 79												85	81		
Septembre	p 91	p 99	p 99												84	109		

(*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle	6.927	21.776	699.935	910
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1951 Juillet	4.886	18.831	722.835	818
Août	6.030	25.343	692.163	893
Septembre	6.641	27.389	700.483	781
Octobre	8.811	32.605	725.172	893
Novembre	8.674	32.622	668.325	799
Décembre	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier	6.630	26.940	885.858	912
Février	4.358	23.057	492.305	779
Mars	5.512	24.846	498.486	822
Avril	5.720	28.667	695.663	944
Mai	4.447	27.903	668.759	884
Juin	12.523	43.034	777.881	939
Juillet	10.773	30.691	780.909	843
Août	10.582	27.130	714.449	857
Septembre	13.194	35.941	717.207	893

67

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
	1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679
1950 Moyenne mensuelle	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1951 Juillet	15.551	2.691	9.866	28.512	1.371
Août	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre	22.733	3.814	10.937	39.654	14.816
Novembre	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier	21.670	3.660	8.817	36.245	9.954
Février	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars	17.156	3.263	10.390	30.479	2.865
Avril	19.988	2.749	12.345	34.054	2.886
Mai	17.561	2.455	10.528	33.051	1.781
Juin	16.959	2.272	9.612	33.322	1.915
Juillet	20.053	2.699	11.432	36.973	1.455
Août	16.820	2.624	8.842	30.960	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Interven- tion de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mensuelle (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Juin	238,2	590,6	44,3	873,1	120,0	993,1	998,0	— 4,9	100,5
Juillet	326,0	520,8	30,0	876,8	121,0	997,8	949,5	48,3	95,2
Août	303,2	559,9	32,4	895,5	121,0	1.016,5	959,3	57,2	94,4
Septembre	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	26,0	97,3
Octobre	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,6	— 71,2	108,1
Mars	243,9	599,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1
Avril	258,0	563,9	35,7	857,6	62,5	920,1	951,8	— 31,7	103,4
Mai	254,9	547,3	30,1	832,3	62,5	894,8	959,1	— 64,3	107,2
Juin	273,5	519,5	39,4	832,4	62,5	894,9	927,8	— 32,9	103,7
Juillet	334,9	511,6	33,2	879,7	62,5	942,2	950,8	— 8,6	100,9
Août	330,0	525,4	33,9	889,3	62,5	951,8	926,5	25,3	97,3

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1950 Moyen. mens.	298.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455
1951 Moyen. mens.	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1951 Juin	345.236	110.951	63.307	408.543	17.482	591	5.970	248	198	89	535
Juillet	304.493	90.312	56.223	360.716	17.575	661	5.594	216	208	118	542
Août	336.495	101.595	55.493	391.998	17.665	659	6.032	235	214	125	574
Septembre	337.255	98.703	59.994	397.249	18.238	596	6.083	245	223	110	578
Octobre	388.097	113.352	66.559	452.656	19.506	610	6.981	275	232	111	618
Novembre	360.898	111.969	63.498	424.396	19.506	595	6.674	257	228	102	587
Décembre	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571
Février	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.477	197	222	99	518
Mars	317.362	106.525	59.949	377.311	p 18.851	p 590	6.038	220	240	102	562
Avril	304.098	97.469	56.738	360.836	p 18.975	p 615	5.630	203	220	94	517
Mai	298.837	90.324	56.283	353.120	p 19.279	p 624	5.476	202	210	95	507
Juin	282.662	86.606	52.375	335.037	p 18.452	p 629	5.190	193	205	79	477
Juillet	269.549	81.429	54.353	323.902	p 17.491	p 675	4.827	176	193	83	452
Août					p 17.782	p 674	4.972	195	178	91	464

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)
2° Transport des principales grosses marchandises
A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1951 Juin	535	5.970	122	2.231	631	757	534	875	22	254	90	454
Juillet	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août	574	6.032	115	2.094	684	839	549	844	53	283	94	477
Septembre	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	251	93	487
Octobre	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	526
Novembre	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	98	478
Décembre	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier	571	6.030	190	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février	518	5.477	145	2.256	652	800	365	428	28	272	113	418
Mars	562	6.038	167	2.224	719	828	490	673	27	333	88	489
Avril	517	5.630	129	2.041	676	755	504	727	23	206	91	478
Mai	507	5.476	87	1.889	693	718	531	837	21	212	69	419
Juin	477	5.190	81	1.840	658	678	493	783	14	230	70	343
Juillet	452	4.827										
Août	464	4.972										

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métal-lurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanne-ries et vêtement	Produits chimi-ques et phar-maceu-tiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux
												Tonnes-km. trans-portées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3.266	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Août	3.709	86	1.753	17	229	365	694	32	142	34	407	3.050
Septembre	3.768	53	1.708	20	229	355	757	69	128	39	410	2.961
Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.657
Mars	3.659	37	1.851	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338
Avril	3.376	34	1.607	16	226	350	583	3	115	34	408	2.265
Mai	3.350	29	1.507	15	227	380	693	3	106	31	359	2.540
Juin	3.165	36	1.430	23	232	345	654	2	124	31	288	2.547
Juillet	2.850	43	1.322	23	164	300	574	12	109	28	275	2.028
Août	3.071	44	1.481	17	177	302	572	41	119	28	290	

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchan-dises (milliers de tonnes métriques) (2)
				chargés	sur lest							
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	674	3.762	1.268	
1950 Moyenne mensuelle	807	1.884	870	669	135	900	2.978	1.228	568	2.937	1.207	593
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1951 Septembre	902	2.026	1.303	732	172	1.122	3.456	1.521	674	3.455	1.467	815
Octobre	1.001	2.341	1.347	844	158	1.238	4.023	1.646	697	4.179	1.691	939
Novembre	950	2.406	1.434	756	183	1.009	3.991	1.632	678	4.089	1.693	1.027
Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.659	640	3.820	1.578	994
1952 Janvier	947	2.228	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	561	3.507	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.606	1.554	981
Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.346	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.330	1.222	806	177	1.084	3.375	1.400	607	3.363	1.386	748
Juin	947	2.382	1.249	713	185	930	3.473	1.429	565	3.442	1.432	867
Juillet	965	2.235	1.279	792	179	908	3.621	1.513	587	3.694	1.567	933
Août	944	2.443	1.275	785	163	846	3.531	1.521	566	3.571	1.540	856
Septembre	920	2.058		746	190		3.694	1.535	574	3.666	1.465	797

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle	169	177	208	170	178	92	174	152
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1951 Septembre	134	115	128	131	113	80	146	94
Octobre	149	122	151	153	124	88	188	74
Novembre	159	126	106	159	129	71	164	58
Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	153	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	164	192	140	86	112	51
Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	136	143	120	90	158	57
Juin	153	130	139	151	131	92	140	59
Juillet	183	145	151	184	143	82	146	49
Août	141	116	128	139	120	82	137	51
Septembre	142	124		142	114			

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1951 Juillet	5.850	2.850	2.306	281	11.427	1.473	1.069	791	61	3.394	163,1	65,2	51,7	8,4	288,4
Août	5.702	3.308	2.392	308	11.710	1.459	1.157	849	74	3.539	159,4	72,0	52,3	10,0	293,7
Septembre	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.153	756	83	3.511	166,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,6
Novembre	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	169,1	65,5	44,0	11,6	290,2
Décembre	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2
Février	5.345	2.543	1.826	313	10.027	1.409	964	695	77	3.145	160,2	53,8	41,9	10,3	286,2
Mars	5.698	2.987	2.062	355	11.102	1.487	1.092	716	87	3.382	166,7	64,6	49,0	11,0	291,3
Avril	5.697	3.083	2.182	418	11.377	1.448	1.097	744	104	3.393	162,2	64,9	51,7	13,8	292,6
Mai	5.965	3.267	2.323	352	11.907	1.629	1.187	756	86	3.658	171,5	72,0	53,4	10,9	307,8
Juin	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	295,9
Juillet	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	51,8	9,0	275,4

LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

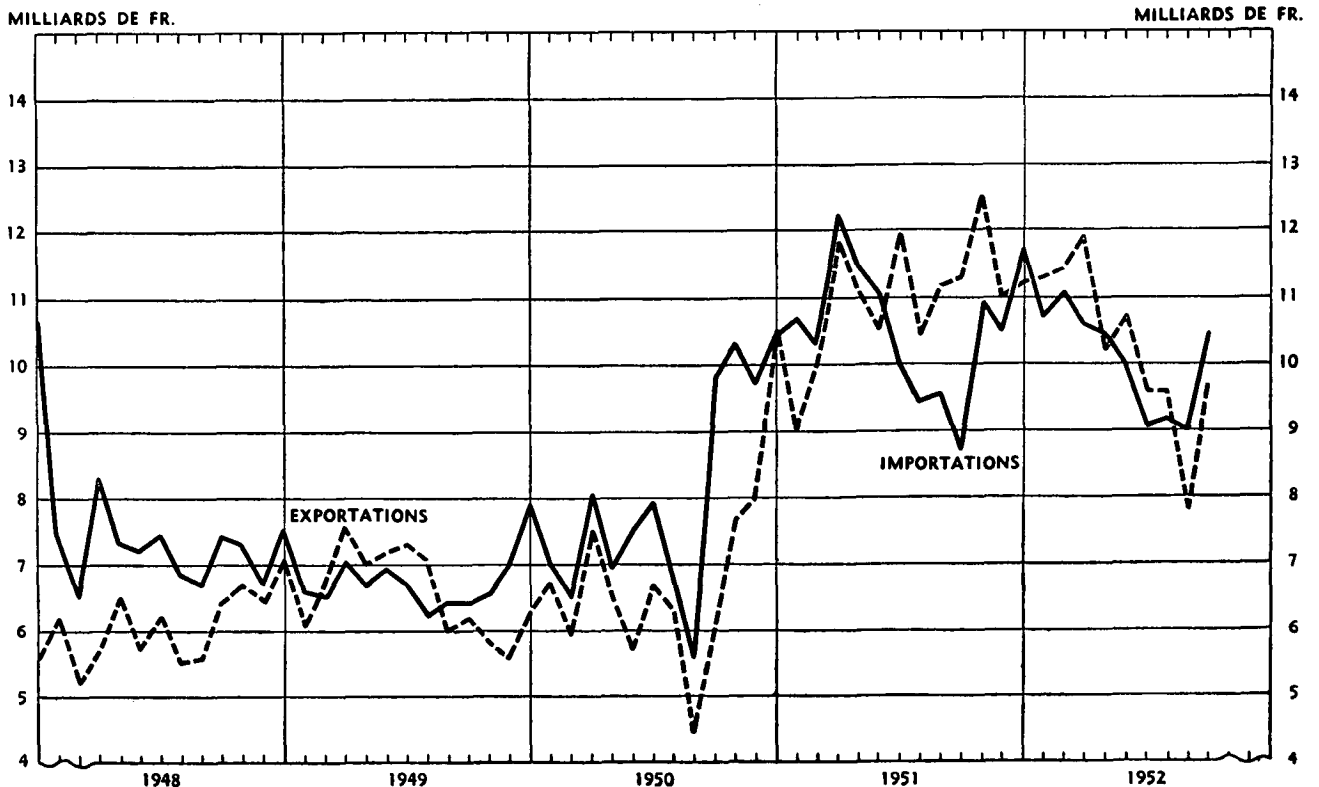
I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ..	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ..	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	39,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet	0,5	220,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.684,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	99,3	10.936,6	3.142		
Novembre	1,8	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.606,1	3.095		
Décembre	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.695,3	3.358		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1950 Moy. mens. ..	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	408,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	-1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ..	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.688,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+447,1	104,2
1951 Janvier	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	-1.635,7	84,6
Février	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,6	6.682	-351,8	96,6
Mars	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.944,7	37,6	11.770,6	7.040	-450,8	96,3
Avril	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	-288,4	97,5
Mai	0,1	46,1	1.020,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	-541,2	95,1
Juin	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+1.838,9	118,3
Juillet	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+1.050,8	111,2
Août	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+1.530,2	115,9
Septembre	2,5	41,9	1.128,7	528,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+2.609,7	130,0
Octobre	1,0	54,9	1.240,5	592,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+1.540,0	114,1
Novembre	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+488,7	104,7
Décembre	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	-564,9	95,2

II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graiss. d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manif., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de france)	Rapport des exportations aux importations en p. o.
Valeurs (millions de francs)														
Importations.														
1952 Janvier	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février	2.231	136	2.939	1.205	163	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai	1.498	158	2.281	971	73	447	2.293	1.738	422	82	9.963	3.024		
Juin	1.352	165	2.010	1.007	92	372	1.838	1.690	378	55	8.959	2.937		
Juillet	1.778	149	2.132	834	116	415	1.672	1.506	412	137	9.151	2.922		
Août	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.862		
Septembre ..p											10.432	3.067		
Exportations.														
1952 Janvier	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 280	102,6
Mars	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	- 259	97,5
Mai	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin	293	14	665	656	113	740	5.793	1.094	258	11	9.638	5.457	+ 679	107,5
Juillet	294	15	657	601	133	614	5.851	1.102	265	26	9.558	5.522	+ 407	104,4
Août	236	12	597	600	119	507	4.592	808	241	39	7.751	5.001	- 1.168	89,9
Septembre ..p											9.686	5.544	- 746	92,8
Quantités (milliers de tonnes)														
Importations.														
1952 Janvier	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095	—	—	—
Février	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384	—	—	—
Mars	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226	—	—	—
Avril	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369	—	—	—
Mai	231	8,4	1.995	820	5,7	96	105	30,3	3,6	1,0	3.295	—	—	—
Juin	186	8,2	1.805	854	7,4	62	94	29,6	3,3	0,6	3.050	—	—	—
Juillet	276	7,5	1.878	734	10,0	104	93	23,9	3,7	1,4	3.132	—	—	—
Août	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116	—	—	—
Septembre ..p											3.401	—	—	—
Exportations.														
1952 Janvier	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619	—	—	—
Février	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699	—	—	—
Mars	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685	—	—	—
Avril	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691	—	—	—
Mai	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836	—	—	—
Juin	27	0,9	316	524	7,6	232	629	26,1	2,8	0,1	1.768	—	—	—
Juillet	30	0,9	311	495	8,8	221	640	21,2	2,6	0,1	1.731	—	—	—
Août	26	0,7	279	507	7,9	178	533	16,1	2,1	0,1	1.550	—	—	—
Septembre ..p											1.747	—	—	—



LE CHOMAGE

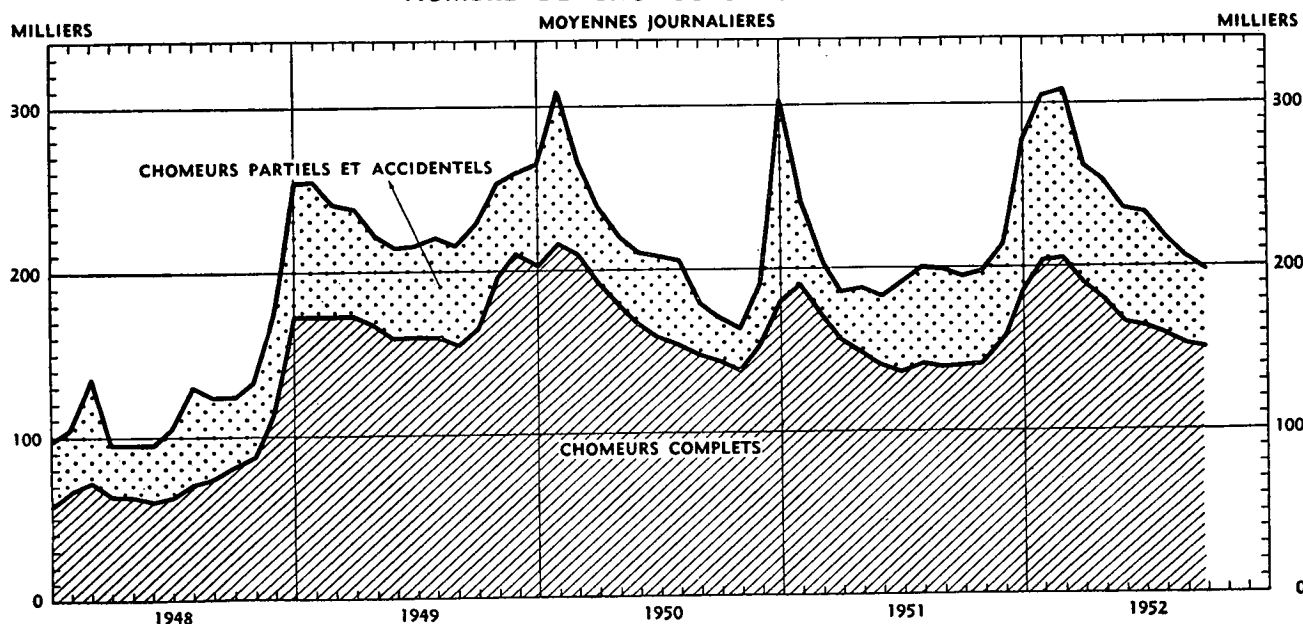
I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Office national du Placement et du Chômage.

81

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Septembre	188.289	167.757	356.046	139.800	53.728	193.528	4.199	1.606	5.805
Octobre	175.012	172.520	347.532	140.795	56.340	197.135	3.246	1.293	4.539
Novembre	194.620	156.200	350.820	156.794	56.451	213.245	3.773	1.352	5.125
Décembre	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars	238.439	228.378	466.817	188.619	72.775	261.394	5.662	2.186	7.848
Avril	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai	204.042	186.668	390.710	166.020	68.231	234.251	3.824	1.569	5.393
Juin	207.346	201.164	408.510	163.865	68.266	232.131	4.688	1.950	6.638
Juillet	196.408	171.778	368.186	158.380	58.623	217.003	3.643	1.348	4.991
Août	196.612	176.945	373.557	151.707	53.325	205.032	4.400	1.546	5.946
Septembre				150.136	46.849	196.985			

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	PROVINCES										
	du	au		Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	
Moyenne journalière par mois														
1951 Septembre	—	—	30	193.528	47.348	34.141	34.674	44.990	14.525	10.807	4.341	380	2.322	
Octobre	—	—	23	197.135	49.133	33.191	37.559	44.883	14.222	11.294	4.080	424	2.349	
Novembre	—	—	24	213.245	52.931	36.708	40.418	47.714	15.140	12.138	4.804	797	2.595	
Décembre	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.586	1.780	3.747	
1952 Janvier	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	67.166	26.075	18.422	9.766	4.247	5.853	
Février	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980	
Mars	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374	
Avril	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.553	316	2.959	
Mai	—	—	23	234.251	54.013	37.319	42.460	59.288	18.713	14.163	5.120	252	2.923	
Juin	—	—	29	232.131	53.306	37.532	42.513	57.409	19.984	13.387	4.998	238	2.764	
Juillet	—	—	23	217.003	51.324	36.714	37.597	53.892	18.419	11.139	4.934	267	2.717	
Août	—	—	29	205.032	48.816	34.962	34.296	49.970	16.711	12.182	4.991	314	2.790	
Septembre	—	—	24	196.985										
Moyenne journalière par semaine														
1952 Septembre	7	13	6	196.168	47.656	33.803	34.300	45.400	15.988	11.458	4.627	324	2.522	
	14	20	6	195.210	46.919	32.937	35.723	45.344	15.343	11.500	4.575	320	2.549	
	21	27	6	198.323	48.171	33.117	36.191	45.139	16.011	11.695	4.778	454	2.767	
	28	4	6	198.243	47.499	32.458	37.121	45.149	16.539	11.132	4.668	811	2.866	
Octobre	5	11	6	187.043	46.265	31.433	33.714	42.033	15.206	10.614	4.585	531	2.662	
	12	18	6	191.323	48.018	31.634	33.953	43.467	15.133	10.740	4.784	780	2.814	

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1) (millions de francs)

85

RUBRIQUES	31 mai 1952	30 juin 1952	31 juillet 1952	31 août 1952
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.315	2.310	2.429	2.290
Prêts au jour le jour	1.419	1.707	1.868	2.030
Banquiers	3.311	3.179	3.113	2.915
Maison-mère, succursales et filiales	635	622	851	754
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.520	3.736	3.442	3.368
Portefeuille-effets	42.059	42.771	42.680	42.233
a) Portefeuille commercial (2)	9.426	9.543	9.592	9.726
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	9.371	10.003	11.430	11.679
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	23.262	23.225	21.558	20.828
Report et avances sur titres	653	731	889	990
Débiteurs par acceptations	7.752	7.615	8.091	8.144
Débiteurs divers	15.187	15.024	14.561	14.647
Portefeuille-titres	9.486	9.696	9.426	9.464
a) Valeurs de la réserve légale	232	232	231	232
b) Fonds publics belges	7.144	7.165	7.288	7.327
c) Fonds publics étrangers	58	60	61	57
d) Actions de banques	841	841	847	881
e) Autres titres	1.211	1.398	999	967
Divers	4.124	4.809	5.004	5.132
Capital non versé	4	4	4	4
Total disponible et réalisable...	90.465	92.204	92.258	91.971
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	2	2	2	2
Immeubles	697	703	713	713
Participation dans les filiales immobilières	276	276	276	276
Créances sur filiales immobilières	222	227	225	227
Matériel et mobilier	94	93	94	94
Total de l'immobilisé...	1.291	1.301	1.310	1.312
Total général actif...	91.756	93.505	93.568	93.283
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	350	548	282	308
Emprunts au jour le jour	—	—	11	4
Banquiers	7.015	6.833	6.731	6.288
Maison-mère, succursales et filiales	1.113	1.246	1.203	1.324
Acceptations	7.760	7.615	8.091	8.147
Autres valeurs à payer à court terme	1.213	1.449	928	990
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2.141	2.157	2.277	2.189
Dépôts et comptes courants	58.736	59.871	59.843	60.026
a) A vue et à un mois au plus	53.153	54.106	53.579	53.550
b) A plus d'un mois	5.583	5.765	6.264	6.476
Obligations et bons de caisse	722	750	785	820
Montants à libérer sur titres et participations	871	708	711	711
Divers	6.236	6.635	6.998	6.762
Total de l'exigible...	86.157	87.812	87.860	87.569
C. Non exigible :				
Capital	3.392	3.395	3.410	3.414
Fonds indisponible, par prime d'émission	174	174	174	174
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	235	235	235	235
Réserve disponible	1.725	1.811	1.811	1.812
Provisions	73	78	78	79
Total du non exigible...	5.599	5.693	5.708	5.714
Total général passif...	91.756	93.505	93.568	93.283

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 mai 1952, 30 juin 1952, 31 juillet 1952 et 31 août 1952 respectivement à 7.170, 6.875, 6.733 et 6.421 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

(millions de francs)

ACTIF

	4-9-1952	11-9-1952	18-9-1952	25-9-1952	2-10-1952	9-10-1952	16-10-1952	23-10-1952	29-10-1952
Encaisse en or	36.760	36.197	35.911	35.897	35.675	35.675	35.675	35.674	35.674
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères.....	1.214	1.263	1.089	938	1.023	1.753	1.755	1.941	1.826
b) en francs belges	0,7	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { avec provision spéciale.....	4.847	4.847	4.685	4.685	4.685	4.685	4.685	4.843	4.843
sans provision spéciale.....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
b) pays membres de l'U.E.P.	1.706	1.651	1.415	1.783	2.039	2.051	2.133	1.348	1.563
c) autres pays	691	628	638	645	629	641	626	644	629
Devises étrangères et or à recevoir	—	—	—	—	499	499	499	499	499
Débiteurs pour change et or, à terme	1.195	1.195	1.206	1.206	1.206	1.773	1.773	1.773	1.773
Effets commerciaux sur la Belgique...	6.009	5.122	4.371	3.981	4.366	3.530	3.036	3.541	3.831
Avances sur fonds publics	426	245	259	271	436	285	203	241	281
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	—	3	3	4	247	156	154	56	5
Effets publics (art. 20 des statuts. Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor	7.480	9.035	8.425	8.865	8.605	8.790	8.565	8.180	9.100
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	675	—	524	136	1.111	988	764	552	465
c) autres effets publics	147	82	15	15	88	80	66	44	21
d) certificats du Trésor luxembourgeois ..	115	115	115	115	115	115	115	115	115
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	230	257	282	297	278	322	335	339	348
Avoirs à l'Office des { Compte A	2	2	2	2	1	2	2	1	1
Compte B	628	616	621	647	685	699	732	734	761
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948).....	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.474	1.474	1.474	1.475	1.475	1.475	1.475	1.475	1.475
Immeubles, matériel et mobilier	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	664	664	665	665	666	662	662	664	664
Divers	814	689	767	830	860	838	832	837	854
	110.647	109.654	108.036	108.026	110.258	110.588	109.656	109.070	110.297

PASSIF

	4-9-1952	11-9-1952	18-9-1952	25-9-1952	2-10-1952	9-10-1952	16-10-1952	23-10-1952	29-10-1952
Billets en circulation.....	96.463	95.711	94.656	94.411	96.446	96.046	95.158	94.826	95.194
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire	4	4	6	7	6	2	7	4	2
Comptes Accord de Coopération Economique.....	1.406	1.411	1.358	1.358	1.358	1.344	1.342	1.350	1.350
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	325	315	323	329	401	392	402	402	412
Comptes courants divers	1.253	1.263	1.277	1.426	1.249	1.316	1.274	1.192	1.768
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P.	1.087	1.098	426	833	967	974	1.171	811	1.163
Autres pays { a)	186	128	140	133	31	31	31	33	28
b)	628	616	621	647	685	699	732	734	761
Total des engagements à vue...	101.352	100.546	98.807	99.144	101.143	100.804	100.117	99.352	100.678
Provision spéciale pour avances U.E.P. :									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51) ...	5.129	4.928	5.075	4.723	4.876	5.045	4.784	4.958	4.567
b) Trésor public	—	—	—	—	—	—	—	—	276
Devises étrangères et or à livrer.....	1.252	1.253	1.216	1.215	1.280	1.777	1.778	1.777	1.777
Caisse de Pensions du Personnel.....	665	665	665	665	666	662	662	665	665
Divers	773	786	797	803	817	824	839	842	858
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement..	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	110.647	109.654	108.036	108.026	110.258	110.588	109.656	109.070	110.297

SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.

85

(millions de francs)

ACTIF

	31-7-1952	31-8-1952
Encaisse-or	3.023	3.075
Avoirs en monnaies convertibles en or.....	1.930	2.359
Avoirs en francs belges :		
Banques et divers organismes	205	133
Certificats du Trésor belge	2.826	2.576
Autres avoirs.....	2	3
Avoirs en autres monnaies	24	19
Effets commerciaux sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.....	1	2
Avoirs aux Offices des Chèques postaux	11	6
Effets publics belges émis en francs congolais	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts).....	87	90
Immeubles, matériel et mobilier.....	32	33
Divers	109	103
	12.686	12.835

PASSIF

	31-7-1952	31-8-1952
Billets et monnaies métalliques en circulation.....	(*) 4.269	4.208
Comptes courants et créditeurs divers :		
Congo Belge et Ruanda-Urundi	4.639	4.436
Comptes courants divers	1.749	1.910
Valeurs à payer	108	103
<i>Total des engagements à vue</i>	<i>10.765</i>	<i>10.657</i>
Engagements en francs belges :		
A vue	792	589
A terme	526	546
Engagements en monnaies étrangères :		
En monnaies convertibles	413	799
En autres monnaies	1	9
Divers	39	85
Capital	150	150
	12.686	12.835

(*) Le total des billets et monnaies métalliques en circulation figurait au bilan de la Banque du Congo Belge, à la date du 30 juin 1952 pour 3.856 millions de francs. Pour interpréter la différence de 413 millions de francs, il faut notamment tenir compte de ce qui suit :

a) d'une part, les billets et monnaies en cours de retrait pour compte de la Colonie, pour un montant de 103 millions de francs, n'ont pas été repris par la Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi;

b) d'autre part, la Banque du Congo Belge, étant institut d'émission, n'incorporait pas son encaisse propre dans le chiffre de la circulation.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédi-teurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dette totale (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.062	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1951 9 août	191.447	156.607	441.561	259.659	6.255	23.095	812.260	575.500	1.739.831	161.066
6 septembre	191.447	142.160	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre	191.447	131.168	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre	191.447	78.095	738.195	170.281	6.927	16.259	785.923	587.900	1.812.922	177.156
6 décembre	191.447	28.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.627
7 février	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.609	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril	191.447	12.528	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.834	157.511
5 juin	191.447	15.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831
10 juillet	191.447	17.377	883.723	258.355	7.356	24.125	689.207	600.400	1.959.556	124.837
7 août	191.447	20.309	876.265	250.599	6.925	20.473	718.847	594.100	1.976.644	123.321
4 septembre	194.943	25.963	888.006	254.131	8.060	18.534	734.861	597.700	2.002.510	138.248
9 octobre	194.943	27.883	929.290	263.382	7.723	23.878	733.947	595.200	2.038.142	141.044

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.

Bank of England
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 8 août	0,36	0,54	348,9	4,1	30,4	383,4	1.393,9	1.425,0	15,9	0,3	287,1	93,7	397,0	8,1
5 septembre	0,36	0,28	318,6	23,0	24,3	365,9	1.353,5	1.400,0	17,3	3,2	279,0	95,1	394,6	11,9
10 octobre	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
1952 9 janvier	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin	0,36	1,50	298,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3
9 juillet	0,36	1,47	316,1	28,7	17,8	362,6	1.465,4	1.500,0	14,2	13,6	283,2	69,8	380,8	9,6
6 août	0,36	1,53	285,8	17,6	30,5	333,9	1.508,4	1.550,0	15,8	18,2	258,5	66,6	350,1	12,1
10 septembre	0,36	1,57	324,2	6,8	16,0	346,0	1.452,0	1.500,0	15,1	30,5	266,0	65,9	377,5	13,2
8 octobre	0,36	1,61	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

86

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décaulant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs						
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	Trésor	Trésor: compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décaulant d'accords de paiement	Autres avoirs	Avoirs de non-résidents	Avoirs libellés en monnaies étrangères
			(1)					(2)				(3)	(4)	(5)	(6)		
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 6 août	1.177	311,8	764	3,8	206	1.500	1.500	296	48	2.772	28	1.626	25	404	181	114	705
10 septembre	1.177	282,6	812	4,3	214	1.500	1.500	265	47	2.771	32	1.685	26	289	127	114	767
8 octobre	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre	1.182	150,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.782	40	260	125	114	452
1952 7 janvier	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33
7 juillet	1.303	—	1.413	4,3	34	800	1.300	372	43	2.917	705	1.027	117	105	161	105	30
4 août	1.325	—	1.563	5,3	35	587	1.300	363	42	2.954	753	1.062	68	75	141	87	30
8 septembre	1.222	—	1.847	2,3	36	343	1.300	367	42	2.937	740	1.099	31	48	133	88	30
6 octobre	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31

Taux d'escompte (actuel : 3 % depuis le 1^{er} août 1952.
précédent : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décaulant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décaulant pas d'accords de paiement

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créditeurs en monnaies étrangères ».

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 7 août	6.014	182,8	108,3	32,7	10,3	4.396	1.813	99,79
7 septembre	5.975	212,3	132,4	32,7	8,7	4.451	1.772	99,44
6 octobre	5.976	185,3	173,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre	6.012	207,5	193,4	39,3	10,3	4.654	1.672	98,31
1952 7 janvier	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,56
7 février	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29
7 juillet	5.815	287,8	201,5	43,5	9,4	4.555	1.666	98,11
7 août	5.814	327,6	205,6	30,1	10,7	4.565	1.685	98,26
6 septembre	5.796	379,0	202,1	29,2	8,6	4.613	1.663	98,40
7 octobre	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29

Taux d'escompte (actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réerves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle.	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle.	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1951 8 août.....	19.851	669	20.520	329	23.118	23.774	20.547	46,3
5 septembre.....	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre.....	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre.....	20.381	670	21.051	307	23.507	24.370	20.961	46,4
5 décembre.....	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier.....	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février.....	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars.....	21.366	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril.....	21.416	699	22.115	357	22.404	24.385	20.796	48,9
7 mai.....	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.548	48,1
4 juin.....	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2
9 juillet.....	21.474	689	22.163	317	22.860	24.948	21.357	47,9
6 août.....	21.457	696	22.153	338	22.977	24.880	21.511	47,8
10 septembre.....	21.445	698	22.143	324	23.229	25.179	21.634	47,3
8 octobre.....	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0

Taux d'escompte { actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circuli	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle.....	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1951 Moyenne annuelle.....	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,20
1951 Juillet.....	234	382	3.526	242	981	129	3.482	636	437	90	1.164	898	4.100	16,24	19,04
Août.....	233	382	3.454	267	822	211	3.577	459	550	72	1.081	857	4.100	18,59	16,22
Septembre.....	233	381	3.351	247	955	227	3.636	322	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre.....	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre.....	300	404	3.128	244	1.422	282	3.823	358	508	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre.....	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	649	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier.....	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	568	4.400	23,83	21,06
Février.....	465	627	2.559	237	1.385	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	28,03	24,81
Mars.....	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	28,29	25,20
Avril.....	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai.....	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68
Juin.....	469	632	2.688	258	1.322	202	4.097	685	218	16	919	653	4.400	26,88	25,03
Juillet.....	454	612	2.741	269	1.305	144	4.051	782	134	14	930	641	4.800	26,30	22,20
Août.....	445	599	2.662	302	1.313	150	4.121	284	417	15	716	632	4.800	25,34	21,75
Septembre.....	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	596	633	4.800	25,09	21,73

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} décembre 1950.
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.
(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.
(4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.
(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 septembre 1952)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne.....	21 août 1952	4,50	Irlande.....	25 mars 1952	3,50
Autriche.....	3 juillet 1952	6,—	Italie.....	6 avril 1950	4,—
Belgique.....	13 septembre 1951	3,25 (1)	Norvège.....	9 janvier 1946	2,50
Bulgarie.....	27 juillet 1948	3,50	Pays-Bas.....	1 ^{er} août 1952	3,—
Danemark.....	2 novembre 1950	5,—	Pologne.....	1 ^{er} août 1947	6,—
Espagne.....	22 mars 1949	4,—	Portugal.....	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York).....	21 août 1950	1,75	Roumanie.....	25 mars 1948	5,—
Finlande.....	16 décembre 1951	5,75	Suède.....	1 ^{er} décembre 1950	3,—
France.....	8 novembre 1951	4,—	Suisse.....	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne.....	12 mars 1952	4,—	Tchécoslovaquie.....	23 octobre 1945	2,50
Grèce.....	12 juillet 1948	12,—	Turquie.....	26 février 1951	3,—
Hongrie.....	1 ^{er} novembre 1947	5,—	Yougoslavie.....	20 août 1948	1,— à 3,—

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

III — BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BAILE
Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	31 juillet 1952		31 août 1952		30 septembre 1952			31 juillet 1952		31 août 1952		30 septembre 1952	
ACTIF							PASSIF						
I. Or en lingots et monnayé.....	507.473	44,7	555.444	47,2	560.242	46,0	I. Capital :						
II. Encasse.							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000	
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	56.670	5,0	72.406	6,1	47.167	3,9	Actions libérées de 25 %	125.000	11,0	125.000	10,6	125.000	10,3
III. Fonds à vue placés à intérêts..	10.318	0,9	10.338	0,9	10.334	0,9	II. Réserves :						
IV. Portefeuille réescomptable :							1. Fonds de Réserve légale	6.948		6.948		6.948	
1. Effets de commerce et acceptations de Banque	29.918	2,6	28.745	2,4	32.627	2,7	2. Fonds de Réserve générale ...	13.343		13.343		13.343	
2. Bons du Trésor	203.852	18,0	190.312	16,2	227.910	18,7		20.291	1,8	20.291	1,7	20.291	1,7
	233.770		219.057		260.537		III. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
V. Effets divers remobilisables sur demande.....	27.378	2,4	21.889	1,9	29.927	2,5	1. Banques Centrales pour leur compte :						
VI. Fonds à terme et avances :							a) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
1. A 3 mois au maximum	22.821	2,0	23.117	2,0	19.299	1,6	b) A 3 mois au maximum ...	6.894	0,6	6.891	0,6	—	—
2. De 3 à 6 mois	5.339	0,5	8.959	0,8	38.590	3,2	c) A vue	325.636	28,7	363.584	30,9	394.323	32,4
3. De 6 à 9 mois	5.383	0,5	1.818	0,1	14.306	1,2	2. Autres déposants :						
4. De 9 à 12 mois	11.409	1,0	9.613	0,8	—	—	A vue	6.607	0,6	6.951	0,6	7.339	0,6
5. A plus d'un an	—	—	—	—	—	—		339.137		377.426		401.662	
	44.952		43.507		72.195		IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :						
VII. Effets et placements divers :							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. Bons du Trésor.							a) De 9 à 12 mois	18.343	1,6	18.362	1,6	—	—
a) A 3 mois au maximum ...	82.232	7,3	76.282	6,5	46.272	3,8	b) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	18.381	1,5
b) De 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	c) De 3 à 6 mois	3.577	0,3	11.219	0,9	3.570	0,3
c) De 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	d) A 3 mois au maximum ...	337.695	29,8	338.449	28,8	369.169	30,3
d) A plus d'un an	—	—	—	—	—	—	e) A vue	110.290	9,7	110.624	9,4	112.301	9,2
2. Autres effets et placements divers :							2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum ...	38.274	3,4	42.637	3,6	58.785	4,8	a) A 3 mois au maximum ...	9.185	0,8	16.521	1,4	9.173	0,7
b) De 3 à 6 mois	16.335	1,4	17.378	1,5	22.371	1,8	b) A vue	241	0,0	241	0,0	241	0,0
c) De 6 à 9 mois	18.971	1,7	24.383	2,1	26.496	2,2	3. Autres déposants :						
d) De 9 à 12 mois	15.433	1,4	10.544	0,9	4.148	0,3	a) De 6 à 9 mois	7.126	0,6	—	—	—	—
e) A plus d'un an	12.760	1,1	12.619	1,1	9.054	0,7	b) De 3 à 6 mois	3.560	0,3	10.697	0,9	7.143	0,6
	184.005		183.845		167.126		c) A 3 mois au maximum ...	8.773	0,8	5.220	0,4	7.014	0,6
VIII. Actifs divers	1.372	0,1	1.409	0,1	1.458	0,1	d) A vue	26.775	2,4	17.429	1,5	17.854	1,5
IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....	68.291	6,0	68.291	5,8	68.291	5,6		525.565		528.762		544.847	
Total actif...	1.134.229	100,0	1.176.186	100,0	1.217.277	100,0	V. Divers	10.917	1,0	11.388	1,0	12.158	1,0
							VI. Compte de profits et pertes : Report à nouveau	2.970	0,3	2.970	0,3	2.970	0,2
							VII. Provision pour charges éventuelles	110.349	9,7	110.349	9,4	110.349	9,1
							Total passif...	1.134.229	100,0	1.176.186	100,0	1.217.277	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :					
Fonds placés en Allemagne :					
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus)	221.019		221.019		221.019
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		76.181
Total...	297.200		297.200		297.200
Dépôts à long terme :					
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)....	152.606		152.606		152.606
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303
Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
Total...	297.200		297.200		297.200

Note 1 : L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

Note 2 : Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.330.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1er juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à sept, 1950	Décembre 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Juin (4) 1952	Septembre 1952
ACTIF										
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars)	350.000	307.353	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots	—	—	—	—	—	17.105	100.291	140.547	140.547	183.485
c) Solde du compte courant (dollars)	—	30.958	47.852	58.112	65.908	9.646	4.575	215.214	78.379	47.831
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat	—	—	48.936	4.105	—	—	—	—	—	56.603
	350.000	338.311	404.141	369.570	351.967	261.981	216.782	338.525	351.237	411.230
II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ...	44.050	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21.200	15.625	21.200	21.200	21.200	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	43.443	21.200	21.200	—	—	—	—	—
III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1)	—	—	24.455	80.119	—	—	—	—	—	—
IV. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil c (52) 193 en date du 30 juin 1952.	—	—	—	—	—	—	—	—	1.878	—
V. Versement d'or dû par la Turquie et différé en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.916
VI. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Danemark	—	15.570	38.413	39.149	61.094	61.699	38.523	10.389	27.012	14.492
Allemagne	—	142.436	192.000	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—
France	—	—	—	—	—	—	167.978	362.856(3)	270.637	298.593
Islande	—	—	—	—	—	—	—	—	1.769	1.850
Italie	—	30.881	41.000	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	11.492	75.466	118.800	175.589	157.073	23.070	—	—	—
Norvège	—	—	13.847	20.000	20.000	8.446	9.669	8.090	—	5.439
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	141.941	539.236	622.048	636.000	636.000
Suède	—	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	169.498	336.740	447.229	511.742	503.934	808.476	1.033.383	965.418	986.374
VII. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).										
Norvège	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie	—	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	1.077	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
VIII. Divers	565.250	637.738	810.023	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520
PASSIF.										
I. Fonds de roulement	286.250	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.										
Autriche	80.000	72.049	42.561	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115.000	73.509	44.218	22.380	—	—	—	—	—	—
Islande	4.000	2.127	691	97	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	87.470	22.477	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ...	—	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne	—	—	—	—	—	—	43.298	117.566	205.540	271.636
France	—	144.810	158.180	187.443	140.633	87.825	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	188	—	—	—	—
Islande	—	—	—	—	—	—	20	42	—	—
Italie	—	2.351	—	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000
Norvège	—	—	—	—	—	—	—	—	550	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—	—	124.035	153.081
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	42.000	42.000
Suède	—	15.839	25.401	38.744	36.541	42.000	42.000	149.091	141.693	133.953
Suisse	—	—	—	26.494	11.122	2.788	111.679	112.996	110.295	121.840
Turquie	—	1.413	5.250	—	—	63.399	95.962	—	—	—
Royaume-Uni	—	—	247.472	305.427	291.968	—	—	—	—	—
	—	164.413	436.303	619.351	648.742	489.019	617.272	870.043	977.472	1.076.440
IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ...	—	—	—	—	—	40.072	139.994	222.599	45.299	46.856
Italie	—	—	—	—	—	—	16.332	23.202	1.906	27
Portugal	—	—	—	—	—	655	14.861	19.265	8.997	3.634
	—	—	—	—	—	40.727	171.187	265.066	53.502	50.517
V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.	—	—	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000
VI. Divers	—	—	—	40	—	—	224	224	984	988
	565.250	637.738	810.023	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1er novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1er mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte. — (2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — (3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952. — (4) Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

1^{er} juillet 1950 au 31 août 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux		POSITION CUMULATIVE NETTE Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et des arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
								TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	DONT (3)	
									Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé par (-) ou reçu (+) par le pays membre i
a	b	c	d	e	f	g	h	i		
Allemagne	+ 1.204,0	- 806,4	+ 397,5	+ 11,9	-	- 3,6	500	+ 405,8	+ 252,9	+ 152,9
Autriche	+ 86,5	- 214,4	- 128,0	-	+ 125,0	-	70 (4)	- 3,0	-	- 3,0
Belgique-Luxembourg	+ 1.191,0	- 443,5	+ 747,5	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 (4)	+ 418,0	+ 245,0	+ 173,0
Danemark	+ 331,6	- 347,8	- 16,2	- 5,0	-	+ 7,0	195	- 22,7	- 22,7	-
France	+ 648,7	- 1.082,3	- 433,6	+ 12,9	-	- 1,5	520	- 421,3	- 282,4	- 138,9
Grèce	+ 28,3	- 251,5	- 223,2	+ 1,1	+ 222,4	- 0,6	45 (4)	+ 0,4	+ 0,4	-
Islande	+ 2,3	- 15,1	- 12,9	-	+ 10,9	-	15	- 2,0	- 1,9	- 0,1
Italie	+ 543,6	- 375,3	+ 168,3	+ 42,5	-	+ 1,9	205	+ 212,7	+ 126,9	+ 85,9
Norvège	+ 277,2	- 340,0	- 62,8	+ 0,4	+ 60,0	- 0,6	200	- 3,0	- 3,0	-
Pays-Bas	+ 916,0	- 650,4	+ 265,6	-	+ 30,0	- 2,2	355	+ 293,4	+ 182,2	+ 111,2
Portugal	+ 176,7	- 93,9	+ 82,8	-	-	- 3,0	70	+ 81,3	+ 48,8	+ 32,5
Royaume-Uni	+ 1.360,3	- 2.335,5	- 975,2	- 93,1	- 150,0	+ 1,5	1.060	- 1.222,3	- 636,0	- 586,3
Suède	+ 595,6	- 378,7	+ 216,8	+ 15,4	- 9,8	+ 1,1	260	+ 223,5	+ 137,8	+ 85,8
Suisse	+ 452,6	- 286,1	+ 166,5	-	-	+ 1,8	250	+ 188,3	+ 119,1	+ 69,1
Turquie	+ 134,4	- 347,8	- 213,4	- 1,9	+ 72,5	- 1,3	50	- 144,1	- 30,0	- 114,1
Total...	+ 7.948,8	- 2.065,2	+ 100,0	- 189,2	+ 520,8	+ 13,2		+ 1.823,4	+ 1.113,0	+ 710,4
					- 189,2	- 339,8		- 1.818,4	- 976,0	- 842,4

 (1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

 (2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficit intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
Autriche	3,0
Turquie	94,1
Royaume-Uni	162,3

 Excédents réglés conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952,
en vertu de l'article 13 (b) :

Belgique-Luxembourg	87,4
Italie	7,7
Portugal	11,3

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que créditrice est de 331 millions d'unités de compte.

 (*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (*)

88.2

1^{er} juillet 1950 au 30 septembre 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE NETTE	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX crédeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS (au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2) e	QUOTA DISPONIBLE f	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							Total Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b+c+d+e)	DONT (3)	
	a	b							Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne	+ 1.256,6	- 821,6	+ 435,0	+ 11,9	-	- 3,6	500	+ 443,3	+ 271,6	+ 171,6
Autriche	+ 93,2	- 221,4	- 128,3	-	+ 125,0	-	70 (4)	- 3,3	-	- 3,3
Belgique-Luxembourg	+ 1.210,8	- 456,9	+ 753,8	+ 15,8	- 29,4	+ 322,9	360 (4)	+ 424,3	+ 248,2	+ 176,2
Danemark	+ 351,3	- 359,3	- 8,0	- 5,0	-	+ 7,0	195	- 14,5	- 14,5	-
France	+ 651,4	- 1.139,0	- 487,6	+ 12,9	-	- 0,6	520	- 475,3	- 298,6	- 176,7
Grèce	+ 30,7	- 255,2	- 224,5	+ 1,1	+ 223,4	-	45 (4)	néant	-	-
Islande	+ 2,3	- 15,1	- 12,8	-	+ 10,9	-	15	- 1,9	- 1,9	- 0,1
Italie	+ 549,6	- 389,0	+ 160,7	+ 42,5	-	+ 1,9	205	+ 205,1	+ 123,0	+ 82,0
Norvège	+ 287,7	- 352,9	- 65,2	+ 0,4	+ 60,0	+ 0,6	200	- 5,4	- 5,4	-
Pays-Bas	+ 934,9	- 668,4	+ 266,6	-	+ 30,0	- 2,2	355	+ 294,4	+ 182,7	+ 111,7
Portugal	+ 176,7	- 99,2	+ 77,6	-	-	+ 3,0	70	+ 76,1	+ 45,6	+ 30,4
Royaume-Uni	+ 1.430,0	- 2.368,1	- 938,1	- 93,1	- 150,0	- 4,0	1.060	- 1.185,2	- 636,0	- 549,2
Suède	+ 606,4	- 397,2	+ 209,2	+ 15,4	- 9,8	+ 1,1	260	+ 215,9	+ 134,0	+ 82,0
Suisse	+ 466,1	- 274,2	+ 191,9	-	-	+ 1,8	250	+ 193,7	+ 121,8	+ 71,8
Turquie	+ 134,8	- 365,1	- 230,3	- 1,9	+ 72,5	- 1,3	50	- 161,1	- 46,9	- 114,1
Total...	+ 8.182,6	- 2.094,8	+ 100,0	+ 189,2	+ 521,8	+ 13,2	- 339,8	+ 1.852,7	+ 1.127,0	+ 725,7
								- 1.846,7	- 1.003,3	- 843,4

(1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

(2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
Autriche	3,3
Turquie	94,1
Royaume-Uni	125,2

Réglés par ajournement à la date de valeur d'octobre 1952 d'un versement d'or dû pour septembre 1952. Ce montant représente le crédit accordé à la Turquie et est compris dans le chiffre de 46,9 :

	Millions d'unités de compte
Turquie	16,9
Excédents réglés conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952, en vertu de l'article 13 (b) :	
Belgique-Luxembourg	93,7
Italie	0,1
Portugal	6,1

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que créditrice est de 331 millions d'unités de compte.

(*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. o. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établisse- ments paraséparatistes (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	
1950 Août	4.654	88.188	91.652	516	19.253	42.651	62.420	154.072	59,5	9.225
1951 Juin	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892	58,8	15.547
Juillet	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360
Août	5.454	91.263	95.434	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.289
Septembre	5.516	91.648	96.006	554	19.082	46.998	66.614	162.620	59,0	15.233
Octobre	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692
Novembre	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886	58,8	18.489
Décembre	5.433	94.967	99.039	674	20.079	47.938	68.691	167.760	59,1	17.197
1952 Janvier	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
Mars	5.478	94.778	98.930	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662
Avril	5.523	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.051	59,2	15.257
Mai	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595
Juin	5.605	96.311	100.530	524	20.246	49.326	70.096	170.676	58,9	14.552
Juillet	5.703	97.175	101.449	484	20.306	48.402	69.192	170.641	59,5	2) 7.347
Août	5.687	96.588	100.732	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne : « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises de l'ordre de 6,7 milliards au 30 juin 1952.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger en juillet provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Juin	3,61	1,88
Juillet	3,78	1,86
Août	3,77	1,79
Septembre	3,48	1,67
Octobre	3,53	1,83
Novembre	3,82	1,85
Décembre	3,77	1,94
1952 Janvier	3,70	1,94
Février	3,79	1,89
Mars	3,63	1,81
Avril	3,72	1,74
Mai	4,12	1,75
Juin	3,65	1,73
Juillet	3,79	1,81
Août	3,77	1,58

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES

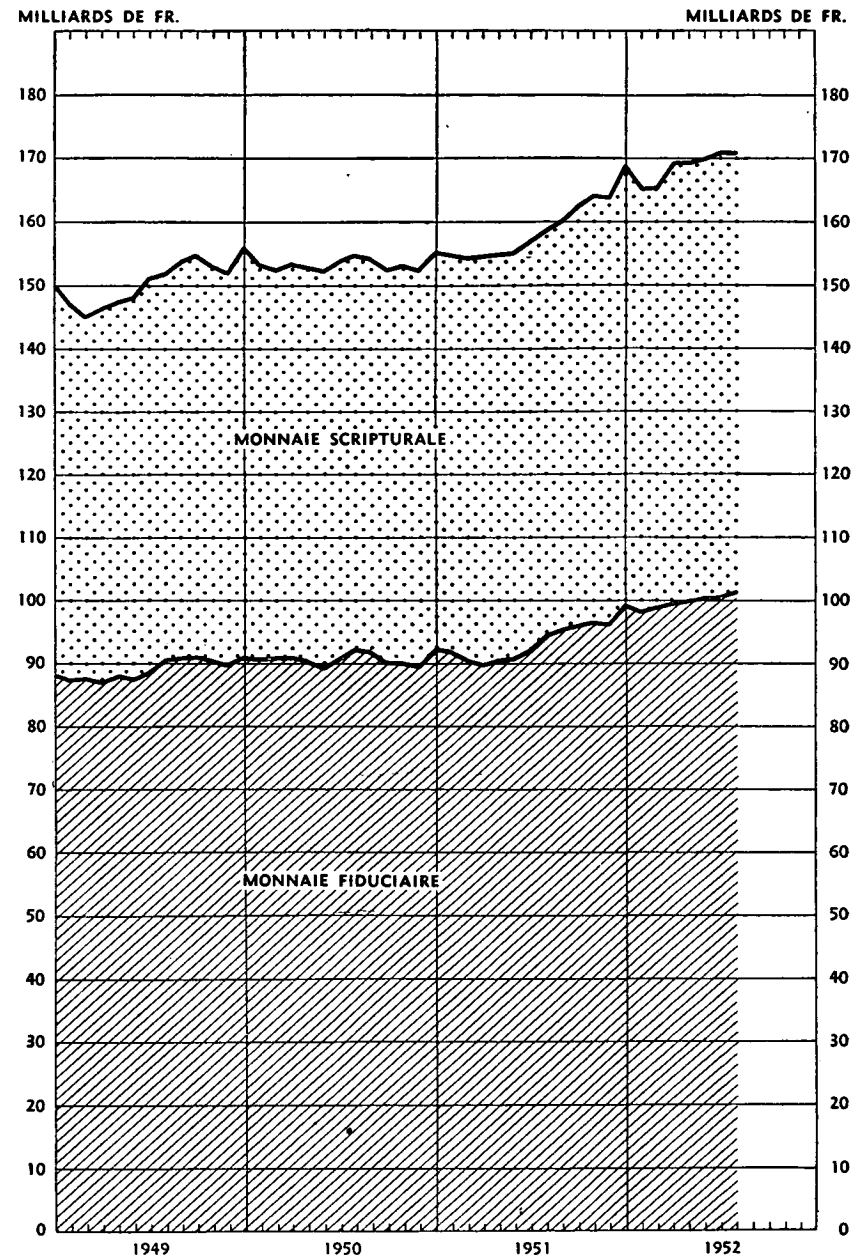


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Productions diverses	56
I — Cours des métaux précieux	9	IV — Energie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	LES TRANSPORTS	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Emissions des sociétés congolaises en		b) wagons fournis à l'industrie	
mai et juin 1952		c) trafic :	
Détail des émissions		1° trafic général	
Groupement par importance du capital		2° grosses marchandises :	
Emissions des sociétés belges en		A) ensemble du trafic	
juin et juillet 1952		B) service interne belge	
Détail des émissions		II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
Groupement par importance du capital		III — Les ports	71
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	a) Anvers	
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	b) Gand	
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
LES FINANCES PUBLIQUES		LE COMMERCE EXTÉRIEUR	
I — Situation de la Dette publique	25	I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25	II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
III — Rendement des impôts	26	LE CHOMAGE	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		I — Chômage complet et partiel.....	81
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises	30	II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
avril et mai 1952		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
Tableau rétrospectif		I — Belgique et Congo belge :	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	Situations globales des banques.....	85
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		Banque Nationale de Belgique :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations hebdomadaires	85
III — Indice trimestriel des salaires.....	32	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Situations mensuelles.....	85
I — Chambres de compensation	35	II — Banques d'émission étrangères :	
a) Mouvement du débit		Situations	86
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Banque de France	
II — Chèques postaux	36	Bank of England	
LES PRIX		Nederlandsche Bank	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Banque Nationale Suisse	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Federal Reserve Banks	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière.....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	89

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs
Belgique, 250 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
